This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Google

PRÉCIS

DE

L'HISTOIRE DE BOURGOGNE,

ET DE FRANCHE-COMTÉ;

PAR M. F. RAGON,

Professeur au Collége Bourbon.

PARIS,

LIBRAIRIE CLASSIQUE ET ÉLÉMENTAIRE

DE L. HACHETTE,

rue Pierre-Sarrazin, n° 12.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉCIS

DE

L'HISTOIRE DE BOURGOGNE

ET

DE FRANCHE-COMTÉ,

PAR M. F. RAGON,

PROFESSEUR AU COLLÉGE BOURBON.

PARIS,

LIBRAIRIE CLASSIQUE ET ÉLÉMENTAIRE DE L. HACHETTE,

Ancien élève de l'École normale,

RUE PIERRE-SARRASIN, N° 12.

—

1833.

Digitized by Google

Fr 3062.12
Harvard College Library
July 1, 1914.
Bequest of
Georgina Lowell Putnam

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

La France fut long-temps morcelée et faible, assemblage confus de provinces ou plutôt de souverainetés différentes, souvent hostiles et rebelles au centre commun, divisées de lois, de mœurs et d'intérêts, et commerçant difficilement entr'elles, à cause de la diversité des monnaies, des poids, des mesures et des coutumes. La France est aujourd'hui une et puissante, toutes ces parties, autrefois disjointes, étant heureusement réunies en un seul corps, et prospérant par l'action régulière d'une législation et d'un gouvernement uniforme, par une rapide réciprocité de bons offices et le facile échange de tous les produits territoriaux, industriels et intellectuels.

Parmi les branches qui composent cette grande famille française, désormais, nous l'espérons, indivisible, la branche bourguignonne est, sans contredit, une des plus illustres. Elle a joué un grand rôle à plusieurs époques,

Digitized by Google

Ce *Précis* donnera, en peu de mots, une idée suffisante de ses fortunes diverses depuis son origine jusqu'à sa réunion complète et définitive à la monarchie de France.

Je le soumets à MM. les Instituteurs, et principalement à ceux des départemens de l'Ain, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne, du Doubs, du Jura, et de la Haute-Saône, compris dans l'ancienne circonscription des gouvernemens de Bourgogne et de Franche-Comté. Ils jugeront s'il peut être adopté, comme je le crois, pour l'enseignement primaire et secondaire dans les écoles et institutions de ces départemens. Il est le fruit d'un travail consciencieux; et, si je ne me trompe, à défaut d'autre mérite, il a celui de la précision et de l'exactitude.

Je le dédie à la Bourgogne, ma province natale. C'est un faible hommage; mais une mère reçoit tout avec plaisir de ses enfans.

Digitized by Google

PRECIS

DE

L'HISTOIRE DE BOURGOGNE

ET

DE FRANCHE-COMTÉ.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Depuis l'établissement des Bourguignons dans les Gaules jusqu'à la conquête du royaume de Bourgogne par les Francs (413-534).

Avant la conquête des Gaules par les Romains, les pays qui ont formé depuis les provinces de Bourgogne et de Franche-Comté étaient habités par les Eduens, les Lingons et les Séquanais.

Les *Eduens* tenaient le premier rang dans la Gaule Celtique. Bibracte, leur capitale (depuis *Autun*), en était la plus illustre et la plus opulente cité. Ils étaient gouvernés par un sénat de prêtres et de nobles, qui élisaient chaque année un magistrat souverain, nommé *Vergobret* (le maire d'Autun s'appelait encore *Vierg* à la fin du siècle dernier). Leur

Digitized by Google

république comprenait une grande partie de la Bourgogne, de la Bresse, du Lyonnais, avec le Brionnais, le Charolais, le Forez et le Nivernais.

Les *Lingons* habitaient le Bassigny, le Tonnerrois, le Dijonnais, les pays de Châtillon et de Bar-sur-Seine. Langres était leur capitale.

Les *Séquanais*, outre la Franche-Comté, occupaient la Haute-Alsace, le canton de Bâle, une partie de la Bresse et le pays d'Auxonne. Leur principale ville était Besançon.

Ces différens peuples et les autres nations de la Gaule firent plusieurs invasions en Italie, avant l'époque où les Romains, par représailles, passèrent les Alpes pour subjuguer les Gaulois.

La gloire d'achever cette conquête était réservée à César. Après une longue guerre, ce grand capitaine porta le dernier coup à la liberté gauloise (50 ans avant J.-C.), par la réduction d'Alise, forte ville, située dans le pays d'Auxois, et près des ruines de laquelle est aujourd'hui le bourg de Sainte-Reine.

Les Romains restèrent maîtres des Gaules jusque dans le cinquième siècle, où les Barbares de la Germanie y péné-

Digitized by Google

trèrent et s'y établirent de toutes parts.

Les Gaulois étaient alors devenus Romains ; ils avaient même oublié leur langue primitive pour parler celle de leurs vainqueurs. L'ancienne religion des Druides avait peu à peu disparu pour faire place aux dieux de Rome, et ceux-ci, à leur tour, quoique défendus par le glaive et par les supplices, avaient cédé à la force morale de l'évangile. Au moment de l'invasion germanique, les Gaules étaient chrétiennes depuis près de deux siècles.

Plus riches et plus fertiles que la Germanie, favorisées d'un climat plus doux, elles étaient depuis long-temps convoitées par les Barbares du Nord, lorsque l'affaiblissement de l'empire romain, au commencement du cinquième siècle, leur livra ces contrées comme une proie. Tandis que les Visigoths s'établissaient dans la Gaule méridionale et les Francs dans celle du Nord, l'Est fut occupé par les *Bourguignons*, qui font le sujet de cette histoire.

Parmi les opinions diverses sur l'origine des Bourguignons, la mieux fondée paraît être celle qui les fait venir de la Basse-

Digitized by Google

Germanie et des bords de la mer Baltique.

Sans patrie et sans demeures fixes, on les voit errer long-temps de contrée en contrée, de la Vistule à l'Elbe, de l'Elbe au Weser, et du Weser au Rhin. Pendant leur séjour sur le Weser, ils envahissent deux fois les Gaules, en 275 et 287, sont repoussés et presque exterminés; un siècle leur suffit à peine pour réparer leurs pertes. Pendant leur séjour sur le Rhin, voisins des Allemands, dont ils ne sont séparés que par le Mein, ils ont la guerre avec ce peuple pour des fontaines salées dont ils lui disputent la possession (d'où leur vint, dit-on, leur surnom de *Bourguignons salés*).

Avant que le voisinage et l'exemple des Romains eût commencé leur civilisation, on nous les représente comme un peuple grossier et barbare, aux longs cheveux graissés de beurre, au parler rauque, au chant dur et forcé, à l'haleine empoisonnée d'ail et d'ognon, grands gourmands, grands causeurs, du reste superbes, vaillans et passionnés pour l'indépendance, ayant pour armes la framée, espèce de lance ou hallebarde, la fronde, l'épieu et la hache, et marchant toujours armés, usage qu'ils conservèrent après la conquête. Leur chef, ou *Hendin*, était électif,

Digitized by Google

et responsable, non-seulement de ses fautes personnelles, mais des caprices de la fortune, des revers de la guerre, des fléaux même de la nature. Une expédition malheureuse ou une disette suffisait pour le faire déposer. Au contraire, le *Sinist*, ou grand-prêtre, était perpétuel et absolu. Au nom de la religion, il exerçait sur les esprits un pouvoir suprême, et ses volontés étaient des lois.

L'établissement que les Bourguignons avaient tenté de vive force dans les Gaules, à la fin du troisième siècle, ils l'opérèrent à l'amiable et du consentement des Romains, au commencement du cinquième. Vers l'an 413, lorsque l'empire, attaqué de tous côtés par les Barbares, tombait rapidement en décadence, le *Hendin* Gondicaire traita avec les Romains, et en obtint, pour les Bourguignons, à titre d'*hôtes et de confédérés*, et à condition de défendre l'empire contre les autres Barbares, la possession des provinces gauloises entre le Rhin, les Vosges et la Saône. Il paraît que, dans le même temps, il substitua au pouvoir précaire de *Hendin* le titre et le pouvoir de roi. On le voit jouir sur les Bourguignons d'une autorité solidement établie, qu'il fixa

Digitized by Google

dans sa famille, où elle fut héréditaire jusqu'à la conquête du royaume de Bourgogne par les Francs.

Les événemens les plus remarquables du règne de *Gondicaire* furent: 1° la bataille de *Châlons-sur-Marne*, où les Bourguignons, réunis aux Romains, aux Francs et aux Visigoths, contribuèrent à la défaite du puissant *Attila*, roi des Huns, qui avait envahi les Gaules à la tête de 500,000 Barbares (en 451); 2° le partage des terres entre les Bourguignons et les anciens habitans. Les premiers eurent les deux tiers du territoire, dont l'autre tiers fut laissé aux Romains ou Gaulois. Ce partage ne fut pas précisément une spoliation. Beaucoup de terres étaient désertes. Les habitans n'étaient plus en état de les conserver et de les cultiver, étant réduits à un petit nombre par les recrues fournies aux légions romaines, ou par les incursions des Barbares. Ce qu'ils perdirent en territoire, ils le regagnèrent en exemptions d'impôts. Les terres données aux Bourguignons leur servaient de solde. Les domaines impériaux, qui étaient considérables et qui furent attribués au roi, suffisaient à l'entretien de sa maison et même à la rémunération des services

Digitized by Google

rendus dans la guerre. Les taxes publiques étaient donc fort légères sous les Barbares, tandis qu'elles étaient accablantes sous les Romains. Les villes épiscopales furent exemptes du partage; elles continuèrent à se gouverner par leurs magistrats sous l'autorité du roi, et donnèrent seulement aux Bourguignons une place dans leur enceinte.

Les rois Barbares, ayant intérêt à se concilier les peuples conquis, leur laissèrent leurs lois et leurs coutumes, et parurent même s'honorer des titres de la magistrature romaine. Ainsi, les premiers princes bourguignons, comme s'ils n'étaient que les successeurs des gouverneurs romains, s'intitulent *maîtres de la milice*, *comtes du trésor* (chefs de l'armée et intendans des finances), et prennent constamment le titre de *Patrice*, qui, chez les Romains, exprimait la plus haute noblesse, et qui, lorsque les rois cessèrent de le porter, resta long-temps en Bourgogne aux gouverneurs supérieurs des provinces.

Après la mort de Gondicaire, en 463, son royaume, qui s'étendait de beaucoup au-delà des limites de la concession primi-

Digitized by Google

tive, et comprenait le duché de Bourgogne, la Franche-Comté, le Lyonnais, la Savoie, le Dauphiné et la Provence d'aujourd'hui, fut partagé entre ses quatre fils. *Gondebaud*, l'un d'entre eux, fit la guerre à tous ses frères, et les détruisit succesivement.

Depuis l'an 401, et même beaucoup plus tôt, selon quelques auteurs, les Bourguignons, jusqu'alors païens, avaient embrassé le christianisme. Gondebaud les entraîna avec lui dans l'hérésie d'Arius. Mais sa nièce Clotilde resta catholique. Cette princesse, ayant épousé Clovis, roi des Francs encore idolâtres, contribua puissamment à la conversion de ce prince et de son peuple.

Une expédition en Italie, où il fit un butin immense, une guerre moins heureuse contre Clovis, et dont les Visigoths profitèrent pour enlever la Provence aux Bourguignons, furent les événemens militaires du règne de Gondebaud. Il est plus célèbre par l'application de ce prince à faire fleurir la justice dans ses états et par la rédaction des coutumes des Bourguignons, sous le nom de *Loi Gombette*. Ce code est, en général, fondé sur les mêmes principes que les autres codes des Barbares. Comme eux, il compense les crimes par

Digitized by Google

des amendes ou *compositions* au profit de l'offensé ou de sa famille ; mais il ne met point de différence entre les Romains et les Bourguignons, tandis que, chez les Francs, la loi estimait le sang du Romain à moitié prix de celui du Barbare. La composition était proportionnée au rang de la personne offensée : on distinguait les individus en quatre classes, les nobles, les hommes libres, les tributaires, assez semblables à nos fermiers, et les esclaves : ces derniers, ne possédant rien et ne pouvant payer d'amende, subissaient des châtimens corporels, qu'il était défendu d'infliger aux hommes libres.

Pour assurer l'égalité entre les deux peuples, il y avait dans chaque tribunal un comte bourguignon et un comte romain, et l'un ne pouvait jamais procéder sans l'autre.

Les Bourguignons, ainsi que tous les Barbares, pensaient que la Providence intervenait immédiatement dans tous les événemens, et qu'un parjure devait être à l'instant puni d'une manière éclatante : de là, l'usage de déférer le serment à l'accusé qui niait un crime, au débiteur qui niait une dette. Forcés par la multitude des parjures de révoquer en doute cette certitude d'une justice divine immédiate et

Digitized by Google

soudaine, ils obligèrent l'accusé, non-seulement à jurer lui-même, mais encore à fournir douze témoins, et quelquefois un plus grand nombre, qui attestassent son innocence. Cette obligation absurde imposée au prévenu a cependant préparé la belle institution des jurés : les témoins avaient le droit d'examiner les circonstances du fait sur lequel on allait accepter leur témoignage, et c'est après un examen semblable, quoique mieux dirigé et plus éclairé, que les jurés prononcent aujourd'hui. La multiplicité des témoignages n'ayant fait qu'accroître celle des parjures, on eut finalement recours à une forme de procédure plus expéditive : les lois bourguignonnes introduisirent les combats judiciaires que n'autorisaient point les codes des Francs et des Visigoths, mais qui, conformes à l'esprit des peuples Barbares, furent promptement adoptés par tous.

La *Loi Gombette* impose une amende de 12 sous d'or aux juges qui n'auraient pas décidé les procès après en avoir été requis trois fois, et de 36 sols à ceux qui n'auraient pas jugé selon les lois.

Une clause non moins louable, est celle

Digitized by Google

qui fait un devoir de l'hospitalité, et condamne à une amende quiconque aura refusé sa maison ou son feu à un étranger.

Ces dispositions équitables et humaines, et la défense générale de maltraiter les Gaulois, ont fait regarder les lois Bourguignonnes comme les plus judicieuses de toutes les lois Barbares.

Gondebaud, qui en ordonna la rédaction, mourut en 516; conquérant, législateur, ami des lettres et des sciences, grand roi, s'il n'eût souillé ses bonnes qualités par son ambition et sa cruauté.

Après lui, ses deux fils *Sigismond* et *Godomar* régnèrent successivement. Le premier fut vaincu et mis à mort par Clodomir, un des fils et successeurs de Clovis. Le second fut dépouillé de ses états en 534 par Clotaire et Childebert, autres rois des Francs et frères de Clodomir. Ainsi finit l'ancien royaume de Bourgogne, après avoir subsisté environ 120 ans.

Les Bourguignons, mêlés avec les Gaulois par une loi qui confondait presque les vainqueurs avec les vaincus, avaient bientôt pris les mœurs de ces derniers. Amollis peu à peu par ce mélange, ils avaient

Digitized by Google

perdu leur férocité martiale qui leur eût été plus utile pour se soutenir contre les Francs, qu'un commencement de civilisation imparfaite. Soit avantage du nombre, soit supériorité militaire, les Francs obtinrent une victoire aisée sur une nation que les autres peuples germaniques accusaient d'avoir dégénéré de la valeur de ses ancêtres, parce qu'elle habitait des bourgades, et qu'un grand nombre de Bourguignons étaient adonnés aux professions mécaniques de forgerons et de charpentiers. Il est probable néanmoins que les Francs ne durent leurs succès qu'à la supériorité de leurs forces : car, après la victoire, ils furent loin de traiter les Bourguignons comme un peuple déchu. Ceux-ci se soumirent, ou plutôt se réunirent à la France, à condition qu'ils garderaient leurs lois et leurs coutumes, et qu'ils ne seraient obligés envers les rois Francs, qu'aux mêmes redevances qu'ils payaient à leurs propres rois.

La domination des Francs devait leur être d'autant moins pénible, que, sortis comme eux de la Germanie, ils avaient à peu près la même manière de vivre, les mêmes usages et le même gouvernement.

Les deux peuples avaient des assemblées

Digitized by Google

annuelles, appelées *Champ-de-Mars*, où les hommes libres étaient consultés par le prince sur les grandes affaires de l'état.

Les deux pays étaient divisés en provinces dont quelques unes étaient gouvernées par des *ducs*, mais le plus grand nombre par des *comtes*. Les comtes rendaient la justice, commandaient les milices de la province, et percevaient les impôts. Les fonctions des ducs étaient plus spécialement militaires.

Les comtes tenaient leurs assises judiciaires à certaines époques de l'année. Ils étaient assistés de cinq, sept ou douze hommes libres, sous le nom de *scabins* ou *échevins*. Ce jury portait la sentence; le comte la prononçait et la faisait exécuter. Si le comte ne pouvait présider l'assise en personne, il était suppléé par un lieutenant ou vicomte.

Chaque comté était subdivisé en centaines de familles ou cantons; de là, la juridiction inférieure des *centeniers*, qui exerçaient dans chaque canton une espèce de justice de paix.

Le service militaire était dû par tous les citoyens dans les guerres nationales. Chacun s'équipait et s'entretenait à ses frais. Dans les guerres *privées* ou entreprises

Digitized by Google

pour un intérêt particulier, le roi ou le seigneur belligérant ne pouvait appeler sous ses drapeaux que ses *hommes* ou *vassaux*, c'est-à-dire ceux qui tenaient de sa libéralité un *fief*, *honneur*, ou *bénéfice*. (Voyez ci-dessous la définition de ces termes.)

A cette époque les armées n'étaient guère formées que d'infanterie. Les rois les commandaient presque toujours en personne. Les prisonniers de guerre étaient la meilleure partie du butin; on les faisait esclaves; la rançon était au profit de ceux qui les avaient pris, ou auxquels ils étaient échus dans le partage. Les Gaulois ne furent admis dans les armées qu'au commencement de l'époque suivante. Mais s'ils étaient éloignés de l'armée, ils composaient encore exclusivement le clergé, dont les richesses s'accroissaient chaque jour par les libéralités des peuples et des rois : ce qui ne tarda pas à y faire entrer les conquérans, qui, jusques-là, n'avaient connu que le métier des armes.

Digitized by Google

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Depuis la conquête du royaume des Bourguignons par les Francs jusqu'aux ducs bénéficiaires exclusivement (534-888).

Pendant les vingt-sept premières années qui suivirent la conquête, la Bourgogne, divisée entre les princes français, fut sans titre de royaume et sans roi. Mais en 561, *Gontran*, fils de Clotaire I, ayant eu, dans le partage de l'empire français, la plus grande partie de l'ancien royaume de Bourgogne, en fit revivre le titre. Sous son règne, la Bourgogne fut quatre fois envahie par les *Lombards*, peuple germanique, récemment établi en Italie. Les agresseurs, battus à diverses reprises par *Mummole*, général de Gontran, et le plus grand homme de guerre de ce temps-là, renoncèrent à leurs incursions et se soumirent même à payer un tribut.

A la mort de Gontran, en 593, *Childebert*, son neveu, déjà roi d'Austrasie ou France orientale, qu'il avait adopté pour son héritier, lui succéda sur le trône de Bourgogne. Le traité d'*Andelot* (587), par lequel avait eu lieu cette adoption, est remarquable comme étant le premier monu-

Digitized by Google

ment historique qui nous fasse connaître qu'il y avait dès-lors certains fiefs héréditaires. On appelait *fiefs*, *honneurs* ou *bénéfices*, des terres que les rois détachaient de leurs domaines, et dont ils donnaient, pour un temps, l'usufruit à ceux de leurs sujets qu'ils voulaient récompenser. Cette faculté de s'attacher des créatures par ces donations temporaires était la principale source de leur pouvoir. Elle tarit peu à peu par la conversion successive de ces concessions momentanées en concessions définitives. Les grands qui obtenaient ces grâces durent tendre à les fixer héréditairement dans leurs familles : ce qui amena insensiblement la ruine du pouvoir des rois avec l'aliénation de leur domaine. Il paraît que cette révolution était déjà commencée à l'époque du traité d'Andelot, dont un des articles assure aux seigneurs, garans de ce traité, les donations qui leur avaient été faites sous les rois précédens : clause contraire à la constitution primitive, en vertu de laquelle les fiefs étaient d'abord révocables et temporaires.

Gontran, par des raisons de politique, avait défendu à ses sujets de Bourgogne de commercer avec les Austrasiens : par où

Digitized by Google

l'on voit que le commerce, jadis si florissant dans les Gaules, sous la domination romaine, n'avait pas entièrement péri dans l'invasion des Barbares. Il s'était conservé dans les provinces méridionales mieux que dans celles du nord. Arles, Narbonne, Marseille et Lyon avaient dès lors des manufactures célèbres, et entretenaient des relations suivies avec le Levant dont les marchandises, par leur intermédiaire, se répandaient en Bourgogne et en France.

Childebert ne porta point le titre de roi de Bourgogne, et posséda cette contrée plutôt comme une province unie à la France que comme un royaume séparé. Elle redevint royaume sous *Thierry*, fils et successeur de Childebert, en 596. Thierry, étant mineur, le maire du palais *Warnaire* dirigea le gouvernement. La mairie, qui, chez les Bourguignons comme chez les Francs, ne donna d'abord que la surintendance du palais, commençait à devenir considérable, à la faveur des troubles et des minorités dont les maires profitèrent pour accroître leur autorité. Ils l'élevèrent insensiblement au-dessus de celle des autres grands fonctionnaires, comtes, ducs ou patrices, et, avec le temps, au-dessus

Digitized by Google

de la puissance royale. Les maires du palais des rois francs finirent même par les supplanter. Ceux de Bourgogne ne purent jouer un si grand rôle, ce pays ayant bientôt et définitivement cessé de former un royaume particulier, d'où la mairie disparut peu de temps après la royauté.

Après la mort de Thierry en 613, *Clotaire* II, roi des Francs, fut reconnu pour roi par les Bourguignons, à condition qu'ils continueraient à former un état distinct, et qu'ils auraient leurs officiers particuliers pour les gouverner selon leurs lois et leurs usages. Le maire du palais, *Garnier*, fut confirmé dans son emploi pour le reste de sa vie, et, depuis, Clotaire tenta vainement de le faire déposer par une assemblée des grands. Mais ce maire étant mort en 626, le roi, dans un parlement tenu à *Troyes* en Champagne, obtint des seigneurs bourguignons que la mairie de Bourgogne serait supprimée.

Sous *Dagobert* Ier, une armée de Bourguignons fut envoyée (635) contre les Gascons, peuple barbare des Pyrénées, qui avait envahi la France, et leur fit éprouver une défaite complète.

Digitized by Google

Pendant la minorité de *Clovis* II, la Bourgogne eut quelque temps un maire particulier, établi par la reine-régente Nantilde. C'était un Franc nommé *Flaochat*, après la mort duquel (642) les mairies de Bourgogne et de Neustrie ou France occidentale furent réunies sur une seule tête.

Sous les règnes de *Clotaire* III et de *Childéric* II, les seigneurs bourguignons, et particulièrement *Saint-Léger*, évêque d'Autun, eurent un grand crédit à la cour de France. Mais le maire *Ebroïn*, jaloux de cet ascendant, le combattit de tout son pouvoir, et s'étant rendu maître absolu sous *Thierry* III, il fit périr l'évêque d'Autun avec plusieurs de ses partisans. (678) (1).

Pépin d'Heristall, duc d'Austrasie, qui en 687 vainquit le roi Thierry, lui imposa ses lois et gouverna sous son nom la France entière, donna le duché de Bourgogne à son fils *Drogon*, et, après la mort de celui-ci, à son autre fils *Grimoald*, qui le possèda jusqu'en 714, où il périt assassiné.

(1) La mémoire de Saint-Léger fut toujours chère à sa cathédrale qu'il enrichit de plusieurs terres, et à toute la Bourgogne, où l'on voit plus de 80 paroisses sous son nom.

Digitized by Google

Pépin étant mort la même année, *Charles Martel*, son fils naturel, fit la guerre au roi de France, *Chilpéric* II, et le contraignit à le reconnaître pour maire de toute la monarchie. Les Bourguignons ne s'étant soumis à ses lois que par la force, il les traita avec rigueur, confisqua les propriétés des plus rebelles au profit de ses créatures, et substitua des magistrats étrangers à leurs magistrats nationaux. Cependant son autorité fut toujours mal affermie dans cette contrée. Les seigneurs mécontens allèrent jusqu'à favoriser une invasion de Sarrazins pour se rendre indépendans à la faveur des troubles. Ces Barbares, appelés par le gouverneur de Marseille, traversèrent la Provence, s'emparèrent de Lyon, de Mâcon, de Châlons-sur-Saône, d'Autun, de Beaune, de Dijon et d'Auxerre, et ne s'arrêtèrent qu'à Sens, dont l'évêque Ebbon leur fit lever le siége.

Sous le gouvernement de Charles Martel, l'existence du clergé éprouva une révolution en Bourgogne ainsi que dans le reste de la France. Charles, pour récompenser les compagnons de ses victoires, distribua des abbayes, des évêchés même à ses officiers, et des terres ecclésiastiques

Digitized by Google

à ses soldats. Ces bénéfices d'une espèce nouvelle furent d'abord concédés à vie. Les laïques, qui en furent investis, devinrent les *avoués* ou défenseurs temporels des abbayes et des églises dépouillées. Charles exigea d'eux le serment de fidélité, et introduisit à cette occasion la cérémonie de l'*hommage* féodal.

Les Bourguignons, d'abord indociles à l'autorité de *Pépin-le-Bref*, comme ils l'avaient été à celle de Charles Martel, finirent par s'accoutumer au gouvernement des princes Austrasiens. Ils servirent fidèlement *Charlemagne* dans toutes ses guerres. Dans celle d'Italie, ce fut, dit-on, un seigneur bourguignon qui fit prisonnier le roi des Lombards. Les milices bourguignonnes furent particulièrement employées à l'expédition d'Espagne, et parmi les noms des paladins qui périrent à la fameuse journée de *Roncevaux*, on cite les noms de Gui de Bourgogne, et de Samson, gouverneur de la Bourgogne inférieure.

La Bourgogne ne fut pas une des provinces les moins disposées à suivre le mouvement imprimé aux études par Charlemagne. Dans le concile de Châlons-sur-

Digitized by Google

Saône, un des plus célèbres qui se soient tenus sous ce règne, les évêques recommandèrent expressément l'exercice des écoles que l'empereur avait établies dans les couvens et les églises cathédrales, pour y enseigner les belles-lettres et la théologie. Châlons était une des villes où les études s'étaient le mieux soutenues. Il paraît, par la bonne éducation que saint Germain, évêque de Paris, avait reçue à Avalon (1) et à Luzy, que les sciences n'était pas négligées dans la basse Bourgogne. L'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre fut au neuvième siècle une école célèbre, où les princes étaient élevés. On remarque même qu'un des premiers professeurs de mérite qui enseignèrent à Paris vers la fin du même siècle, était Bourguignon (Rémy d'Auxerre), et qu'un de ses successeurs fut Odon de Cluny.

La Bourgogne, sous ses propres rois ou sous les rois Mérovingiens, avait vu se multiplier les monastères et les abbayes (2).

(1) Sans contredit une des plus jolies villes de France, remarquable par sa situation pittoresque, par ses alentours délicieux, et plus encore par l'affabilité des habitans et par leur amour héréditaire des lettres et des arts.

(2) Les fondations les plus célèbres depuis le commencement du 5e siècle jusqu'à la fin du 9e, sont celles des monastères de Saint-Claude, de Saint-Rambert-de-

Digitized by Google

Il est juste de dire que ces établissemens, qui ne furent que trop souvent les asyles d'une pieuse oisiveté, avaient été, pour la plupart, peuplés dans l'origine d'hommes laborieux qui faisaient vœu de travail en même temps que de célibat et défrichaient les terres incultes. Ces retraites renfermaient aussi, en général, les hommes les plus savans de ces temps-là. Mais peu à peu ces établissemens, trop enrichis par la piété des fidèles dans ces siècles où on croyait que tous les crimes se rachetaient par des largesses à l'église, s'écartèrent de l'esprit de leur institution, et devinrent le séjour de l'ignorance et de la paresse en même temps que de l'opulence. Toutefois, il n'en fut pas ainsi sous Charlemagne, à la fois protecteur et réformateur du clergé, et qui, en attachant des écoles aux monastères, voulut que les moines payassent au moins par l'ensei-

Joux, de Moutier-Saint-Jean, de Saint-Romain de la Baume, de Saint Symphorien d'Autun, de Saint-Seine, de Saint-Marcel de Châlons, de Saint-Bénigne de Dijon, de Cervon, de Saint-Martin, de Saint-Jean et de Saint Andoche d'Autun, de Luxeuil, de Château-Châlons, de Faverné, de Saint-Andoche de Saulieu, de Sainte-Reine, de Flavigny en Auxois, de Corbigny, d'Ambournay, de Saint-Germain d'Auxerre, de Couches, de Vezelay, de Pontières, de Gigny, de Tournus, de Saint-Vivant de Vergy, etc.

Digitized by Google

gnement leur dette à la société. Il fut le bienfaiteur de plusieurs églises de Bourgogne, entr'autres de Saint-Vincent de Châlons, de Saint-Andoche de Saulieu qui a possédé jusqu'à la fin du dernier siècle une vigne connue sous le nom de *clos de Charlemagne*, et de la cathédrale d'Autun à laquelle il rendit ses biens enlevés par Charles Martel.

Dans le partage prématuré que *Louis-le-Débonnaire*, fit de ses états entre ses trois fils en 817, *Lothaire*, l'aîné de ces princes, eut dans son lot le royaume de Bourgogne : on en détacha seulement les comtés d'*Autun*, d'*Avallon* et de *Nevers* pour être unis aux états de Pépin, roi d'Aquitaine.

La Bourgogne, sous les deux règnes précédens, s'était tellement incorporée à l'empire français, que, malgré l'abolition des Lois Gombettes par Louis-le-Débonnaire (lois que remplacèrent les capitulaires de Charlemagne, auxquels, au commencement du onzième siècle, la Bourgogne substitua le droit romain), les Bourguignons restèrent fidèles à ce prince dans toutes ses querelles avec ses fils ingrats. Bernard, comte d'Autun, et Guérin comte de Mâcon et de Châlons, contri-

Digitized by Google

buèrent puissamment, en 834, à le rétablir sur le trône : ce qui attira sur la Bourgogne le ressentiment de Lothaire, qui, la même année, prit d'assaut et saccagea les villes de Châlons et de Mâcon.

En 841, *Lothàire*, empereur, et ses deux frères, se disputant l'héritage de Louis, livrèrent dans l'Auxerrois la sanglante bataille de *Fontenay*, où périrent cent mille Français. Cet immense carnage, qui épuisa l'un et l'autre parti, fut suivi d'un partage de l'empire entre les trois princes, partage dans lequel la haute Bourgogne échut à l'empereur, et la Bourgogne inférieure (ce qu'on nomma depuis le duché de Bourgogne) au roi *Charles-le-Chauve* : d'où on a long-temps appelé le côté oriental de la Saône, *terre d'empire*, et l'autre côté, *terre de roi*.

Les Bourguignons furent attachés à Charles-le-Chauve, comme ils l'avaient été à son père, et l'aidèrent à repousser son frère Louis-le-Germanique, qui voulait le détrôner (859.)

L'autorité royale s'anéantit insensiblement sous ce règne. Au milieu des guerres civiles entre les princes rivaux et des invasions des *Normands* ou hommes du

Digitized by Google

Nord, qui désolaient le royaume, les ducs et les comtes, dont la nomination au gouvernement des provinces avait jusque là dépendu du roi, se rendirent peu à peu souverains à la faveur des troubles, et n'accordèrent plus au chef de l'état qu'une obéissance précaire. Ils finirent même par obtenir de Charles-le-Chauve la consécration de leur puissance usurpée; et, dans l'assemblée de *Chiersi-sur-Oise* en 877, ce prince leur accorda l'hérédité de leurs offices. Tout tendit alors dans le royaume à l'anarchie et à la dissolution. Les ducs et les comtes les plus puissans, sous le titre de grands-vassaux de la couronne, ne furent plus liés au roi que par la vaine cérémonie de l'hommage et le lien alors très-fragile du serment de fidélité. Ils se piquaient si peu d'obéissance au prince qu'ils allèrent plus d'une fois jusqu'à lui faire la guerre; mais ils n'étaient pas plus assurés de la soumission de leurs vassaux particuliers ou des seigneurs de leurs domaines, dont ils recevaient un hommage aussi précaire que celui qu'ils rendaient eux-mêmes au roi. Tel était ce gouvernement féodal, qui malgré ces protetastions solennelles de subordination, ces sermens de foi et hommage, ne fut

Digitized by Google

qu'un régime d'insubordination et de désordre.

Bientôt après la mort de Charles-le-Chauve, les pays, qui avaient formé l'ancien royaume de Bourgogne, se divisèrent, comme le reste de la France, en états indépendans. Un seigneur, nommé *Bozon*, se fit élire roi de *Provence* ou *Bourgogne-Gisjurane* (en deça du Jura), en 879; un autre seigneur, *Rodophe Welf*, fut couronné roi de la *Bourgogne transjurane* (au-delà du Jura), en 888. De ces royaumes, le premier comprenait, la Provence, le Dauphiné, une partie de la Franche-Comté et du Languedoc, le Lyonnais, le Mâconnais et la Bresse; le second, beaucoup plus resserré, ne comprenait que le Valais, Genève, la Savoie, le Bugey et une partie de la Franche-Comté. L'histoire de ces deux royaumes n'étant point de notre sujet, nous dirons seulement, pour aider à comprendre plus tard quelques points de l'histoire de la Franche-Comté, que ces deux états réunis en un seul (l'an 930) sous *Rodolphe* II, formèrent ce qu'on appela le *royaume d'Arles*, qui, l'an 1032, après la mort de *Rodolphe* III, surnommé le *Fainéant*, et par suite de

Digitized by Google

la cession qu'il en avait faite à son neveu *Conrad de Franconie*, passa aux empereurs d'Allemagne. Mais l'autorité de ces princes n'y fut presque jamais que nominale.

Tandis que les Bourgognes cisjurane et transjurane se détachaient de la France pour devenir plus tard un fief de l'empire, la Bourgogne proprement dite, qui est le principal sujet de cette histoire, resta sous le gouvernement des ducs *bénéficiaires*, c'est-à-dire la tenant des rois comme un *fief* et *bénéfice*. Nous en parlerons dans l'*époque* suivante, après avoir donné une idée des mœurs et usages sous celles que nous venons de parcourir.

Dans les jugemens, on avait recours à différentes épreuves pour suppléer aux témoins et constater les crimes douteux. 1° L'*épreuve de l'eau chaude*; l'accusé plongeait son bras nu dans une cuve d'eau bouillante pour en retirer un anneau bénit; s'il ne portait aucune trace de brûlure, il était réputé innocent. 2° L'*épreuve de l'eau froide:* on jetait le prévenu, étroitement garrotté, dans une cuve ou

Digitized by Google

dans une rivière ; s'il surnageait, il était jugé coupable ; s'il tombait au fond, il était absous. Cette coutume s'est conservée en Bourgogne jusqu'au dix-septième siècle dans le bourg de Mâlain et plusieurs villages de l'Auxois. 3° L'*épreuve du fer chaud :* elle consistait à porter impunément une barre de fer ardent l'espace de neuf pas. 4° L'*épreuve de la croix :* entre deux adversaires, elle donnait gain de cause à celui qui tenait le plus long-temps les bras étendus en croix devant un autel. Charlemagne ordonna par son testament que cette épreuve déciderait les débats qui pourraient s'élever entre ses fils pour sa succession. 5° L'*épreuve par le combat ou duel* (voyez ce que nous en avons dit ci-dessus). Dans la suite, on restreignit le duel, on le régla. Il devait être ordonné par le juge. Les ecclésiastiques et les moines présentaient un homme qui se battait à leur place. Charlemagne voulut qu'on ne se servît que du bâton ; Louis-le-Débonnaire laissa le choix du bâton ou des armes. Saint Bernard, dans le douzième siècle, s'éleva contre cette pratique sanglante et contre toutes les épreuves en général, qui furent inutilement condamnées au concile de Latran en 1215. Le dernier duel judiciaire

Digitized by Google

en Franche-Comté eut lieu en 1388, pardevant Jean de Vienne, amiral de France, entre Etienne de Germigny et Jean-le-Guignet de Pontarlier.

Long-temps après la conversion des Gaulois et des Barbares, on vit encore des vestiges de superstitions payennes. Les canons d'un synode tenu en 581 par saint Aunaire, évêque d'Auxerre, défendirent entr'autres usages profanes, d'acquitter des vœux à des buissons, à des arbres ou à des fontaines.

Les cathédrales et plusieurs monastères avaient *droit d'asyle*, c'est-à-dire qu'il était défendu d'y poursuivre ceux qui venaient y chercher une retraite. Les abbayes de Saint-Bénigne à Dijon, de Saint-Martin à Autun, de Saint-Philibert à Tournus, de Saint-Marcel à Châlons, jouissaient de ce droit, dont Charlemagne voulut détruire l'abus en défendant de donner à manger aux criminels réfugiés dans les églises, et qui ne fut entièrement aboli en France que sous Louis XII, par le cardinal d'Amboise.

Au neuvième siècle, les moines héritaient de leurs parens laïques, et les laïques n'héritaient pas de leurs parens moines.

Digitized by Google

L'année, sous les premiers rois de Bourgogne, commençait au premier mars, jour de la revue des troupes ; à Noël, sous les rois Carlovingiens ; à Pâques, sous les Capétiens ; elle commença le premier janvier depuis 1564.

On écrivait sur le parchemin : aussi les livres étaient-ils rares et chers. L'invention du papier de linge au onzième siècle, en augmentant le nombre des manuscrits, facilita l'étude des sciences.

Dans plusieurs actes des neuvième et dixième siècles, les rois et les grands seigneurs traçaient le signe de la croix, ne sachant pas écrire. De là le mot signer pour souscrire son nom.

On voit par les capitulaires de Charlemagne que les fêtes de l'année qui devaient être chômées, étaient celles de Noël et de l'Epiphanie, avec octave ; la Purification, Pâques et son octave ; la Grande Litanie, ou les Rogations ; l'Ascension, la Pentecôte, les fêtes de Saint-Jean, de Saint-Pierre, de Saint-André et l'Assomption.

Les diplômes et les capitulaires parlent souvent des dons annuels que les grands et les personnes distinguées faisaient aux rois. C'était dans le Champ-de-Mars que nos rois, assis sur un char tiré par des

Digitized by Google

bœufs et placés dans le lieu le plus élevé, recevaient les hommages et les présens de leurs sujets.

Les droits payés aux seigneurs pour la voie publique, sont désignés dans les chartes latines de ces anciens temps par ces expressions : *pulveraticum*, *somaticum*, *rotaticum*, *vultaticum*, *themonaticum*, *rivaticum*, *pontaticum*, *cespitaticum*, *saltuaticum* : 1° droit de *pulvérage*, pour les voyageurs à cheval ou à pied; 2° de *somage*, quand on transportait des fardeaux sur des bêtes de somme; 3° de *rouage*, pour les voitures qui n'allaient que le pas des chevaux; 4° de *vultage*, pour celles qui roulaient (*volvebant*) rapidement; 5° de *timonnage*, si la voiture avait un timon; et de *rivage*, *pontage*, *cespitage* ou *forage*, si elle passait sur le rivage, sur un pont, entre des haies (*cespites*) ou dans une forêt (*saltus*).

Ces droits si gênans pour la circulation, n'étaient cependant pas tous des taxes injustes, arrachées à la faiblesse des particuliers par la tyrannie des seigneurs. Ce n'était souvent qu'un dédommagement de l'obligation imposée au seigneur non-seulement de veiller à l'entretien des chemins et des ponts, mais encore de prendre sous

Digitized by Google

sa sauve-garde les passans : dès qu'ils entraient sur son territoire, il répondait de leurs personnes et de leurs effets, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

TROISIÈME ÉPOQUE.

La Bourgogne sous les ducs bénéficiaires (de 880 à 1032

Sous Pépin et sous Charlemagne, la Bourgogne était régie, comme les autres provinces de l'empire français, par des ducs révocables, qui avaient sous eux des comtes, des vicomtes, etc. Ces ducs, avec l'agrément du souverain, transmettaient quelquefois leurs dignités à leurs enfans. Ces transmissions amenèrent peu à peu l'hérédité, et depuis le capitulaire de Chiersi-sur-Oise, en 877, qui fit un droit de cette coutume, le duché de Bourgogne peut être regardé comme héréditaire, sans l'être toutefois autrement que par concession, ce qui distingue les ducs bénéficiaires des neuvième, dixième et onzième siècles, des ducs héréditaires de la race royale des Capétiens, qui eurent le duché en propriété.

Digitized by Google

Le premier de ces *ducs bénéficiaires* est *Richard-le-Justicier*, beau-frère de l'empereur Charles-le-Chauve, et frère de Boson, roi de la Bourgogne cisjurane. Fidèle à la maison carlovingienne, à laquelle il devait son élévation, Richard la défendit contre l'ambition de son propre frère, auquel il fit une guerre vigoureuse pour les rois Louis et Carloman, et contre celle d'Eudes, comte de Paris, qui, ayant été proclamé roi au préjudice de Charles-le-Simple, fut forcé par Richard, en 893, de partager le royaume avec ce prince. Des victoires sur les Normands, près de *St-Florentin*, en 888, près de *Chartres*, en 911, et bientôt après dans le *Nivernais*, mirent le comble à la gloire de Richard. Son équité égalait sa valeur, et lui mérita le surnom de *Justicier*.

Raoul, son fils aîné, lui succéda en 921. Elu roi de France en 923, il céda son duché de Bourgogne à *Giselbert*, son beau-frère. Mais il aima toujours la Bourgogne comme son berceau. Il la visitait souvent, résida plusieurs fois à Autun, mais se plaisait surtout à Auxerre, dont il avait été comte, et où il mourut en 936.

Digitized by Google

Hugues-le-Noir, son frère, et *Hugues-le-Grand*, son beau-frère, disputèrent alors la Bourgogne à Giselbert. Cette province fut le théâtre d'une guerre sanglante, à laquelle se joignit en 937 une invasion des *Hongrois*, et qui aboutit au démembrement du duché entre les trois concurrens. Par la mort de Giselbert et la démission de Hugues-le-Noir, Hugues-le-Grand réunit finalement toute la Bourgogne entre ses mains.

Après lui, elle passa (956) à *Otton*, son second fils, qui, deux fois inquiété dans la possession de son duché par Robert de Vermandois, gendre de Giselbert, et deux fois confirmé par l'intervention du roi Lothaire, jouit enfin paisiblement de ses états, jusqu'en 965, où il mourut sans postérité.

Il eut pour successeur son frère *Henri-le-Grand*, qui ne dut point ce surnom à ces actions éclatantes, à ces exploits militaires par lesquels il s'acquiert ordinairement, mais à son gouvernement doux et sage, à son zèle pour l'ordre et pour la justice, à sa sollicitude pour les malheureux. Un auteur contempo-

Digitized by Google

rain l'appelle le juge et le protecteur des veuves, le père des orphelins, l'œil des aveugles. Peut-être doit-il en grande partie les éloges des historiens de ces temps-là à ses largesses envers les églises et les monastères. Mais en même temps qu'il enrichissait les moines, il s'occupait avec zèle de leur réforme. Il établit ou remit la règle dans plusieurs maisons monastiques.

Hugues-Capet, son frère, étant monté sur le trône de France, en 987, lui donna, dit-on, *en propriété* le duché de Bourgogne, qu'il n'avait possédé jusque là que comme duc bénéficiaire. On n'a pas le titre de cette donation, mais on en a la preuve par la disposition que Henri fit de la Bourgogne comme de son propre héritage. N'ayant point d'enfans légitimes, et voyant d'heureuses qualités dans son beau-fils *Otton-Guillaume*, comte de Bourgogne, (du chef de sa mère Gerberge, veuve d'Adelbert, roi d'Italie, et qui avait épousé Henri en secondes noces), ce prince l'adopta pour fils, et le constitua son héritier.

La *Franche-Comté*, sous les rois bourguignons, était divisée en quatre comtés ou

Digitized by Google

pays (*Pagi*). Depuis, les rois francs y avaient établi un magistrat qui, sous le nom de patrice, ou duc, ou comte supérieur, gouvernait toute la contrée. Elle était séparée du royaume de France et du duché de Bourgogne depuis la mort de Louis-le-Bègue, et ses comtes, devenus héréditaires vers cette même époque, avaient successivement relevé du royaume de Bourgogne transjurane et du royaume d'Arles. Le comté et le duché de Bourgogne se seraient de nouveau réunis après 120 ans de séparation, si le testament de Henri-le-Grand avait eu son plein effet. Mais Otton-Guillaume trouva un compétiteur dans *Robert*, roi de France, neveu paternel du dernier duc, et, à ce titre, son plus proche héritier. Issu des rois de Bourgogne par sa mère, comptant quatre rois d'Italie parmi ses ancêtres paternels, descendant de Louis-le-Débonnaire, époux d'une petite fille de Louis-d'Outremer, comte de Nevers, de Mâcon et de Bourgogne; à la naissance la plus illustre, à une puissance considérable, Otton joignait le courage et l'activité; personne, dit un auteur contemporain, ne le surpassait dans la science de la guerre. Aidé de *Brunon*, évêque de Langres, son beau-

Digitized by Google

frère, qui exerçait une grande influence dans le duché de Bourgogne, et de plusieurs seigneurs bourguignons, il résista avec succès au roi de France, qui fit deux invasions en Bourgogne (1003 et 1005), soutenu du duc de Normandie. Les faits les plus remarquables de cette guerre sont les siéges d'Auxerre et Dijon, dont le roi ne put s'emparer, et le siége d'Avalon, pour lequel la crédulité d'un vieil historien a renouvelé le miracle de Jéricho : il prétend que Robert étant occupé dans sa tente à chanter des psaumes, une partie des murailles de la ville tomba d'elle-même au son des trompettes. La vérité est que la ville fut prise par famine après un siége de trois mois, qui a laissé des souvenirs dans le pays. On montre encore le camp des Allends ou était campée l'armée du roi. Malgré ces deux invasions, Otton-Guillaume se maintint en Bourgogne jusqu'en 1014, où, affaibli par la mort de l'évêque de Langres, il traita avec le roi, qui lui laissa le comté de Dijon, dont il jouit jusqu'à sa mort, en 1027. Il fut la tige des comtes-propriétaires de Bourgogne, dont nous aurons occasion de parler un peu plus loin.

Robert, étant entré en possession du

Digitized by Google

duché de Bourgogne, en investit *Henri*, son second fils; et pour dédommagement des pertes qu'il avait causées à la Bourgogne, il admit les villes de Dijon et d'Auxerre au nombre de celles dont il nourrissait trois cents pauvres tous les jours. Après la mort de ce prince en 1031, Henri, devenu roi de France, céda son duché de Bourgogne à son frère *Robert*, tige de la branche royale des ducs de Bourgogne, de la race des Capétiens, dont l'histoire est comprise dans l'époque suivante.

Ce duché lui fut cédé purement et simplement, comme partie du domaine paternel, et non comme apanage et avec retour; car avant Philippe-Auguste, les fils de France possédèrent en propriété les portions d'héritage qui leur furent données par nos rois, pour les dédommager des anciens partages du royaume qui se faisaient entre les frères sous les deux premières races.

Pendant les trente dernières années de la période que nous venons de parcourir, la Bourgogne fut successivement en proie à tous les fléaux. D'abord elle eut beaucoup à souffrir des guerres du roi Robert et d'Otton-Guillaume. Sous le duc Henri,

Digitized by Google

qui ne résida point dans son duché, les seigneurs profitèrent de l'éloignement du souverain pour fouler les peuples réduits à l'esclavage. Après les malheurs de la guerre et de l'anarchie, une longue famine causée par des pluies continuelles désola le royaume de 1030 à 1033. La rage de la faim fit commettre en Bourgogne d'effroyables attentats. Un aubergiste près de Mâcon massacrait ses hôtes dont il apprêtait d'affreux repas; un boucher de Tournus mit en vente de la chair humaine, horreurs punies de l'horrible supplice du feu. Au spectacle de ces barbaries, l'histoire oppose l'humanité de quelques saints personnages, Guillaume, abbé de saint Bénigne, ce réformateur de tant d'ordres monastiques; Odilon, abbé de Cluny, Arduin, abbé de Tournus, qui, pour soulager les pauvres vendirent jusqu'aux vases sacrés de leurs monastères : secours insuffisans contre une misère immense, et qui fut telle, la troisième année de cette famine, qu'on brouta l'herbe, on se nourrit des écorces et des racines des arbres, on déterra, on mangea des cadavres. La peste suivit la disette; et l'homme, assailli par ce double fléau, eut encore à se défendre contre les bêtes féroces, qui, en dévorant

Digitized by Google

les corps morts qu'on laissait exposés, avaient pris goût à la chair humaine.

Du reste, la disette et les maladies pestilentielles étaient l'état presque habituel de ces temps misérables. On compte au dixième siècle dix famines et treize pestes: ce qui n'étonnera point, si l'on considère que la guerre et le brigandage faisaient déserter les campagnes et décourageaient l'agriculture; que le royaume couvert de forêts immenses, n'offrait, dans une grande partie de sa surface, que landes stériles, plaines buissonneuses, marais croupissans et infects; que les villes, à rues étroites et non pavées, étaient des cloaques (1); que la nourriture était grossière; qu'on n'avait point encore de linge; qu'enfin, habitations, alimens et vêtemens, tout était malpropre et malsain, et concourait, avec l'indigence, à engendrer les maladies putrides ou contagieuses, désignées alors sous le nom de peste, de lèpre, de feu sacré, de mal des ardens.

Ces désastres étaient grands; mais le défaut de sécurité et de police n'était pas un moindre fléau. Il n'y avait presque plus

(1) On ne commença à paver Dijon qu'en 1424, et Auxonne vers le même temps.

Digitized by Google

de commerce et de communication entre les différentes provinces de France. Les routes étaient si peu sûres qu'un abbé de Cluny, invité par le comte de Paris à se rendre à Saint-Maur-les-Fossés, s'émerveillait qu'on voulût l'engager à un voyage aussi difficile *dans des terres inconnues*. Les nobles, toujours à cheval, couraient sus dans la campagne aux voyageurs et aux paysans désarmés; on avait multiplié les croix sur les chemins ou dans les champs pour servir d'asile à ces malheureux : telle est la première origine de ces monumens de piété jadis si fréquens sur les grandes routes.

Cette férocité de mœurs était le résultat de l'ignorance. Les ravages des Normands avaient détruit une grande partie des écoles épiscopales et monastiques, où les sciences s'étaient réfugiées sous Charlemagne et sous ses successeurs. Dans le petit nombre de ces écoles qui subsistèrent ou se relevèrent de leurs ruines, on cite celles de Langres et de Châlons. On y enseignait encore les lettres humaines et la théologie, ainsi que chez les moines bénédictins d'Auxerre et de Dijon, et dans la célèbre abbaye de Cluny fondée depuis l'an 910.

Digitized by Google

Au reste, dans ces temps de ténèbres qu'un auteur appelle le *sommeil de la raison*, il était dangereux de perfectionner les arts et d'y faire des découvertes. Le fameux Gerbert fut presque traité de magicien pour avoir fabriqué une horloge à roues et quelques autres machines qui étonnaient l'intelligence grossière de ses stupides contemporains. Six siècles suffiront à peine pour tirer la raison humaine de cet abîme de barbarie, où, grâce à l'imprimerie et aux mesures prises pour propager et nourrir l'instruction parmi les peuples, elle ne peut plus retomber désormais.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

La Bourgogne duché-pairie sous les ducs de la première race royale (1032-1361). La Franche-Comté pendant le même temps.

PREMIÈRE SECTION.

Le duché de Bourgogne seul, de 1032 à 1330.

Nous avons vu que, sous la seconde race des rois de France, un grand changement s'était opéré dans le gouvernement. Les

Digitized by Google

dignités des ducs et des comtes, ainsi que les offices inférieurs, et les fiefs et bénéfices, d'abord amovibles, ensuite à vie, étaient enfin devenus héréditaires. Par là il s'était formé différentes classes de feudataires, dont la première était celle des ducs ou des comtes relevant immédiatement de la couronne, *pairs* entr'eux, parce qu'ils étaient vassaux du même suzerain, et *pairs de France*, parce qu'ils n'étaient vassaux que du roi. Chacun d'eux, dans ses états particuliers, avait aussi ses vassaux, également *pairs* entr'eux par l'hommage qu'ils lui rendaient; il y avait les *pairs* ou *barons* de Bourgogne (1), les *pairs* ou *barons* de Normandie, etc. Dans l'origine il n'y eut que douze *pairs de France*, six ecclésiastiques, l'archevêque de Rheims, les évêques de Langres, de Laon, de Soissons, de Beauvais et de Noyon; et six laïques, les ducs de Bourgogne, de Normandie et de Guienne, les comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne. C'est sous *Robert* 1er, ou *le Vieux*, que la Bourgogne commença a être *duché-pairie*.

(1) En 1032, les principaux vassaux du duc de Bourgogne étaient les comtes de Dijon, d'Auxonne, de Châlons, de Mâcon, de Nevers, d'Auxerre, de Semur et de Charolais.

Digitized by Google

Ce prince employa les premières années de son règne à faire revivre ses droits à certains domaines dont les seigneurs s'étaient emparés pendant les guerres du roi Robert et d'Otton-Guillaume en l'absence du dernier duc. Mais la crainte d'une révolte générale, provoquée par la dureté de ses commissaires, le força de modérer ses prétentions.

Son histoire offre ensuite une guerre acharnée contre *Raimond*, *comte d'Auxerre*, qu'il voulait dépouiller de son fief; la mort de ce seigneur au combat de *Seignelay*, en 1040; *Guillaume*, son fils, qui, par son mariage, avait réuni au comté de son père ceux de Nevers et de Tonnerre, résistant avec vigueur aux armes bourguignonnes; le fils aîné du duc brûlant en 1057 la petite ville de Saint-Bris et cent dix habitans qui s'étaient réfugiés dans l'église de ce lieu; ce jeune prince tué bientôt après par des Auxerrois qu'il avait maltraités; au milieu de ces évènemens funestes, le duc assassinant de sa propre main son beau-père, le comte de Semur (1), et enfin, en 1075, périssant lui-même d'une mort tragique.

(1) La maison des comtes de Semur en Brionnais, était alors célèbre et puissante. *Dalmace* de Semur, dont il

Il laissait deux fils; aucun ne lui succéda: *Hugues* 1er, leur neveu, fils de leur frère aîné, fut proclamé duc par les barons de Bourgogne, soit que la loi de primogéniture qui veut que les descendans de l'aîné jusqu'à extinction de leur branche soient préférés aux branches collatérales, s'établît alors dans le duché de Bourgogne comme elle s'établissait dans le royaume, soit que, las des rigueurs despotiques du règne précédent, les seigneurs et officiers du duché aient pensé qu'un jeune souverain serait moins à craindre pour leur indépendance, et qu'ils en obtiendraient plus facilement des garanties.

En effet, il commença son règne par jurer entre les mains de l'évêque de Langres de conserver les priviléges de la province. On prétend même qu'en 1076, dans une assemblée tenue à *Bèze* il dispensa six d'entre ses hauts-barons de l'obéissance qui lui était due dans le cas où il violerait les libertés et franchises de la Bourgogne, et les autorisa même à en assurer le maintien par la voie des armes. Son autorité fut aussi douce que celle de

est ici question, est qualifié par les historiens de *Prince illustre et seigneur consulaire*. Geoffroi, son fils, fut surnommé *le Grand*.

Digitized by Google

son aïeul avait été dure; et lorsqu'en 1078, après une expédition glorieuse en Espagne où il rétablit sur son trône don Sanche d'Aragon, dépouillé par les Sarrazins, la douleur d'avoir perdu son épouse, Sibille de Nevers, lui fit prendre à Cluny l'habit monastique, il fut vivement regretté de ses peuples.

Eudes 1er, son frère et son successeur, comme lui libéral envers les moines, n'alla point toutefois jusqu'à le devenir lui-même; mais en 1102, conformément à l'esprit de son temps, il prit la croix, et partit pour Jérusalem, où les chrétiens d'Europe se précipitaient en foule depuis que le pape Urbain II (1095) avait donné le signal des croisades, expéditions ainsi nommées de ce qu'on mettait une croix d'étoffe sur l'épaule à tous ceux qui s'y engageaient. Eudes mourut pendant ce voyage.

Le long règne de *Hugues* II, son fils, (1102-42) fut heureux et paisible. Ce prince, ami de la justice, abolit plusieurs droits onéreux à ses sujets. Dans une contestation avec l'évêque et les chanoines d'Autun, il se soumit au jugement de son conseil, et

Digitized by Google

acquiesça à la condamnation prononcée contre lui-même. Un hiver désastreux en 1125, et l'incendie qui consuma Dijon (1) en 1137 et détruisit les archives et tous les titres, troublèrent seuls la prospérité dont la Bourgogne jouit sous ce prince, qui mérita le beau surnom de *Pacifique*.

Une expédition contre les Sarrazins de Portugal et la prise de Lisbonne par les Bourguignons (1144), ouvrit avec éclat le règne de son successeur *Eudes* II. Du reste, après cette expédition, ce prince, à l'exemple de son père, se consacra aux soins paisibles du gouvernement, et, laissant, à l'assemblée de *Vézelay*, en 1146, les comtes de Nevers et de Tonnerre et une foule de seigneurs prendre la croix à la voix de saint Bernard, il crut qu'il se devait désormais à ses sujets et refusa de suivre le roi Louis VII en Palestine.

Hugues III, son successeur, *vaillant, mais peu sage*, eut sans cesse les armes

(1) Dijon était devenu la capitale du duché sous le duc *Robert-le-Vieux*, au préjudice d'Autun qui l'avait été sous les premiers ducs, et qui malgré son antiquité, son importance du temps des Romains, son titre de plus ancien évêché de la province, n'en fut plus que la deuxième ville; sans qu'elle a même perdu depuis.

Digitized by Google

à la main. Il se croisa en 1171, et faillit périr sur mer. En 1172, il fit la guerre pour Louis VII au comte de Châlons, et se saisit de ses domaines, dont il conserva la garde jusqu'à ce que le comte eût fait au roi satisfaction. En 1174, il prit les armes contre Gui, comte de Nevers, pour l'obliger à lui faire hommage des fiefs qu'il tenait en Bourgogne. En 1185, il assiégea pour la même cause le seigneur de Vergy dans son château. Mais il ne put soumettre ce puissant baron, soutenu par le roi de France et par les nobles de la province. En 1190, il accompagna Philippe-Auguste en Palestine, se signala par sa bravoure au siége de Saint-Jean-d'Acre, commanda l'armée française après le départ du roi, manqua l'occasion de reprendre Jérusalem retombée depuis peu au pouvoir des Sarrazins, et mourut dans la ville de Tyr en 1192.

Les Barbares, en s'emparant des Gaules, n'avaient point formellement aboli l'ancien gouvernement municipal des Romains. Il y eut encore long-temps non-seulement des assemblées des citoyens dans les villes, mais encore des assemblées de provinces ou de comtés où l'on agitait les intérêts

Digitized by Google

communs. Ces dernières disparurent ou devinrent beaucoup plus rares au commencement de la troisième race, parce que, sous le régime féodal, les rapports administratifs n'étaient ni aussi étendus ni aussi réglés qu'autrefois. Alors la représentation de la province fut restreinte aux seuls vassaux directs du comte ou du duc, qui les consultait quelquefois. Dans le même temps, les villes étant tombées au pouvoir des seigneurs virent, pour la plupart, s'évanouir les faibles restes de gouvernement municipal qu'elles pouvaient conserver encore. Cependant, même à cette époque, on aperçoit quelque trace de la participation du tiers-état aux affaires des villes, surtout dans le Midi. Plusieurs grandes villes paraissent avoir été en possession permanente d'un droit municipal plus ou moins étendu, telles que Paris, Bourges, Rheims, Périgueux, Marseille, Toulouse, etc. L'exemple de ces cités indépendantes du joug féodal et l'amour naturel de la liberté portèrent, dans le douzième siècle, un grand nombre de villes à revendiquer leurs priviléges municipaux. Elles furent secondées par la politique des rois intéressés à opposer le peuple aux seigneurs pour affaiblir la féo-

Digitized by Google

dalité. Le roi Louis-le-Gros, qui passe pour avoir le premier émancipé les communes, ne fit que confirmer l'existence municipale que plusieurs villes de ses domaines avaient reprise. Les chartes de *franchises* qu'il leur donna n'établirent pas, mais sanctionnèrent un droit déjà existant. Il en fut de même de la plupart des chartes accordées depuis par les ducs ou comtes souverains. Le droit de se donner un maire et des échevins, d'avoir un sceau, de s'assembler, de se garder, de lever des milices, étaient les priviléges généraux des communes. Du reste, chacune eut ses usages et droits particuliers. La juridiction des maires et échevins n'était point partout la même : ici, ils rendaient la justice ; là, ils n'étaient chargés que de la police ; ailleurs, ils ne s'occupaient que de simple administration. Du reste, ils étaient tous électifs dans l'origine, et ils ne cessèrent de l'être qu'en 1692, où Louis XIV, pressé par les besoins de l'état, fit de l'office de maire et d'échevin une charge vénale par un édit qui fut depuis aboli et rétabli plusieurs fois, mais qui fut rarement appliqué à la Bourgogne, les états ayant racheté à plusieurs reprises le droit de pourvoir aux places vacantes. La première charte *de*

Digitized by Google

franchise dont l'histoire de Bourgogne fasse mention est celle que Dijon reçut de Hugues III en 1187. Elle ne donne pas aux habitans la liberté personnelle qu'ils avaient déjà, d'après un passage même de cette charte. Elle règle d'une manière plus précise certains points restés indécis jusques là entre le prince et les citoyens.

Par exemple, si quelqu'un des membres de la commune commet un forfait contre le duc, celui-ci en demandera justice au maire, qui traduira le coupable devant les jurés. Le maire et les jurés pourront seuls faire arrêter et juger un bourgeois de la commune; ils auront la connaissance des délits concernant les fruits et les jardins, et donneront le ban de vendanges. La même charte fixe les amendes, distingue les cas réservés au prévôt ducal, détermine le titre et la valeur des monnaies, oblige les habitans appelés en guerre sur les terres de France à servir pendant quarante jours, et aussi long-temps qu'il plaira au duc, s'il a la guerre dans l'étendue de son duché, en leur laissant toutefois la faculté de se faire remplacer. Le duc s'engage à garder exactement cette loi, sous peine de correction de la part du roi de France, et d'interdit de la part de l'archevêque de

Digitized by Google

Lyon et des évêques d'Autun, de Langres et de Châlons. Les habitans, de leur côté, s'obligent de lui payer chaque année 500 *marcs d'argent*, moyennant quoi ils sont déclarés exempts de tailles pour toujours.

Il y eut alors dans la ville deux juridictions, celle du maire et celle du vicomte. Ce dernier conservait dans un quartier de la ville assigné pour sa résidence, l'autorité qu'il avait exercée sur la ville entière avant la charte de commune. Il résulta de cette double juridiction divers conflits qui se terminèrent, vers la fin du siècle suivant, à l'avantage des maires. En 1282, le duc Robert II, réunit le vicomté à la mairie, et déchargea en même temps les habitans de l'impôt trop onéreux *des* 500 *marcs*, moyennant certaines sommes qu'ils s'engagèrent à lui payer, les unes à vie, les autres à perpétuité. Le duc Eudes III, qui résidait souvent à Beaune, lui donna une charte de commune en 1203, à la charge d'un tribut annuel de 200 marcs d'argent. Le même duc établit la commune d'Avallon, en 1200, celle de Rouvre en 1205, celle de Châtillon en 1208, de Nuits en 1212, de Talant en 1216. La plupart des villes de la Bourgogne obtinrent le même avantage sous ses successeurs, par

Digitized by Google

exemple, Auxerre en 1223, Saulieu en 1225, Auxonne en 1229, Montbard en 1231, Noyers en 1232, Châlons et Saint-Jean-de-Lône en 1256, Louhans en 1269, Semur en 1276, Seurre en 1278, etc. Les plus favorisées de ces communes jouissaient, comme celle de Dijon, de la *pairie-bougeoise*, c'est-à-dire que les officiers du prince ne pouvaient, surtout en matière criminelle, juger un bourgeois de ces villes, qu'assistés des échevins, ses *pairs-bourgeois*.

Sous le règne de Hugues III, qui donna la première de ces chartes communales, parut en Bourgogne une secte d'hérétiques, qu'on nommait *cottereaux*, *patarins* ou *tisserands*, parce que la plupart exerçaient ce métier. On ne se borna point à condamner leurs doctrines, on persécuta ces malheureux; on en brûla sept près de Vezelay dans la vallée d'Aquin, en 1167, et plus tard, Téric, leur chef, subit le même supplice à Corbigny.

La religion, qu'on outrageait par cette barbare intolérance, était alors mélangée d'une foule de pratiques extravagantes, telles que l'enterrement et la résurrection de l'*alleluia*, la fête de

Digitized by Google

l'Ane (1) et celle des Fous, qui n'a cessé à Auxerre qu'en 1422, la danse ecclésiastique, qu'on nommait *la bergerette*, conservée à Besançon jusqu'en 1738, usages ridicules ou impies qu'on eut beaucoup de peine à supprimer, et auxquels on substitua dans la suite la cérémonie du *roi des Chapelains* qui officiait solennellement le jour la circoncision, et celle du *roi des chanoines*, qui officiait à l'Epiphanie.

Ces burlesques sacriléges n'étonneront

(1) Ces usages étaient un reste des *Saturnales* du paganisme. Aux fêtes de Saturne, qui se célébraient en décembre, on se livrait à des orgies de toute espèce; tous les rangs étaient confondus; les valets prenaient à table la place de leurs maîtres, et pouvaient même les railler en leur présence. *La liberté de décembre* était passée en proverbe chez les anciens. Avec une liberté pareille, aux fêtes des *Fous*, les jeunes clercs et autres ministres inférieurs de l'église, parodiaient entr'eux les dignités ecclésiastiques; élisaient un évêque, ou archevêque des *Fous*, et confirmaient son élection par des cérémonies ridicules. Dans d'autres églises, par exemple, à Sens et à Autun, on célébrait la *Fête de l'Ane*; on couvrait un âne d'une chape, et on le conduisait processionnellement, en chantant des versets burlesques, dont le refrain était : *Hé! sire Ane, hé! hé!* Ces usages se pratiquaient, selon les lieux, les jours de Noël, de Saint-Etienne, de Saint-Jean-l'Evangéliste, des Innocens, de la Circoncision, ou de l'Epiphanie. C'étaient des coutumes locales qui ne paraissent pas avoir été en vigueur dans toutes les églises; du moins elles ne furent jamais approuvées par l'église universelle; un grand nombre de prélats s'efforcèrent de les supprimer et plusieurs conciles les défendirent. Le progrès des lumières, en faisant mieux sentir le respect dû à la religion, les a fait peu à peu disparaître.

Digitized by Google

pas d'un temps de profonde ignorance, où les lettres n'étaient cultivées que par un petit nombre de religieux cachés dans les cloîtres avec quelques livres échappés aux incendies et aux ravages des Normands. La science était si rare qu'une coutume ayant force de loi s'introduisit en France et en Angleterre, de faire grâce à tout criminel condamné qui saurait lire : c'est ce qu'on appelait *bénéfice de clergie*. La Bourgogne compte cependant au douzième siècle plusieurs hommes distingués par leur savoir, entr'autres le célèbre Honorius, qui dirigea pendant trente ans les écoles de la cathédrale d'Autun, et mourut en Orient où il avait suivi Louis-le-Jeune à la croisade; Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny; Jean-le-Chroniqueur, Hugues-de-Flavigny mais surtout saint Bernard, qui fut l'oracle de son temps.

Toutes les connaissances de l'époque étaient tellement concentrées dans les cloîtres, qu'il n'y avait que les moines qui s'appliquassent à la peinture et à l'architecture. On en voyait qui prenaient le titre de *maître* maçon. Geoffroy, évêque d'Auxerre, destina trois prébendes de sa cathédrale pour des ecclésiastiques qui seraient peintres, vitriers et orfèvres. Des moines ar-

Digitized by Google

chitectes dirigèrent la construction de la plupart de ces temples magnifiques, monumens de l'antique opulence du clergé et de la piété de nos ancêtres.

Eudes III, successeur de Hugues III, avait épousé en premières noces Mahaud, fille d'Alphonse, roi de Portugal. Elle était parente du duc Eudes au sixième ou septième degré : ce qui suffisait alors pour rendre un mariage nul. Celui du duc ayant été cassé en 1197, il épousa l'année suivante *Alix de Vergy*, mariage à l'occasion duquel il donna à son beau-père la charge de Sénéchal de Bourgogne et la seigneurie de Mirebeau pour lui et pour ses héritiers (1). Il refusa, peu de temps après, de se mettre à la tête de la quatrième croisade, qui, entreprise pour la délivrance de la Palestine, eut pour résultat, par un concours de circonstances imprévues, la

(1) En retour, il obtint l'importante forteresse de Vergy (dans le canton de Nuits), qui avait souvent résisté aux armes des ducs de Bourgogne, et dont l'illustre maison de Vergy prenait son nom. Cette famille, célèbre dans nos anciennes annales, descendait de *Manassès*, comte d'Auxois, de Châlons, de Beanne et de Dijon, sous Charles-le-Simple. Florissante pendant plus de six cents ans par ses richesses, sa gloire et ses dignités, soit en Bourgogne sous les ducs, soit en Franche-Comté sous les diverses dynasties qui ont possédé cette province,

Digitized by Google

conquête de *Constantinople*, et la fondation d'un empire latin en Orient. Mais en 1209, sur l'invitation du pape Innocent III, il se croisa contre les *Albigeois*, hérétiques du Languedoc, et contribua beaucoup aux avantages qu'on remporta sur eux et qui furent accompagnés de cruautés à jamais détestables. Sa bravoure devait être mieux employée à la bataille de *Bouvines* (1214),

elle s'est éteinte en 1602, dans la personne de *Claude de Vergy*, gouverneur et capitaine-général du comté de Bourgogne. En 1609, le château de Vergy, où les ducs de Bourgogne et, après eux, les rois avaient entretenu garnison, fut démoli par ordre de Henri IV. Avec la maison de Vergy, la Bourgogne vit long-temps fleurir la puissante maison de Châlons, dont il sera question ci-après; celles de Vienne, de Montréal, de Marigny, de Grancey, de Saulx, de Beaufremont, etc. La charge de sénéchal des ducs de Bourgogne, possédée par la maison de Vergy, était la plus importante du duché. Selon dom Plancher, cet officier non-seulement veillait à la table du duc, mais avait l'intendance sur toute sa maison, rendait la justice, et commandait les armées en l'absence du prince. Il était supérieur au connétable même, dont l'autorité était purement militaire.

Il y eut aussi en Franche-Comté une sénéchaussée successivement héréditaire dans les maisons de Rans, de Rigney et de Vergy. La connétablie ne fut nulle part transmissible de père en fils, soit que l'hérédité de cette charge toute militaire ait paru aux princes incompatible avec la sûreté de leur couronne, soit qu'elle exigeât de trop grands talens personnels pour être abandonnée au hasard de la naissance. Elle a cessé en Franche-Comté, lorsque cette province n'a plus eu de comtes particuliers; alors il y eut un maréchal pour le comté de Bourgogne, et, plus tard, sous la maison d'Autriche, un gouverneur.

Digitized by Google

où il commanda l'aîle droite de l'armée française contre les Flamands et les impériaux, et s'illustra par des prodiges de valeur. Libéral envers les églises, il obtint en 1215 une distinction qui ne s'accordait alors qu'au pape, aux rois de France et à quelques puissans princes : il fut institué chanoine de Saint-Martin-de-Tours, titre dont jouirent ses successeurs jusqu'à Philippe-le-Bon. La mort le surprit à Lyon en 1218, au moment où il se disposait à faire le voyage de Palestine.

Alix de Vergy gouverna le duché pendant la minorité de *Hugues* IV, son fils, et se retira ensuite dans le domaine qui formait son douaire, *faisant valoir deux charrues à bœufs, et un troupeau de cinq cents moutons*.

Hugues, suivant l'exemple de son père et de plusieurs de ses ancêtres, se croisa en 1248, et partit avec saint Louis pour la Terre-Sainte. Il partagea les périls, la gloire et la captivité du roi. La Bourgogne eut à souffrir, en son absence, des ravages des *Pastoureaux*, nom que l'on donna à des bandes de paysans soulevés par un fanatique apostat de Cîteaux, mais dont la révolte fut promptement comprimée par des mesures vigoureuses.

Digitized by Google

Hugues, de retour dans ses états, les gouverna avec sagesse. Il augmenta ses domaines de plusieurs terres, et, par un traité conclu à Paris, obtint de Baudouin II, empereur de Constantinople, le titre de roi de Thessalonique pour lui et ses successeurs.

En 1258, Hugues IV fit un pélérinage à Saint-Jacques en Galice. Il mourut en 1272.

Vers l'an 1190, le roi Philippe-Auguste avait établi, dans ses domaines, quatre grands-baillis ou gardiens, chargés de rendre la justice et de surveiller celles des seigneurs. Cette institution protectrice fut introduite en Bourgogne sous le règne de Hugues IV. Pierre de Corbigny fut le premier bailly ducal à Châlons, en 1244, et Jacques de Pomard à Dijon, en 1267. Guillaume Pian fut institué bailli royal à Mâcon, qui appartenait alors au roi saint Louis. La Franche-Comté eut aussi des baillis à peu près dans le même temps.

Robert II, troublé dans la possession de son duché par Robert de Flandre et Robert de Clermont, époux de ses nièces, y fut confirmé par l'intervention du roi Philippe-le-Hardi.

Digitized by Google

En 1282, après le massacre des Vêpres Siciliennes, Robert passa en Italie pour secourir Charles d'Anjou, roi de Naples, oncle de sa femme, Agnès de France.

Favorisé de l'amitié et de la confiance de Philippe-le-Hardi, qui l'avait nommé son grand-chambellan, il ne fut pas moins aimé de Philippe-le-Bel, qui le fit son lieutenant dans le Lyonnais, et le chargea, en 1297, d'une ambassade auprès du pape Boniface VIII.

Les fréquens changemens de la monnaie, à cette époque, excitant de violens murmures, Robert en avait fait frapper une nouvelle, dont il fixa le poids et le titre. Elle se fabriquait à Dijon, à Auxonne, ou à Saint-Laurent-lès-Châlons. On distinguait alors des monnaies de six coins différens, ayant cours en Bourgogne : celle du duc appelée *ducale* ou *dijonnaise;* la *royale* ou *forte*, frappée à Paris, principalement pour les espèces en or et en argent; celle de Tours, surtout pour les petites monnaies appelées *tournois;* celle de Vienne, celles de Saint-Étienne de Besançon et de Saint-Étienne de Dijon.

Hugues V, successeur, de *Robert*, en 1305, mourut sans enfans en 1315. Ce fut

Digitized by Google

sous son règne (1311) que le *concile de Vienne* abolit l'ordre des Templiers, et que leur grand-maître, Jacques Molay, Bourguignon, fut brûlé vif à Paris avec les principaux de son ordre.

En 1027, le concile d'*Elne*, touché des malheurs occasionnés par les guerres privées que se faisaient les seigneurs, avait ordonné, dans le comté de Roussillon, une suspension d'armes pour le samedi et le dimanche de chaque semaine. En 1041, le concile de *Saint-Gilles* en Languedoc, avait prescrit la même suspension, qui fut même étendue depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, prescription successivement appliquée à tout le royaume, et confirmée par le roi, dans une assemblée des grands. Cet établissement, qu'on appela la *trève de Dieu*, et celui de la *quarantaine le roi* (1) par Philippe-Auguste et saint Louis, n'avaient point aboli les guerres privées, et Philippe-le-Bel s'é-

(1) Une des causes qui contribuait le plus aux guerres privées, était la nécessité que l'usage imposait aux membres d'une famille d'épouser la querelle de celui d'entr'eux qui se trouvait offensé. Philippe-Auguste, et, après lui, saint Louis établirent une quarantaine qu'on appela *la quarantaine du roi*, pendant laquelle les parens de l'offensé n'étaient pas tenus de prendre sa querelle ; afin de laisser le temps de pacifier le différend.

Digitized by Google

tait vu forcé de les proscrire par son ordonnance de 1303, au grand regret de la noblesse, qui les regardait comme un de ses plus beaux priviléges. Les nobles du duché de Bourgogne réclamèrent contre la suppression de cet usage, et l'année de la mort de Hugues V, le roi Louis-le-Hutin leur rendit *le droit d'user des armes quand il leur plairait, et en la manière qu'ils avaient accoutumé anciennement.*

Eudes IV, succéda à son frère Hugues. L'an 1316, il s'éleva en France de grandes contestations relativement à la couronne, après la mort de Louis-le-Hutin, qui de de sa femme Marguerite, sœur du duc de Bourgogne, n'avait eu qu'une fille nommée Jeanne. Eudes réclamait la couronne pour sa nièce; mais en vertu de la loi Salique, qui ne permet pas que les femmes règnent en France, elle fut déférée par l'assemblée des pairs à Philippe-le-Long, frère du dernier roi. Pour calmer le duc, Philippe lui donna en mariage Jeanne de France, sa fille aînée, héritière, par sa mère, des comtés de Bourgogne et d'Artois, riche succession qu'Eudes recueillit en 1330, après la mort de sa belle-mère.

Digitized by Google

DEUXIÈME SECTION.

La Franche-Comté seule, de 1027 à 1330.

Les annales du duché et du comté de Bourgogne, séparées depuis trois siècles, se confondent ici de nouveau. Nous allons interrompre un moment l'histoire du duché, et reprenant celle du comté depuis la mort d'*Otton-Guillaume* (1027), où nous l'avons laissée, la conduire rapidement jusqu'à la réunion de 1330.

Otton avait lutté long-temps contre le roi de France. *Renaud*, son fils, soutint une guerre contre l'empereur Henri III, successeur des rois d'Arles, lui refusant l'hommage pour le comté de Bourgogne, et prétendant ne relever que de Dieu et de son épée. Mais, ayant plus de courage que de puissance, il fut vaincu et réduit à faire hommage en 1045.

Son fils, *Guillaume* II, lui succéda en 1057. Par mariage ou par succession, il joignit aux comtés de Bourgogne, ceux de Vienne et de Mâcon. Il fut si puissant, que les historiens lui donnent le titre

Digitized by Google

d'*Exarque*. Ils l'appellent aussi le *Grand* et le *Hardi*.

Plusieurs de ses fils ont laissé un nom célèbre. L'un d'eux, *Étienne*, mort en Palestine, l'an 1102, est la tige de l'opulente maison de *Châlons*, qui posséda les comtés de Chalons et d'Auxonne, d'Auxerre et de Tonnerre, la principauté d'Orange, aux confins du Dauphiné et de la Provence, et en Franche-Comté, plus de trente terres dont chacune comprenait plusieurs villages; d'où les seigneurs de cette famille s'appelèrent les *riches de Châlons*. La branche d'Arlai a porté la principauté d'Orange dans la maison de Nassau, où le titre de *Prince d'Orange* s'est conservé jusqu'à nos jours.

Gui, autre fils de Guillaume, fut pape sous le nom de *Calixte* II en 1119, termina la querelle des investitures qui divisait depuis long-temps les papes et les empereurs, paya la rançon de Baudouin, roi de Jérusalem, qui avait été pris par les Sarrazins, et tint à Rome pour la délivrance de la Palestine, un concile où assistèrent 900 évêques. *Raimond*, frère de Calixte II, ne fut pas moins célèbre par ses exploits, que ce pontife par sa sagesse. Il alla en Espagne combattre les

Digitized by Google

Sarrazins, et pour prix de ses services, obtint, du roi Alphonse VI, sa fille unique en mariage, et le comté de Galice pour dot. De ce mariage, naquit Alphonse VII, qui fut roi de Castille et de Léon, et dont la postérité a régné sur l'Espagne pendant quatre siècles.

Renaud II, fils et successeur de Guillaume-le-Grand, en 1087, mourut vers la fin de ce siècle, dans un voyage qu'il fit à la Terre-Sainte. On croit qu'après lui *Guillaume* III fut assassiné par des vassaux rebelles qui publièrent que le démon l'avait enlevé.

Le fils de Guillaume III, *Guillaume* IV, surnommé l'*Enfant*, périt aussi de mort violente et sans laisser de postérité (1126).

Il eut pour successeur, son cousin-germain *Renaud* III, qui, joignant cet héritage à ses propres domaines, régnait depuis Bâle jusqu'à l'Isère, et voyait Lyon, Vienne et Besançon sous son autorité. Fier de sa puissance, il refusa l'hommage à l'empereur Lothaire qui ne put jamais le réduire (1). Les historiens le nomment le

(1) Quelques auteurs ont pensé que le comté de Bourgogne a tiré son nom de *Franche-Comté* de ce refus du comte Renaud et des efforts de ses successeurs pour se

Digitized by Google

très-grand comte, et lui-même prenait le titre de *très-noble consul*. Rome avait laissé des traces profondes dans tous les pays de son empire, et particulièrement dans les Gaules. Les princes, en affectant les titres éminens de la magistrature romaine, croyaient ajouter à leur autorité; un prestige imposant s'attachait encore à ces titres portés par les maîtres du monde.

Renaud III ne laissa qu'une fille (1148), *Béatrix* I, qui lui succéda, d'après la coutume du pays, laquelle appelait à la succession du comte régnant, non-seulement ses fils, mais même ses filles, de préférence aux oncles paternels et autres mâles de la famille : coutume qui a causé plus d'une guerre, et fait passer successivement la Franche-Comté dans plusieurs familles étrangères.

Béatrix la porta dans la maison de *Souabe*, par son mariage avec *Frédéric* I *Barberousse*, en 1156. Avant cette union, les empereurs de la maison

maintenir indépendans de toute domination; d'autres, de son état de franchise et de liberté, par rapport à ses souverains, auxquels il ne devait que le service militaire, et ne payait quelques sommes que par don gratuit, après délibération des Etats : Ce qui a duré jusqu'à la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, en 1674.

Digitized by Google

de Franconie, et après eux, de celle de Souabe, quoique héritiers de Rodolphe-le-Fainéant, et prenant le titre de rois de Bourgogne et d'Arles, n'y joignaient point une autorité réelle; ils se contentaient du vain hommage des seigneurs, et de quelques droits honorifiques. Ce mariage leur rendit pour quelque temps une puissance immédiate et véritable dans ces contrées. Frédéric, dans une diète tenue à Besançon, reçut, en 1157, le serment de fidélité des prélats et des seigneurs de l'ancien royaume de Bourgogne et Arles. Ce prince aimait la Franche-Comté, dont les églises durent beaucoup à sa munificence. La situation de Dôle lui plut tellement, qu'il y fit construire un vaste château pour sa résidence. Il résidait aussi dans le château Poligny, fortifié dans le neuvième siècle par le fameux Gérard de Roussillon, et fréquemment habité depuis par les comtes bourguignons, dont les titres et traités d'alliance y étaient en dépôt, comme en un lieu de grande sûreté.

Après Frédéric, son deuxième fils *Otton* I, son successeur en Franche-Comté, joignit, au titre de comte de Bourgogne,

Digitized by Google

celui de Palatin, que ses successeurs conservèrent.

Otton étant mort sans postérité masculine (1200), la Franche-Comté passa de nouveau dans une maison étrangère, par le mariage de *Béatrix* II, fille unique du duc, avec *Otton* II, duc de *Méranie* dans le Tyrol, prince d'Istrie et de Dalmatie, et descendant de Charlemagne. Le vicomte d'Auxonne, issu des anciens comtes, voyait avec impatience la Franche-Comté entre les mains des Allemands. Il avait déjà fait la guerre à Otton I. Il reprit les armes contre le nouveau comte, et ne les posa qu'en 1227, à condition que son fils épouserait une des filles d'Otton II. Ce fut pendant la longue et sanglante guerre qui précéda cette alliance, qu'on éleva en Franche-Comté la plupart de ces châteaux-forts dont on voit encore les restes. Les seigneurs les faisaient bâtir et entretenir par leurs sujets, les y obligeaient au guet et à la garde, et les y recevaient avec leurs effets dans les temps de guerre et de péril imminent. Ce droit de retraite s'appelait en quelques provinces *droit de sauvement*. Ceux qui en jouissaient sont généralement nommés *guettables*

Digitized by Google

dans les coutumes. Celle de Bourgogne les appelle les *retrayans*.

Otton II mourut en 1234, et son fils, Otton III, en 1248. Celui-ci n'ayant point de postérité, transmit le comté de Bourgogne à sa sœur *Alix*, quoiqu'elle eût une sœur aînée, nommée Béatrix : les comtes de Bourgogne regardaient leurs états comme des biens patrimoniaux dont il leur était libre de disposer. Alix épousa *Hugues de Châlons*, descendant de Guillaume-le-Grand, mariage qui fit rentrer la Franche-Comté dans la famille de ses anciens comtes.

Otton IV, fils aîné d'Alix et de Hugues, leur succéda en 1279. Ce prince belliqueux passa en Italie, l'an 1282, pour venger les Français massacrés à la sanglante journée des vêpres siciliennes. A son retour, il fit la guerre à l'évêque de Bâle, tailla en pièces l'armée de ce prélat, fut assiégé dans Besançon par l'empereur Rodolphe, venu au secours de l'évêque son vassal, et le força de lever le siége. Dans la suite, il servit avec zèle le roi de France Philippe-le-Bel, dans ses guerres contre le comte de Flandres, se distingua

Digitized by Google

à la bataille de *Furnes*, en 1297, et reçut, en 1303, à celle de *Cassel*, une blessure dont il mourut.

Son fils *Robert* était en bas âge. Le comté fut administré jusqu'à la mort prématurée de ce jeune prince (1315), par le roi de France, à qui son père l'avait confié. Il passa ensuite à sa sœur *Jeanne* I, épouse du roi Philippe-le-Long. Au comté de Bourgogne, cette princesse joignit celui d'Artois, par la mort de Mahaud d'Artois, sa mère, en 1329, et l'année suivante elle laissa ces deux provinces à sa fille Jeanne II, dont le mariage avec Eudes IV réunit les deux Bourgognes, séparées depuis le partage entre les fils de Louis-le-Débonnaire : union aussi naturelle qu'avantageuse aux deux pays. Habités dès le commencement par des peuples de même race, ayant toujours vécu sous des lois à peu près semblables, nécessaires l'un à l'autre par la différence et l'échange de leurs produits réciproques, liés par une triple communauté d'origine, d'habitudes et d'intérêts, ils semblent faits l'un pour l'autre, et n'ont jamais été plus florissans que sous la même domination. Cependant, quoique possédée par un prince vassal de la couronne, la

Digitized by Google

Franche-Comté était alors regardée comme un pays étranger au royaume de France. Le fait suivant en est la preuve : Eudes IV faisait battre à Auxonne de la monnaie semblable à celle du roi, et lui donnait cours dans le duché. Le roi, par un traité conclu en 1337, l'obligea à ne lui donner cours que dans le comté de Bourgogne.

TROISIÈME SECTION.

Depuis la réunion du Comté de Bourgogne au Duché, jusqu'à la mort de Philippe de Rouvre (1330-1361). Divers usages de ces temps-là.

Eudes IV était un prince vaillant. Il soutint avec succès diverses guerres contre des seigneurs rebelles de ses états, et prit une part active et glorieuse à la grande lutte qui s'engagea de son temps entre la France et l'Angleterre. Le roi Philippe de Valois avait en lui une telle confiance qu'il lui laissait nommer les gouverneurs des places fortes du royaume. Deux braves Bourguignons entr'autres, Jean de Vienne, à Calais, Geoffroy de Charny, en Picardie, justifièrent son choix par leurs belles actions. Il mourut à Sens, en 1349, au

Digitized by Google

milieu des désastres de la France, affligée de la défaite de Crécy, de la prise de Calais, et d'une peste affreuse qui fit périr, dit-on, le quart de la population. La Bourgogne ne fut point épargnée; plusieurs villages furent réduits en solitude. Beaune fut une des villes les plus mal-traitées; a peine y resta-t-il la vingtième partie des habitans.

Eudes, ayant survécu à ses deux fils, eut pour successeur dans les deux Bourgognes et en Artois, son petit-fils, *Philippe*, dit de *Rouvre*, parce qu'il naquit et mourut dans le château de ce nom. Cet enfant régna sous la tutelle de sa mère Jeanne de Boulogne et du roi Jean, qu'elle avait épousé en seconde noce. Jean essaya vainement d'établir en Bourgogne la gabelle, ou impôt sur le sel, que son père Philippe de Valois avait établi dans les provinces de son domaine direct. Mais s'il ne put vaincre sur ce point la résistance des états de Bourgogne, il obtint de la noblesse bourguignonne de puissans secours contre les Anglais. Son imprudence les rendit inutiles. Battu et fait prisonnier à la funeste journée de *Poitiers* (1356), il laisse son royaume en proie aux enne-

Digitized by Google

mis victorieux. Les Bourguignons, qui veulent les arrêter, succombent sous le nombre au combat de *Brion-sur-Ource*, près de Châtillon-sur-Seine.

Les Anglais, maître de la campagne, pillent Châtillon, Tonnerre, Saulieu, etc, mettent la province à contribution pendant trois mois, et ne la délivrent de leur présence qu'après avoir stipulé, par un traité conclu à *Guillon* (1) en Auxois (1359), la somme de 200,000 *moutons* d'or pour prix de leur retraite. Plus heureux que les Bourguignons, les Comtois battirent un parti de ces insulaires, qui, en 1362, tenta de surprendre Besançon. Les Français avaient à leur tête le même Jean de Vienne, déjà célèbre par la défense de Calais, élevé depuis, par son mérite, aux dignités de maréchal de Bourgogne et

(1) Le traité de Guillon fut très-solennel, conclu entre le roi Edouard et le duc Philippe, garanti par deux évêques, dix-sept abbés, quinze seigneurs (Hugues et Henri de Vienne, Hugues et Guillaume de Montaigu, les sires d'Epoisses et de Sombernon, etc.), sept communes, (Autun, Châlons, Dijon, Beaune, Semur, Montbard et Châtillon), et sept des principaux bourgeois. L'argent fut très-difficile à ramasser dans un pays déjà épuisé. *Autant on avait été prompt à s'obliger*, disent les chroniques, *autant fut-on lent et dur à payer*. Il fallut accorder des sursis; plusieurs nobles et bourgeois allèrent comme otages en Angleterre; le paiement ne fut achevé qu'en 1364.

Digitized by Google

d'amiral de France, un de nos grands capitaines sous Charles V et Charles VI, et destiné à terminer sa glorieuse vie sur le champ de bataille de Nicopolis (1396), en combattant les infidèles.

Ce fut au milieu de ces calamités que mourut Philippe de Rouvre, à peine âgé de seize ans (1361). En lui finit la première race royale des ducs de Bourgogne, après avoir duré 329 ans.

A leurs revenus ordinaires ces princes ajoutaient un certain nombre de droits onéreux qu'ils exerçaient sur leurs sujets; par exemple, le droit de *parcours*, exercé par leurs officiers sans le consentement des propriétaires, dans les bois, terres et pâturages; le droit de *maréchaussée*, en vertu duquel les fermiers fournissaient une certaine quantité de foin, de paille et d'avoine pour l'entretien des chevaux; le droit de *criblures de blé*, pour faire le pain des chiens de chasse; le droit de *gîte*, pour les ducs et leur suite, une ou deux fois l'an, en certains endroits dépendans des abbayes, etc., etc.

Les seigneurs particuliers exerçaient aussi dans leurs domaines une foule de droits qui grevaient le peuple; par exemple,

Digitized by Google

le droit de *moulin* ou de *four banal*, qui assujétissait, en certains lieux, les habitans à moudre leur grain et à cuire leur pain au moulin et au four de la seigneurie, moyennant une rétribution; le droit de *ban-vin* ou de *ban-à-vin*, qui autorisait le seigneur à vendre seul son vin dans sa seigneurie pendant un certain temps, où la vente était interdite à tout autre. Il y avait même des seigneuries où il était défendu aux sujets de vendre, en aucun temps, du vin en détail sans la permission du seigneur. Aux seuls gentilshommes appartenait le droit de chasse et de colombier. Lors même que l'établissement des communes dans les villes eut amené progressivement les affranchissemens dans les campagnes, les habitans ne furent pas entièrement libres. Ordinairement le seigneur se réservait un certain nombre de journées de travail gratuit par année, de la part de ses anciens sujets; c'était ce qu'on appelait les *corvées*. Toutes ces traces d'inégalité et de servitude sont heureusement effacées aujourd'hui. Les Français ne sont plus sujets que de la loi, devant laquelle tous sont égaux; seule égalité possible, celle des fortunes n'étant qu'une chimère qu'on ne pourrait ten-

Digitized by Google

ter de réaliser sans bouleverser la société.

Les ducs de Bourgogne de la première race résidaient ordinairement à Dijon, dans leur palais, qui subsistait dès le dixième siècle. Ils passaient la belle saison dans leurs châteaux de Salmaise, Aignay, Rouvre, Argilly, Maisy, Châtillon, Montbard, Montréal, etc. Ils logeaient, à Paris, à l'hôtel de Bourgogne, situé sur la montagne Sainte-Geneviève, dans la rue de Rheims actuelle.

Il n'y avait point de luxe en Bourgogne; la parure des femmes était simple. Elles ne portaient encore ni pendans d'oreilles, ni colliers, ni bracelets. Les chemises étaient de serge : la toile était encore fort rare. La bougie était inconnue et la chandelle un luxe. L'usage des vitres n'était connu que des riches. Les épiceries des Indes étaient fort chères. Le poivre était si précieux, que le prieur de Notre-Dame de Semur, en affranchissant ses hommes, se réserva une livre de poivre. La cire n'était guère employée que pour le luminaire des églises. Elle était encore très-chère long-temps après, puisque le duc Philippe-le-Hardi crut faire un vœu d'importance en promettant, pour un de ses fils malades, son pesant de cire à Saint-

Digitized by Google

Antoine de Vienne. Il n'y avait point encore de cheminées. Une famille entière s'assemblait autour d'un large foyer rond, dont la fumée se dissipait par une ouverture faite au plancher.

Les laines de Bourgogne étaient déjà en réputation. Les Italiens en tiraient une grande quantité par Saint-Jean-de-Lône, où ils payaient un droit de douane pour cet objet. En 1318, la reine Jeanne, comtesse de Bourgogne, fit des avances à une compagnie de drapiers et tisserands de Paris, pour qu'ils vinssent s'établir à Gray-sur-Saône, et y entretenir une manufacture de draps. Poligny fabriqua aussi dans la suite des draps estimés; c'est probablement le grand commerce que cette ville faisait jadis qui a donné lieu à une ancienne ordonnance de la province de Franche-Comté, portant que toutes étoffes et toiles se vendraient à l'aune de Poligny. Le duché avait aussi des manufactures d'étoffes. Celles de Beaune étaient célébres dès le treizième siècle. La même ville avait d'habiles ouvriers en fer et en acier, dont la trempe était renommée. Châlons avait dès l'an 1236 deux foires annuelles qui attiraient des négocians

Digitized by Google

de toute l'Europe et duraient un mois.

Mais le commerce était loin d'avoir alors, en général, ce développement et cette activité que lui donnent aujourd'hui nos divers moyens de transport, la facilité des communications et la sûreté des chemins. Outre le défaut de sécurité et de police publique, et la difficulté des voyages, les variations perpétuelles des monnaies étaient un grand obstacle à sa prospérité. Quand les monnaies d'un état n'avaient pas cours dans un autre, ce qui arrivait très-souvent, tant les princes en faisaient varier la valeur selon leur volonté, les marchands étaient obligés d'acheter des lingots d'or pour s'en aller faire leurs achats; ils en revendaient d'autant plus cher leurs marchandises. D'ailleurs, en recherchant ainsi l'or, ils en élevaient la valeur; puis, les princes prenaient ce motif ou ce prétexte pour changer la valeur de leurs monnaies, changemens sur lesquels spéculait le fisc converti en brigandage par ces continuelles altérations du signe de la richesse publique.

Ce qui se faisait alors de trafic était presque tout entier entre les mains des Juifs et des usuriers nommés *Lombards*, parce qu'il en venait un grand nombre de

Digitized by Google

cette partie de l'Italie qui avait été autrefois sous la domination des Lombards et qui avait retenu leur nom. Ils s'étaient établis en foule dans la Franche-Comté, où on leur avait assigné pour demeure Vesoul, Gray, Port-sur-Saône, Jussey, Montboson, etc. Leur rapacité les rendit odieux. Plusieurs riches bourgeois de Salins s'associèrent pour faire une banque que l'on appelait le *Mont-de-Salins*, où l'on trouvait de l'argent à de justes intérêts. Ce remède n'ayant pas suffi pour extirper le mal, en 1350, sur les plaintes réitérées du clergé, on expulsa ces usuriers.

Du reste, les princes étaient intéressés à maintenir les Juifs, dont la loi les faisait en quelque sorte complices, en leur donnant l'héritage de ces sangsues publiques. « *Les Juifs qui demeurent en Bourgogne*, portent les coutumes de cette province, titre VIII, article XLVII, *sont justiciables à monseigneur le duc, et, en quelque justice qu'ils aient leur domicile, s'ils meurent, leur avoir est à lui. Car tous avoirs d'usuriers qui manifestement prêtent, sont de droit au prince.* Ils n'étaient pas moins nombreux en Bourgogne qu'en Franche-Comté. Il y a peu de villes du

duché où il n'y eût une rue des Juifs. Ils en avaient deux à Dijon, avec une synagogue et une école. Plusieurs fois chassés de France et plusieurs fois rétablis, ils furent définitivement expulsés par le roi Charles VI en 1395. Le duc Philippe-le-Hardi les bannit à peu près vers le même temps. Cependant ils ne quittèrent qu'en 1431 Baigneux-les-Juifs, où ils avaient une synagogue.

L'intolérance religieuse faisait des Juifs une classe à part, haïe et méprisée. L'intérêt de la santé publique séquestrait de la société une autre classe d'hommes, les *lépreux*, fort nombreux à cette époque. Les croisades avaient propagé la lèpre en Europe; elle y devint si commune que, selon le testament du roi Louis VIII, il y avait deux mille léproseries dans ses domaines directs, qui ne faisaient pas le tiers de la France. On en contait également une multitude en Bourgogne. Non-seulement chaque ville, mais encore tous les bourgs et les principaux villages avaient un de ces hôpitaux. Une charité prodigue les enrichit, la cupidité les dépouilla. On accusa les lépreux de crimes probablement imaginaires; Philippe-le-Long en fit mourir plusieurs, et confisqua leurs biens. Un

Digitized by Google

baron de Semur en Brionnais imita la cruauté du roi, et fit brûler vingt-trois de ces malheureux à Marcigny en 1322.

Si l'on excepte les léproseries, dont un ancien auteur fait monter le nombre à dix-neuf mille dans le monde chrétien, les hôpitaux étaient rares avant la fin du douzième siècle. On voyait bien en quelques lieux principaux des confréries établies pour l'assistance des malades et le soulagement des misérables ; mais la plupart des villes manquaient de ces maisons hospitalières, où les pauvres sont reçus et soignés. Gui, fils de Guillaume, comte de Montpellier, et de Mathilde-de-Bourgogne, fonda à Montpellier un hôpital pour les malades, les orphelins, les vieillards et les pélerins; il se dévoua lui-même à les servir, assisté de quelques compagnons. Cette pieuse institution fut le germe de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit, approuvé par Innocent III en 1198, et dont la propagation fut très-rapide. Le duc Eudes III institua une maison de cet ordre à Dijon en 1204. Besançon en eut une en 1207, et Beaune à peu près vers le même temps. Plusieurs autres villes imitèrent cet utile exemple, et le seul hôpital de Besançon, comme chef d'ordre, en eut succes-

Digitized by Google

sivement jusqu'à dix-sept autres dans sa dépendance, ceux de Gray, Poligny, Arlai, Dôle, Vesoul, etc.

En même temps que s'élevaient ces honorables monumens de la charité chrétienne, une piété moins éclairée multipliait les abbayes et les monastères, qui cependant ont rendu quelques services à cette époque et ne doivent pas être jugés tout à fait avec les idées de la nôtre. Aujourd'hui que les propriétés sont extrêmement divisées et qu'un grand nombre de citoyens participent à la possession du territoire qui passe incessamment de main en main, en ôter une partie à la circulation pour doter et entretenir des couvens, ce serait diminuer d'autant la part du peuple et la richesse publique. Mais au moyen-âge, c'étaient des rois ou des barons puissans qui aliénaient quelque portion de leurs immenses domaines, sinon précisément en faveur du peuple, du moins en faveur de personnes pieuses qui souvent sortaient de son sein (1) et pouvaient répandre sur lui leur superflu. En général, les serfs des mo-

(1) Ceci cessa d'être vrai plus tard pour un certain nombre d'abbayes, où, par un abus également contraire à l'égalité chrétienne et aux intérêts du peuple, on ne fut admis que sur preuve de noblesse.

Digitized by Google

nastères étaient plus doucement traités que ceux des seigneurs. Ces maisons étaient charitables aux pauvres. Dans un temps de désordres et de tyrannie, elles étaient le seul refuge un peu sûr contre l'oppression. Enfin à une époque de barbarie, elles ont ouvert un asyle aux sciences. Au milieu du mouvement progressif actuel, des congrégations religieuses, naturellement stationnaires, seraient un obstacle et un contre-sens. Elles ont cessé d'être selon nos idées, parce qu'elles ne sont ni selon nos intérêts ni selon nos besoins. Elles étaient, sous certains rapports, selon les intérêts et les besoins d'un temps où, le progrès étant impossible, c'était beaucoup que de conserver. L'époque des croisades est féconde en fondations de ce genre. Les principales, en Bourgogne, du onzième au treizième siècle, sont les abbayes de Marigny (1056), de Molême (1075), de Cîteaux (1100), d'Oigny (1106), de Clairvaux (1115), de la Ferté (1113), de Pontigny (1114), de Rougemont et du Puits d'Orbe, vers ce même temps; de Fontenay près Montbard (1118), de Tart, *idem;* de la Bussière et de Maizière (1131), de Quincy près Tanlay (1132), d'Epoisses (1189), du Val-des-Choux (vers 1200), de Mar-

Digitized by Google

cilly près d'Avallon (vers 1250), etc.

On n'avait point à cette époque d'armée permanente. En Franche-Comté comme en Bourgogne, le souverain mandait à ses barons, c'est-à-dire à ses vasseaux immédiats, de se rendre à un lieu désigné avec un certain nombre d'hommes proportionné aux fiefs qu'ils tenaient de lui. Chaque baron répartissait entre ses propres vasseaux le nombre d'hommes dont il était chargé.

L'infanterie, qui, dans les premiers temps, avait fait la force des armées françaises, était alors méprisée. La noblesse ne combattait plus qu'à cheval. Les gentilshommes les plus illustres par leurs faits d'armes ne connaissaient pas de plus beau titre que celui de *chevalier*. On distinguait dans la chevalerie différens degrés; il y avait les chevaliers-bannerets, les bacheliers (ou bas-chevaliers), les écuyers, les varlets et les pages. Les bannerets étaient de puissans barons portant bannière, et réunissant sous leurs ordres un certain nombre de chevaliers et d'hommes d'armes. Les Vergy, les de Vienne, les Beaufremont, les Jaucourt, les Damas, etc., sont souvent désignés dans les annales de Bourgogne comme chevaliers-bannerets.

Digitized by Google

Quoique le métier des armes fût alors plus en honneur que la science des lettres, l'histoire nous montre des écoles publiques à Dijon vers l'an 1300. Mais ce n'est qu'au commencement du seizième siècle qu'on y voit un collége en règle. Cet établissement se ressentit du mouvement général qui, sous François 1er, porta les esprits vers la littérature. La réputation des professeurs y attira un grand nombre d'écoliers, et leurs leçons y formèrent une foule d'illustres disciples, entr'autres ce Pierre-du-Châtel, qui fut bibliothécaire de François 1er, et dont ce prince disait qu'il était le seul homme dont il n'eût pas épuisé la science en deux jours par ses questions. Il y avait aussi des écoles à Châlons, à Autun, qui, du temps des Romains, en avaient possédé de si florisantes, à Besançon et à Gray, en Franche-Comté, etc. Au commencement du quatorzième siècle, la reine Jeanne, comtesse de Bourgogne, avait fondé à Paris un collége de Bourgogne, dans lequel les Francs-Comtois devaient être admis de préférence. Tant que la province a eu des états, ils ont veillé à l'administration de ce collége.

Digitized by Google

CINQIÈME ÉPOQUE.

La Bourgogne et la Franche-Comté sous les ducs de la seconde race royale (1361-1477).

PREMIÈRE SECTION.

Philippe-le-Hardi et Jean-Sans-Peur (1361-1419).

A la mort de Philippe de Rouvre, ses deux plus proches parens étaient le roi Jean, et Marguerite de France, fille de Philippe-le-Long et de la reine Jeanne, et veuve du comte de Flandres, Louis Ier. La Franche-Comté retourna à cette princesse, comme venant originairement de ses ancêtres et n'étant ni un apanage ni un fief de la couronne de France. Le roi reprit le duché de Bourgogne, par la même raison qu'il venait originairement de ses ancêtres et par le droit de plus proche héritier. Il y exerça la même autorité que dans ses domaines propres, y mit pour administrer la justice des baillis royaux, et malgré l'opposition des Etats et le serment qu'il avait fait de conserver aux habitans tous leurs priviléges, il en exigea les mêmes impôts que des autres provinces pour payer sa rançon aux Anglais. Il y établit pour son lieutenant-général son quatrième fils *Phi-*

Digitized by Google

lippe, surnommé *le Hardi*, et deux ans après, sur la demande des nobles et du peuple, il le créa duc et souverain de la province, en même temps que premier pair de France (1), avec la clause que, faute d'enfans mâles, le duché serait réversible à la couronne.

Philippe, dans les premières années de son règne, eut successivement à combattre les Anglais qui ravagèrent le pays d'Auxerre, et les *grandes compagnies*, troupes de brigands qui s'étaient formées à la suite des guerres, et qui, sous les noms d'*Ecorcheurs*, *Retondeurs*, *Routiers*, *Tard-Venus*, *Malandrins*, commirent en France, et surtout en Bourgogne, d'horribles dévastations, jusqu'au moment où le connétable Duguesclin vint les trouver à Chagny, et, leur ayant offert 200,000 livres de la part du roi Charles V, des contributions sur les terres du pape dans le comtat d'Avi-

(1) Jusques-là, les ducs d'Aquitaine et de Normandie avaient pris en plusieurs occasions le pas sur le duc de Bourgogne. De même que le duc de Bourgogne avait le premier rang parmi les grands vassaux, de même, dans les convocations générales de l'arrière-ban, la noblesse bourguignonne a toujours marché la première. Pareillement, aux états-généraux du royaume, les députés de la Bourgogne, même ceux du tiers-état, ont toujours précédé ceux des autres provinces.

Digitized by Google

gnon et les trésors de la Castille, les mena guerroyer en Espagne où ils détrônèrent Pierre-le-Cruel.

Dans le même temps, Philippe s'accorda avec la comtesse de Flandres, contre laquelle il était en guerre pour la Franche-Comté qu'il lui disputait. Il épousa (1369) Marguerite-de-Brabant, petite fille et héritière de cette princesse, mariage par suite duquel (1384) il réunit au duché de Bourgogne, non-seulement la Franche-Comté, qui n'en fut séparée de nouveau qu'après la mort du dernier duc de Bourgogne en 1477, mais encore les comtés d'Artois, de Flandres, de Rethel et de Nevers. Peu de rois l'égalaient alors en puissance.

Les états-généraux du royaume y mirent le comble, en lui déférant le gouvernement pendant la funeste démence du roi Charles VI (1392.) La préférence qu'il obtint en cette occasion sur le duc d'Orléans, son neveu et frère du roi, fut la source des mortelles inimitiés qui divisèrent depuis les maisons d'Orléans et de Bourgogne, et amenèrent la ruine de la France.

Depuis plus d'un siècle, les croisades avaient cessé. Les chrétiens avaient re-

Digitized by Google

noncé à la conquête de l'Asie; et les Turcs commençaient à envahir l'Europe. En 1396, le roi de Hongrie, Sigismond, demanda du secours à Philippe contre ces barbares. Le duc lui envoya son fils *Jean*, comte de *Nevers*, à la tête d'une florissante noblesse. La plupart de ces braves Bourguignons furent tués à la bataille de *Nicopolis*, perdue malgré leurs efforts de courage. Le comte de Nevers fut fait prisonnier, et racheté du sultan Bajazet, moyennant 200,000 ducats d'or.

Philippe mourut en 1404, d'une de ces maladies populaires qui, dans ce temps-là, désolaient souvent les peuples malheureux, et ravagaientles villes sales et infectes. L'histoire, qui loue ses belles qualités, lui reproche ses prodigalités excessives. Elles furent telles, que malgré ses immenses revenus et les nombreux subsides qu'il tira de ses sujets (les Flamands payèrent trois fois ses dettes), et quoique le roi, dont il disposait, lui eût plus d'une fois concédé le montant des taxes royales imposées sur la Bourgogne et autres états de France, il mourut insolvable. Il fallut recourir à un emprunt pour les frais de sa sépulture; ses meubles furent saisis par ses créanciers, et

Digitized by Google

vendus publiquement ; et la duchesse sa veuve renonça à la communauté de biens, en déposant, suivant la coutume de Bourgogne, sa ceinture, ses clefs et sa bourse sur le cercueil de son époux.

La principale cause de ses dépenses ruineuses était la magnificence qu'il affectait et dont il transmit l'exemple et l'habitude à ses successeurs. Il entretenait un nombre prodigieux d'officiers (1), et déployait ce faste qui donna un éclat royal à la cour de Bourgogne sous les ducs de la seconde race. Cependant toutes ses richesses n'étaient point exclusivement sacrifiées à ces profusions de la vanité. Il en fit souvent un meilleur usage, soit en soulageant les pauvres par des distributions journalières de vivres ou d'argent, soit en encourageant les savans et en achetant des livres précieux. Il paya un Tite-Live 500 livres, une bible 600 écus, etc.

(1) Il avait vingt-un chapelains, un confesseur, un aumônier, plusieurs chambellans, écuyers tranchans, maîtres d'hôtel, pannetiers, échansons, écuyers d'écurie ; onze secrétaires, douze pages, quinze fauconniers, un grand nombre de veneurs et d'officiers de chasse, et une foule d'officiers inférieurs, comme huissiers d'armes, sergens d'armes, valets de chambre, épiciers, barbiers, sommeliers, etc. ; des fous, des archers, des trompettes, des ménétriers, etc.

Digitized by Google

Entre autres expédiens financiers auxquels sa pénurie l'obligeait d'avoir recours, il avait permis aux Juifs de rester en Bourgogne, moyennant mille livres par an. Une autre fois, il avait vendu sa protection à la ville libre et impériale de Besançon, pour un tribut annuel de 5000 livres. Après la mort de Rodolphe III, en 1032, le royaume d'Arles formé des Bourgognes transjurane et cisjurane (*voyez la deuxième époque*), ayant passé à la maison impériale de Franconie, plusieurs prélats de ce royaume avaient obtenu, en 1039, de l'empereur Henri III, l'investiture des droits royaux dans leurs villes épiscopales, avec le titre de princes ou de comtes. De ce nombre avait été l'archevêque de Besançon, qui depuis avait assisté aux diètes germaniques en qualité de prince de l'empire. Cet archevêque souverain, ou les seigneurs du voisinage, ayant souvent des démêlés avec les citoyens de Besançon, ceux-ci avaient en divers temps acheté de puissantes protections. Ils s'étaient mis en 1224 sous la garde de Jean de Châlons, en 1264 sous celle de Hugues IV, duc de Bourgogne, en 1279, sous celle du comte Otton IV. En 1386, ils renouvelèrent ces anciens traités avec Philippe-le-Hardi.

Digitized by Google

Sous la première race des ducs de Bourgogne, les sujets du duché ne pouvaient sans le consentement du duc être compris dans les impositions générales ordonnées par les rois pour les besoins de l'état; et quand le duc, pour le bien du royaume, consentait à ces impositions, le roi déclarait par un acte authentique qu'il ne prétendait point par là porter préjudice aux droits du duc. Philippe-le-Hardi, par inclination pour la France ou par reconnaissance pour le roi Charles v qui avait confirmé la donation du roi Jean, renonça à ce privilége, et par un acte du 2 juin 1364, accorda que le roi Charles et ses successeurs levassent des subsides sur le duché de Bourgogne de la même manière que sur les autres duchés-pairies du royaume.

Une autre atteinte fut encore portée sous ce règne aux franchises de la Bourgogne. En 1370, Philippe, ayant obtenu des états la gabelle du sel pour deux ans, établit des greniers à sel dans les villes de Dijon, Autun, Châlons, Beaune, Nuits, Semur, etc. A la vérité, sur la demande des états, il avait déclaré que cet octroi passager ne pouvait préjudicier aux libertés du pays, ni servir de prétexte à éta-

Digitized by Google

blir désormais de tels subsides. Mais l'exemple était donné; la gabelle, d'abord accidentelle et temporaire, souvent rétablie, puis abolie, devint finalement permanente sous les règnes suivans.

Philippe, qui l'avait introduite, et qui laissait des dettes immenses, ne passe pas néanmoins pour avoir foulé ses peuples. Il fut regretté comme un prince aussi sage et aussi éclairé qu'il était brave. On l'avait vu, dans les affaires générales, loyal serviteur de son frère Charles V, conseiller prudent de son neveu Charles VI. Dans les affaires de son duché, il avait su concilier un gouvernement ferme avec les libertés publiques. Souvent il convoquait des assemblées des notables pour les consulter sur les intérêts du pays. Il racheta et dégagea les terres que les ducs ses prédécesseurs avaient mises en gage. En 1386, il établit la chambre des comptes de Dijon sur le modèle de celle de Paris.

Ce fut, dit-on, sur sa demande que Charles VI porta l'ordonnance qui accorda le sacrement de pénitence aux criminels condamnés à mort : ce qui jusqu'alors leur avait été refusé.

Une particularité curieuse de son règne est l'ordre donné en 1395 par les Etats, d'ar-

Digitized by Google

racher dans les vignes le plant gamay, (1) que l'ordonnance rendue à ce sujet appelle un *plant mauvais et déloyal*, et qui depuis ne s'est que trop multiplié en Bourgogne. Il est dit dans une ordonnance du duc Philippe-le-Bon, en 1459, que les ducs de Bourgogne ont toujours été réputés *seigneurs des meilleurs vins de la chrétienté*.

Jean-Sans-Peur succéda aux vastes états de son père, que, par son mariage, il accrut encore des comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande.

Un de ses premiers actes fut l'ordonnance de *Montréal*, par laquelle il rendit à ses sujets la liberté du commerce des grains que le dernier duc avait défendu de transporter dans les pays étrangers. La suppression de quelques impôts acheva de lui gagner les cœurs. En même temps, il méritait la reconnaissance des Français en faisant lever aux Anglais le siége de l'*Ecluse*, et en les chassant de *Gravelines*. Mais bientôt il ternit ces belles actions par un crime odieux. Le duc d'Orléans lui

(1) Gros plant, qui tire son nom du village de Gamay, dans le Beaunois.

Digitized by Google

disputait le gouvernement du royaume; il le fit assassiner en 1407: forfait dont il s'assura l'impunité par la terreur qu'il inspirait, plus encore que par des lettres d'abolition qu'il se fit donner au nom du roi (1).

Pendant qu'il était allé combattre les Liégeois auxquels il tua 24,000 hommes, le parti du duc d'Orléans le fit déclarer ennemi de l'état; mais il revint plus puissant que jamais après cette victoire, et on lui confia la garde même et le gouvernement du dauphin.

Nous renvoyons à l'histoire de France pour les funestes dissensions qui continuèrent à diviser le royaume en deux partis, les orléanistes ou Armagnacs et les Bourguignons, et le livrèrent aux Anglais vainqueurs à *Azincourt* (1415). Le duc de Bourgogne, un des principaux auteurs de ces fatales discordes, finit par en être victime, et le meurtre du duc d'Orléans fut

(1) Il osa faire prononcer l'apologie de ce meurtre devant toute la cour, par un docteur nommé *Jean Petit*, et craignant que le concile de Constance, alors rassemblé, ne condamnât la doctrine de son avocat, il y envoya des ambassadeurs pour disposer les esprits en sa faveur. Ils distribuèrent plus de deux cents écus d'or à des docteurs en théologie, plus de cinquante queues de vin de Beaune, de Nuits et de Pomard aux cardinaux, avec de la vaisselle d'or et d'argent.

Digitized by Google

vengé au pont de *Montereau*, où Jean-Sans-Peur fut assassiné en 1419, en présence, mais non par les ordres du dauphin Charles. Tel fut le sort tragique d'un prince doué de hautes qualités, brave à la guerre, habile au gouvernement, doux avec ses sujets (1), libéral comme son père envers les savans, amateur de livres et de sciences, mais remuant, ambitieux et implacable dans ses haines politiques.

DEUXIÈME SECTION.

Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire (1419-1477).

Son fils, *Philippe-le-Bon*, aveuglé par la douleur de sa mort qu'il attribuait au dauphin, s'unit pour perdre ce prince à la reine Isabelle, qui, ennemie de son

(1) De même que son père, il gouvernait raisonnablement ses domaines, y maintenait le bon ordre, et n'était point haï de ses sujets. Ce ne fut qu'après une assez longue résistance, et sur les avis réitérés de son conseil, qu'il adopta un moyen, nouveau encore en Bourgogne, de se procurer de l'argent. Il réunit à son domaine tous les offices de notaires, huissiers, greffiers, et de toute sorte d'officiers publics; puis les donna à ferme, ainsi que le produit de tous droits de chancellerie, greffe et expédition.

(M. *de Barante*, histoire des ducs de Bourgogne.)

Digitized by Google

propre fils, transporta la couronne de France à son gendre Henri v, roi d'Angleterre, par le funeste traité signé à *Troyes* le 21 mars 1420 : traité qui dépouillait l'héritier légitime pour donner sa place à un étranger, traité contraire aux lois fondamentales du royaume, et cependant signé par le roi, par la reine et par le conseil, autorisé par arrêt du parlement, par un décret de l'université de Paris, souscrit par le duc de Bourgogne, prince du sang et gendre du roi, et accepté avec transport par la capitale et par les plus grandes villes : tant le délire des factions avait égaré les esprits !

Le dauphin, roi bientôt après sous le nom de Charles VII, avait appellé de ce traité honteux et inique à Dieu et à son épée. Tandis qu'un petit nombre d'intrépides chevaliers, les Xaintrailles, les Lafayette, les la Hire, les Barbazan, les Dunois, tandis qu'une jeune villageoise animée par le patriotisme et la religion, soutenaient ce prince contre les Anglais, Philippe combattait sous leur bannière. Les Bourguignons eurent la plus grande part aux victoires de *Cravant* (1) et de

(1) Les Anglais et les Bourguignons battirent près de Cravant, en 1423, les Français et les Ecossais qui assié-

Digitized by Google

Verneuil, remportées sur les royalistes, au combat de *St-Riquier*, où le duc fit prisonnier de sa main Xaintraille, grand écuyer de France. Leur valeur se signala aux siéges de *Cravant*, de *Mailli*, de *Coulange*, d'*Avallon* et de *Grancey*.

Dans les deux partis il y avait des corps francs, commandés par des aventuriers, tels que, du côté des Bourguignons, *Perrin-Grasset*, qui s'était emparé de la Charité-sur-Loire, où il resta cantonné pendant toute la guerre; et du côté des Français, un nommé *Fortépice*, qui prit Avallon en 1433. Le duc Philippe fit en personne le siége de cette ville; on remarquait dans son artillerie un gros canon qu'on appelait la *bombarde* de Bourgogne. En 1412, le duc Jean-sans-Peur, se préparant à la guerre contre les Armagnacs, avait fait fondre à Auxonne, dont les ouvriers étaient renommés comme fondeurs

gaient le sire de Chastellux dans cette forteresse alors importante et l'une des clés de la Bourgogne. Le sire de Chastellux, victorieux, fut comblé d'honneurs par le duc Philippe. Le chapitre d'Auxerre, pour consacrer ce fait d'armes, institua que l'aîné de la maison de Chastellux serait chapoine honoraire, et pourrait assister aux offices armé de toutes pièces, avec un surplis par dessus, et tenant son faucon au poing. En outre, il fonda pour l'anniversaire de cette bataille, une *messe de la victoire*.

Digitized by Google

de canons, une bombarde d'une dimension extraordinaire. Elle avait onze pieds de long, et devait lancer des pierres de mille livres pesant. Mais elle creva, lorsqu'on en fit l'épreuve. C'est peut-être la même qui, refondue, servit au siége d'Avallon. Lorsque le duc reprit cette place, elle n'était plus qu'un monceau de ruines. *Fortépice* l'avait abandonnée avant le dernier assaut, et s'était retiré à Coulanges, qu'il ne rendit qu'après avoir soutenu un nouveau siége, et moyennant cinq mille écus d'or.

Enfin le duc sentit qu'il avait trop vengé son père par les malheurs de la France. Son alliance avait livré aux Anglais ce beau royaume. Sa réconciliation avec Charles VII le leur fit perdre. Ce rapprochement fut ménagé dans le solennel congrès d'*Arras* (1435), où se rendirent des ambassadeurs du pape, du concile de Bâle, et de tous les princes de la chrétienté. Là, fut signée entre Philippe et Charles VII, une paix aussi avantageuse au duc par les concessions qu'il obtint, que nécessaire à la France.

On commençait à peine à en jouir, qu'une affreuse épidémie, après avoir enlevé dans Paris seul cinquante mille victi-

Digitized by Google

mes (1), porta le deuil et la mort dans les provinces (1438). Elle fit de grands ravages en Bourgogne, et surtout à Dijon, où le cours des affaires et de la justice fut interrompu pendant un an. A ce fléau, succédèrent les brigandages commis par de nouvelles troupes d'*écorcheurs*, formées de gens de guerre accoutumés à vivre de pillage, et qui dévastèrent, en 1440, la Bourgogne et la Franche-Comté; le maréchal de Fribourg les battit sur les bords du Doubs et de la Sâone, et acheva de les exterminer à *Chanteau*, près de Saulieu.

Depuis ce temps, une révolte des nobles de Franche-Comté, sévèrement punie, en 1455, et la guerre dite *du bien public*, à laquelle participa le comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne, l'an 1465, troublèrent seuls le règne paisible de Philippe.

(1) Des rues entières étaient désertes; les loups venaient sans nulle crainte, et en plein jour, au milieu de la ville; ils y dévorèrent parfois des enfans et des femmes. La chambre des comptes promit 20 sols par tête de loup. Cette épidémie avait été précédée d'une famine horrible par tout le royaume, où elle fit commettre des choses affreuses. Une femme fut brûlée à Abbeville, pour avoir égorgé des petits enfans, et mis leur chair en vente après l'avoir salée.

Digitized by Google

Ce prince mourut en 1467, regretté de ses peuples et honoré du surnom de *Bon*, qu'il mérita par sa douceur et par sa générosité. Il en donna une preuve éclatante à l'égard du duc d'Orléans, prisonnier des Anglais depuis la bataille d'Azincourt. Pour effacer toute trace de haine entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne, il contribua de 30,000 écus d'or à la rançon de l'illustre captif (1440). Sa magnanimité était si bien connue qu'après la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, les princes grecs, et les rois de Perse et d'Arménie envoyèrent implorer son secours. Ils l'appelaient le *grand-duc des Occidentaux*. Sensible à leurs prières et à celle du pape Nicolas v, il *jura* avec ses chevaliers, sur un *faisan* servi dans un splendide festin, de marcher en personne contre les infidèles. L'indifférence des autres princes qui refusèrent de le seconder, ou son âge avancé, ou les troubles survenus en France, ne lui ayant pas permis d'accomplir son dessein, il envoya cependant un secours de deux mille hommes aux chrétiens d'Orient, de grosses sommes aux chevaliers de Rhodes, ainsi que trois vaisseaux de guerre. Il donnait annuellement mille

Digitized by Google

ducats pour l'entretien des lieux saints à Jérusalem.

Il encourageait l'esprit chevaleresque. En 1429, il fonda l'ordre de la toison d'or, que les princes autrichiens, ses successeurs en Franche-Comté, ont adopté depuis et transporté en Espagne. Il se tint sous son règne plusieurs tournois célèbres, entr'autres celui que Pierre de Beaufremont indiqua en 1443, *à l'arbre de Charlemagne*, dans la charmille de Marsannay-la-Côte, sur le chemin de Dijon à Auxonne, et dont les fêtes durèrent quarante jours. En 1427, une ordonnance établit les jeux de l'arc et de l'arbalète, propres à entretenir le courage et l'adresse. Au commencement du seizième siècle, il se forma aussi des compagnies de l'arquebuse, qui se sont soutenues presque jusqu'à nos jours, et qui souvent se réunissaient pour disputer un prix solennel. Au concours de Dijon, en 1658, trente villes furent invitées et envoyèrent deux cents chevaliers. Evrard, boulanger de Dijon, remporta le prix, consistant en vaisselle d'argent d'une valeur de plus de dix mille livres. Le concours d'Autun, en 1688, fut encore plus brillant.

Philippe, comme ses deux prédéces-

Digitized by Google

seurs, aima les lettres et les arts. Il fonda l'*université de Dôle* pour les deux Bourgognes, et protégea celle que le duc Jean de Brabant, son oncle, avait établie à *Louvain* en 1420 (1). Sous son règne, la science porta des hommes du peuple aux plus hautes dignités, entr'autres *Jean Germain*, de Cluny, qui, de porteur d'eau bénite, devint évêque de Châlons, chancelier de la toison d'or, etc., et *Nicolas de Toulon*, fils d'un meunier de Toulon-sur-Arroux, qui fut chancelier de Bourgogne et évêque d'Autun. Philippe approchait de sa personne les hommes lettrés de l'époque. Il eut pour chapelain l'historien *Raoul Lefèvre*, pour secrétaire *Pierre Michaut*, poète et orateur. *Olivier de la Marche*, historien, poète et guerrier, était un de ses officiers.

(1) On avait alors besoin d'une bulle du pape pour la création des universités, à cause de la théologie qu'on y enseignait. En 1423, le duc reçut la bulle du pape Martin v, qui autorisait l'érection d'une université à Dôle ou à Gray. Les états de Franche-Comté, consultés à ce sujet, préférèrent Dôle, et votèrent 9693 livres pour les frais de cet établissement, où le duc engagea, aux honoraires de 200 livres, Giles du Tartre, abbé de Ferrières; Jean-Colin d'Avalon, docteur en médecine; André Bernard, maître en théologie, etc. L'université fut bientôt assez florissante pour donner de la jalousie à celles de Paris, d'Orléans, d'Avignon, qui réclamèrent à Rome contre son institution.

Digitized by Google

Philippe Pot, son premier chambellan, fut l'homme le plus accompli de son temps.

Après la mort de Charles-le-Téméraire, Louis XI, voulant s'attacher ce seigneur, rétablit en sa faveur la charge de grand-sénéchal de Bourgogne. Plus tard Charles VIII ayant supprimé le parlement de Dijon pour le réunir à celui de Paris, Philippe Pot obtint qu'il fût rétabli. Il fut même nommé gouverneur de la province, et les bienfaits de son gouvernement lui valurent le titre de *père de la patrie*.

La rédaction des *coutumes* de Franche-Comté et de Bourgogne, ordonnée en 1459 sur la demande des États, pour prévenir l'arbitraire dans les jugemens, est un des monumens de ce règne. Quelques anecdotes de cette époque annoncent un respect parfois poussé jusqu'au ridicule pour la lettre de la loi. On raconte qu'à Châlons-sur-Saône un pourceau ayant tué un enfant, son procès lui fut fait dans les formes, qu'il fut condamné à être pendu et la sentence gravement exécutée. On voit par les registres de l'hôtel-de-ville de Dijon (1389), que sur un rapport des échevins de Montbard à ceux de Dijon,

Digitized by Google

prouvant qu'un cheval avait *occis* un homme, l'animal fut condamné à mourir, et rendu au seigneur du lieu pour en faire justice.

Ces exécutions prouvent toutefois le prix qu'on attachait à protéger la vie des hommes, et combien les choses avaient changé depuis le temps où une composition rachetait l'homicide, puisqu'on appliquait même aux animaux déraisonnables ce principe, que donner la mort, c'est la mériter. Soit par une conséquence outrée et barbare de ce même principe, soit pour arrêter, par des idées de honte et d'infamie, l'homme malheureusement tenté de mettre fin aux jours qu'il a reçus de la providence, les biens du suicide étaient confisqués, et son cadavre condamné à être justicié et pendu.

Ici, l'application de la loi était forcée. D'autres fois, la peine était en disproportion avec le crime. Ainsi, en 1440, une femme débauchée fut condamnée à être noyée, cousue dans un sac et jetée dans la Saône. On voit encore des traces profondes de barbarie dans la législation et dans les coutumes de cette époque.

Le peuple dans tous les temps a aimé les spectacles. Chaque ville avait alors sa fête

Digitized by Google

et ses jeux. Mais ces solennités étaient généralement encore grossières ou bizarres. Dijon avait la *mère-folle;* Châlons, le *gaillardon;* Langres, la *danse aux sabots*, etc.

Dans la plupart des villes des Pays-Bas dépendantes des ducs de Bourgogne, on célébrait de semblables fêtes : à Douai, par exemple, la *fête aux ânes*, à Bouchain, celle du *prévôt des étourdis*, à Lille, celle du *prince d'amour*, cérémonies bouffonnes, où l'on introduisait la plupart du temps, des musiques ridicules, des ânes qui chantaient, des loups, des singes, des renards qui jouaient de la flûte ou d'autres instrumens.

En 1380, Adolphe, comte de Clèves, avait institué un ordre de chevalerie, sous le nom de *société des fous*. Les membres s'assemblaient tous les ans au temps des vendanges, le premier ou le second dimanche d'octobre, tenaient cour plénière, se divertissaient, élisaient un roi et six commissaires pour présider à cette fête. Cet ordre paraît avoir servi de modèle à la société de la *mère-folle*, connue aussi sous le nom d'*infanterie dijonnaise*, parce que les associés formaient une compagnie d'infanterie, portant des habits bi-

Digitized by Google

garrés de couleur verte, rouge et jaune. Celui des associés qui se distinguait le plus par sa bonne mine, ses belles manières et sa probité, en était élu chef, sous le nom de *mère-folle*. Il avait une cour, des officiers de justice, un chancelier, une garde à cheval, et une garde à pied, composée des plus riches artisans de la ville. Pour être admis dans la société, il fallait passer par diverses épreuves burlesques, et subir un interrogatoire sur plusieurs questions bizarres. On était interrogé et on devait répondre en rimes. On reçut de hauts personnages dans la compagnie de la *mère-folle*, entr'autres un comte d'Harcourt, un évêque de Langres, et même, en 1626, Henri de Bourbon, prince de Condé. Louis XIII supprima cette société en 1630. Depuis, l'*infanterie dijonnaise* ne s'assembla plus de son autorité privée, mais avec la permission des gouverneurs, comme en 1638, en 1650, etc. La même société existait en d'autres villes, sous le nom de *gaillardon*, par exemple à Châlons, où elle fut supprimée vers le même temps.

Sous le règne de Philippe-le-Bon, les progrès du commerce et de l'industrie

Digitized by Google

commencèrent à introduire le luxe. L'antique simplicité disparut. *Les bourgeois et même les domestiques, portèrent des vestes de velours*. Les femmes quittèrent les larges ceintures qui distinguaient les conditions, et chacune se chargeant à l'envi de galons et de broderies, tous les rangs furent confondus.

L'exemple du prince, le faste qu'il aimait à déployer, contribua surtout à ce changement des mœurs. Philippe était en effet somptueux et magnifique. Cependant, malgré ses prodigalités, il laissa quatre cents mille écus d'or monnoyés, et douze mille marcs d'argent en vaisselle, richesses qu'il sembla n'avoir amassées que pour fournir aux folles entreprises de son successeur.

Charles-le-Téméraire, dès son enfance, avait annoncé un caractère aventureux; les faits d'armes des chevaliers de la Table Ronde, des Lancelot et des Gauvin, étaient sa lecture favorite; depuis, il prit Annibal pour son modèle. A l'école, il était fort lutteur, puissant archer, et adroit joueur de barres.

Son génie inquiet et remuant, qu'il avait déjà signalé en entraînant Philippe malgré

Digitized by Google

lui dans la guerre du *bien public*, éclata sans contrainte après la mort de son père, et lui mit sans cesse les armes à la main. Nous le voyons successivement en guerre avec les *Gantois* révoltés (1467); avec les *Liégeois*, qui s'étaient soulevés à l'instigation du roi de France, rébellion cruellement punie par l'incendie de la ville et le massacre des habitans (1468); avec Louis XI, qu'il combattit en personne à *Montlhéry* (1465), qu'il tint prisonnier à *Péronne* (1468), qui le haïssait, et dont il était haï mortellement, ainsi que l'attestent, mieux encore que leurs fréquentes hostilités, leurs traités mêmes où ils juraient de ne *s'empoisonner* ni *se tuer*; avec les *Suisses*, dont il méprisait la pauvreté, et qui, deux fois en quelques mois, triomphèrent de ses brillantes armées (à *Granson* et à *Morat*, 1476); avec le *duc de Lorraine*, qu'il dépouilla de ses états en 1475, et qui, deux ans après, prit sa revanche à la bataille de *Nancy*, que Charles perdit avec la vie le 5 janvier 1477. (*Voyez* le développement de ces événemens dans l'histoirede France).

En lui finit la deuxième race royale des ducs de Bourgogne, après une durée de 114 ans. Ces princes furent aimés de leurs

Digitized by Google

peuples, dont l'orgueil était flatté du rôle éclatant que joua, dans ce temps, la puissance bourguignonne, et qui, d'ailleurs, étaient bien traités et jouissaient de franchises très-étendues. La nation avait ses Etats où le peuple était admis avec la noblesse (1); elle ne connaissait ni tailles, ni gabelles permanentes, et ne payait qu'un don gratuit à ses souverains. Aussi les Bourguignons étaient-ils tendrement attachés à leurs ducs, dont la politique était de se montrer complaisans aux désirs de leurs sujets, et, malgré les fautes de Char-

(1) Ces états, annuels sous les ducs, ne se tinrent plus que tous les trois ans à partir de la réunion du duché à la couronne sous Louis XI. Les différens comtés dépendant de la province avaient aussi leurs états particuliers. Ils ont été successivement réunis aux états-généraux du duché; ceux du comté d'Auxonne en 1639, ceux du comté d'Auxerre en 1668, ceux du comté de Bar-sur-Seine en 1721, et ceux de Charolais en 1751. Il ne resta plus que ceux du comté de Mâcon. Les assemblées provinciales n'existent plus aujourd'hui; notre constitution actuelle les a toutes réunies dans la grande assemblée des députés de la France, qui, régulièrement convoqués chaque année, et consultés sur les intérêts du pays, garantissent bien plus solidement notre liberté et notre bien-être que ne pouvaient le faire ces assemblées isolées et triennales, où les ordres privilégiés formaient la majorité, et ne laissaient aux députés des villes qu'une influence secondaire. Il est juste néanmoins de dire que ces états provinciaux ont souvent rendu de grands services, et qu'ils ont plus d'une fois prévenu ou arrêté des tentatives d'arbitraire et de tyrannie.

Digitized by Google

es-le-Téméraire, ils donnèrent de vifs regrets à sa perte. Long-temps même, ils refusèrent d'y croire, et l'opinion s'accrédita, parmi le peuple, que le duc n'était pas mort, et qu'il reparaîtrait un jour.

SIXIÈME ÉPOQUE.

Depuis la réunion du duché de Bourgogne à la couronne jusqu'à celle de la Franche-Comté (1477-1678).

PREMIÈRE SECTION.

Depuis la réunion du duché jusqu'au traité de neutralité pour les deux Bourgognes (1477-1522).

Charles-le-Téméraire ne laissait qu'une fille, la princesse *Marie*, qui lui succéda dans ses vastes états, excepté dans le duché de Bourgogne. D'après l'acte de la donation primitive, cette province n'étant reversible à la couronne que par l'extinction des descendans mâles de Philippe-le-Hardi, elle devait revenir à Jean, comte de Nevers, petit-fils de ce prince. Mais les actives démarches de Louis XI auprès des états, l'envoi d'une armée dont il appuya ses négociations, la perspective de l'union

Digitized by Google

de la princesse Marie avec le dauphin, dont il éblouit les Bourguignons, les déterminèrent à remettre le duché entre ses mains. Importante acquisition depuis laquelle la puissance des rois de France prit à l'intérieur un ascendant irrésistible sur celle des vassaux, et, au-dehors, éclipsa l'éclat de toutes les couronnes royales et souvent même celle des empereurs. Louis, maître de cette belle province par la prompte et volontaire adhésion des habitans, obtint encore, dans le premier moment, par l'entremise de Jean de Châlons, prince d'Orange, le seigneur le plus influent du comté de Bourgogne, que les états de ce pays, dont Marie était héritière incontestable, reçussent garnison française à Dôle, à Gray et à Salins. Il n'agissait, disait-il, qu'à titre de dépositaire et de défenseur, en attendant le mariage projeté. Mais on s'aperçut bientôt que cette alliance, à laquelle il ne songeait pas sérieusement, n'était qu'un prétexte spécieux pour se mettre en possession des états de Marie. L'occupation de la Picardie et de l'Artois par ses troupes, les troubles suscités en Flandres par ses intrigues, ne laissant plus de doute sur ses intentions, la princesse se hâta de se donner un époux et un protecteur. Le 18 août

Digitized by Google

1477, elle épousa l'archiduc *Maximilien*, mariage qui fut l'origine de la sanglante rivalité des maisons de France et d'Autriche.

Les Francs-Comtois, fidèles à leur souveraine, chassèrent les garnisons françaises. Le prince d'Orange, que Louis XI avait joué par de fausses promesses, fit même soulever plusieurs villes du duché, entre autres Beaune, Semur et Verdun, et alla offrir ses services à la princesse (1). Une armée française, sous le commandement du sire de *Craon*, mit le siége devant *Dôle*. Les bourgeois aguerris se défendirent avec intrépidité, et enfin, dans une sortie vigoureuse, défirent les Français et délivrèrent la ville.

Craon, que ses cruautés et son avarice rendaient d'ailleurs odieux, fut révoqué. Un général plus habile, Charles de *Chaumont d'Amboise*, répara ses fautes, repoussa les troupes de l'archiduc qui avaient envahi le duché, soumit les places soulevées par le prince d'Orange, rentra en Franche-Comté, et s'empara de *Dôle* par sur-

(1) En France, le prince fut jugé comme traître, et pendu à Dijon en effigie, sa maison rasée, etc. Louis XI l'appelait le *prince des trente deniers*, par allusion à la trahison de Judas.

Digitized by Google

prise. Les bourgeois furent massacrés, la ville brûlée et rasée (1); *Poligny*, *Salins*, *Arbois* eurent le même sort; la plupart des châteaux-forts de la province furent détruits par ordre de Louis XI, ce qui fut un bien pour le pays; ces places, faibles contre un corps d'armée, étant pour les seigneurs une occasion et un moyen de se faire la guerre, ou servant de retraite à des brigands qui pillaient le peuple. Après ces succès de ses armes, ce prince vint en personne prendre possession du duché. Selon l'usage des anciens ducs (2), il jura, dans l'église de saint Bénigne de Dijon, *de maintenir les libertés et franchises précédemment octroyées aux maires, échevins et habitans de Dijon, et obliger ses successeurs à venir, lors de leur avé-*

(1) Située dans une plaine agréable et fertile (*le Val d'amour*), et souvent habitée par les souverains de la Franche-Comté, Dôle s'appelait, jusqu'à cette époque, *Dôle-la-Joyeuse*; on la surnomma alors Dôle-la-Dolente. Du reste, après la mort de Louis XI, elle fut promptement rebâtie par ceux des habitans qui avaient échappé au carnage. Charles-Quint la fortifia en 1530.

(2) Les ducs, depuis Eudes IV, qui avait introduit cet usage en 1334, juraient de maintenir et confirmer les priviléges de la ville, recevaient le serment des maires et échevins, et ceux des députés des autres villes du duché. Il y avait des divertissemens magnifiques et des représentations de mystères. La ville faisait des présens à tous les officiers de la maison du duc, qui, de son côté, en faisait aux habitans, et délivrait les prisonniers.

Digitized by Google

nement au duché, de faire le même serment dans ladite église de saint Bénigne: ce qui, depuis, a été observé par tous les rois, lors de leur première entrée à Dijon, par Charles VIII en 1494, par Louis XII, en 1500, François I en 1521, Henri II en 1548, Charles IX en 1564, etc.

Les ducs de Bourgogne avaient pour rendre la justice leurs *grands jours*, qui se tenaient à Beaune pour le duché, à Dôle pour le comté de Bourgogne, et à Saint-Laurent-les-Châlons pour le comté d'Auxonne et les terres d'Outre-Saône. Les sessions étaient de quinze jours, d'un mois ou de deux mois, suivant le nombre et l'importance des affaires. Les officiers de ce parlement ambulatoire n'étaient point à vie; mais ils étaient nommés à chaque session par les ducs. Ces commissaires (car on ne peut guères alors leur donner un autre nom), étaient pris parmi les gentilshommes, les ecclésiastiques et les jurisconsultes. Les nobles avaient vu avec douleur leur juridiction considérablement diminuée par celle de ces compagnies où les gens de loi ramenaient toutes choses au droit et à la règle et qui avaient fini par imposer à la noblesse elle-même l'autorité de leurs arrêts. Les seigneurs de Franche-

Digitized by Google

Comté s'étaient révoltés en 1455 pour défendre leurs priviléges; mais leur défaite, le supplice de Jean-de-Granson, leur chef, et la confiscation de leurs biens avaient consolidé la juridiction ducale. Après la réunion du duché à la couronne, Louis XI substitua aux grands jours une cour souveraine ou *parlement* qu'il rendit sédentaire à Dijon, et dont ressortirent la Bourgogne proprement dite, le comté de Charolais, et plus tard la Bresse, le Bugey, le Valromey et le canton de Gex, lorsque ces pays eurent été incorporés à la France par Henri IV. Les comtés d'Auxerre, de Bar-sur-Seine et de Mâcon dépendirent du parlement de Paris. Sous les princes autrichiens, la Franche-Comté eut son parlement particulier qui fut fixé à Dôle, et qui mérita le beau titre d'aréopage chrétien. Dans l'intervalle de la première conquête de la Franche-Comté par Louis XIV à la seconde, il fut transféré par les Espagnols à Besançon, où il fut maintenu sous la domination française

Après la mort de Marie, en 1482, la paix d'*Arras*, entre Louis XI et Maximilien, sembla devoir terminer les différends de la France et de l'Autriche, au sujet des

Digitized by Google

provinces en litige. *Marguerite*, fille de l'archiduc, fut fiancée avec le dauphin Charles, à qui elle devait porter en dot les comtés de Bourgogne et d'Artois, dont il fut mis provisoirement en possession. Mais ce mariage ne s'accomplit pas; Charles, en 1491, épousa la duchesse de Bretagne, et deux ans après, pour acheter la neutralité de Maximilien pendant l'expédition qu'il méditait en Italie, il lui rendit l'Artois et la Franche-Comté.

Aux états généraux tenus en 1484, au commencement du règne de Charles VIII, le député de la noblesse bourguignonne, Philippe Pot se fit remarquer par la liberté de son langage et la générosité de ses principes. Plus d'une fois, au reste, les députés bourguignons se montrèrent les fidèles défenseurs des droits du peuple. L'esprit qui ne cessa de les animer, paraît avec éclat dans la belle réponse que firent en 1579, au chancelier d'O, les commissaires des états de Bourgogne, chargés d'aller réclamer auprès de Henri III contre l'accroissement des impôts. Le chancelier rejetait leurs demandes, joignait même à ses refus des reproches et des menaces, et ajoutait dédaigneusement qu'après tout les états ne s'intéressaient

Digitized by Google

que pour des paysans, des manœuvres, des marchands ou des praticiens, qui étaient faits pour porter le fardeau de l'état, et devenaient insolens, s'ils n'étaient chargés. Les envoyés répliquèrent que l'église et la noblesse tiraient leur subsistance du peuble; que les gens de la campagne étaient les pieds qui soutenaient l'état, et que, si on leur imposait un trop lourd fardeau, on écrasait à la fois le corps des citoyens nobles et ecclésiastiques.

Telles avaient été les maximes du bon roi *Louis* XII, qui disait *qu'un bon pasteur ne pouvait trop engraisser son troupeau.* Ce prince, qui ménageait ses peuples avec un soin paternel, se plaisait à s'assurer par lui-même de leur bonheur. Il visita deux fois la Bourgogne, à laquelle il donna pour gouverneur un des plus grands capitaines de cette époque, le même Louis de la Trémouille qui l'avait défait à la bataille de Saint Aubin, lorsque, n'étant encore que duc d'Orléans, il voulait s'emparer de la régence.

Le palais des ducs avait été détruit en partie par un incendie, en 1502; il le fit réparer. Il commença aussi le Palais-de-Justice qui ne fut achevé que sous Charles IX.

Digitized by Google

Pendant la guerre que Louis XII soutint en Italie, la Bourgogne fut exposée à une invasion redoutable de Suisses, d'Allemands et de Francs-Comtois, qui, après avoir ravagé la province, vinrent mettre le siége devant *Dijon* (7 septembre 1513), au nombre de quarante mille. La Trémouille, n'ayant qu'une petite armée à opposer à cette multitude, eut recours aux négociations; il obtint la retraite des ennemis moyennant une somme considérable, et, par ce traité, peu honorable sans doute, mais nécessaire, il sauva la ville, et peut-être le royaume, attaqué d'un côté par l'empereur et le roi d'Angleterre, et de l'autre par les Suisses, qui, maîtres de Dijon, pouvaient marcher sur Paris sans trouver de résistance. Bientôt après, François Ier voulant reconnaître le service que Dijon avait rendu à la France en arrêtant les Suisses devant ses murs, accorda aux habitans, même non nobles, la faculté de tenir des fiefs, et les exempta de certaines impositions. Durant plus d'un siècle, le 13 septembre de chaque année, on célébra la délivrance de la ville par une procession solennelle, et par une fête que le peuple nommait la *Notre-Dame des Suisses*.

Digitized by Google

La guerre ayant éclaté entre *François* Ier et Charles-Quint, Marguerite d'Autriche, tante de celui-ci et gouvernante des Pays-Bas, songea à garantir des hostilités la Franche-Comté qu'elle avait en apanage, et qui, éloignée des autres provinces de l'Espagne, était plus difficile à défendre. Par l'entremise des Suisses, intéressés à conserver la Franche-Comté comme une barrière entr'eux et la France, Marguerite conclut, pour les deux Bourgognes, un *traité de neutralité*, qui fut signé à *Saint-Jean-de-Lône*, le 8 juillet 1522.

DEUXIÈME SECTION.

Depuis la conclusion du traité de neutralité, en 1522, jusqu'à sa rupture en 1636.

A l'abri de cette convention, ces deux provinces jouirent d'une paix extérieure de plus d'un siècle, au milieu des troubles qu'excitait en Europe la rivalité des maisons de France et d'Autriche. Pendant ce long espace de temps, l'histoire de la Franche-Comté, sous Charles-Quint, Philippe II et Philippe III, n'offre aucun

Digitized by Google

grand événement. Celle du duché est moins stérile. L'empressement que mirent les Bourguignons à se taxer pour la rançon du roi, après le désastre de Pavie, leur refus d'acquiescer au traité de Madrid, par lequel François 1er, cédant aux ennuis d'une dure captivité, abandonnait la Bourgogne à Charles-Quint, leur résolution hautement annoncée de ne se soumettre à une domination étrangère que s'ils y étaient forcés par les armes, montrèrent d'une manière éclatante combien, dès lors, ils étaient Français. Les mêmes sentimens se manifestèrent à la même occasion, dans le comté d'Auxonne, qui formait alors un état séparé du duché, et que le traité de Madrid cédait également à l'Autriche. Dans une assemblée des nobles, des curés et des échevins des principaux bourgs et villages, on résolut de persister dans l'obéissance à la couronne de France; et Lannoi, lieutenant de Charles-Quint, étant venu avec des troupes sommer la ville d'Auxonne de le recevoir, fut repoussé par les habitans.

Tranquille du côté du dehors à la faveur du traité de neutralité, la Bourgogne eut, à l'intérieur, sa part des trou-

Digitized by Google

bles religieux qui agitèrent la France pendant la seconde moitié du seizième siècle, et dont le gouvernement espagnol ne préserva la Franche-Comté que par l'appareil des supplices. Par suite du voisinage de Genève, la doctrine de *Calvin* comptait d'assez nombreux partisans dans la Bourgogne, surtout à *Châlons* et à *Mâcon*. Les *Huguenots* de ces deux villes s'en rendirent maîtres en 1562, secondés par leurs *frères* de Lyon. Leurs forces, grossies par les calvinistes des autres villes, formèrent une armée, qui se serait emparée de toute la province, sans l'activité que déploya le gouverneur *Gaspard de Tavannes*. A l'anarchie que produisaient ces dissensions, se joignait la peste, ou les maladies épidémiques qu'on appelait alors de ce nom, et qui, multipliées par une mauvaise police, par la malpropreté des habitations, par le défaut absolu d'hygiène publique ou particulière, étaient presque perpétuelles. La gelée qui détruisit les vignes en 1566 aggrava les maux de la Bourgogne, et la guerre civile qui éclata avec une nouvelle violence, en 1567, y mit le comble. Les catholiques formèrent des associations, sous le nom de *Confréries du Saint-*

Digitized by Google

Esprit, et qui avaient pour but l'extermination des calvinistes. Ceux-ci, de leur côté, appelèrent les Suisses et les Allemands et commirent de grandes cruautés dans les villes dont ils s'emparèrent. *Auxerre*, *Mâcon*, *Saint-Gengoux*, *Marcigny*, etc., furent livrées au pillage, ainsi que l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, en Auxois. Les habitans d'*Irancy*, près d'Auxerre, ayant tué un officier allemand, furent tous passés au fil de l'épée; les enfans même furent massacrés. Les bourgades voisines, *Cravant*, *Coulanges*, *Saint-Bris*, prises et reprises alternativement, furent presque détruites dans cette lutte affreuse.

La paix de *Longjumeau*, en 1568, ne fut qu'une trève d'un moment à ces désastres. L'animosité mutuelle des deux partis, et surtout les violences des *confréries*, produisirent bientôt une troisième guerre civile, plus cruelle encore que les précédentes. Envahie par une armée de *Reîtres*, ou cavaliers allemands, sous les ordres du prince *Casimir*, qui vient au secours de l'amiral de *Coligny*, chef des huguenots français, la Bourgogne est à feu et à sang. *Cluny*, *La Ferté*, le *Châlonnais* et l'*Autunois* sont saccagés.

Digitized by Google

Les calvinistes et les catholiques se mésurent en bataille rangée, près d'*Arnay-le-Duc*, où le maréchal de Cossé est vaincu par l'amiral. Dans le même temps, les huguenots, maîtres d'Auxerre, surprennent *Mailly-la-Ville* et se répandent jusqu'à *Vermanton*, où ils immolent plusieurs catholiques (1570). Enfin, une troisième paix est conclue à *Saint-Germain*, ou plutôt, sous le nom de paix, un piége horrible est tendu aux calvinistes. Dans la nuit du 24 août 1572, tandis qu'ils reposent sur la foi de ce gage trompeur, le massacre ordonné par une reine cruelle, par ses barbares conseillers, est exécuté par un peuple fanatique; et la Saint-Barthélemy, *ce crime italien*, conçu par une princesse italienne et par ses ministres, presque tous italiens, souille nos annales! Heureuse la Bourgogne, qu'un de ses enfans, l'immortel président *Jeannin*, par l'ascendant de sa vertu et de son éloquence, ait pu détourner le gouverneur de la province d'obéir aux ordres de la cour! Ainsi, Dijon et la plupart des autres villes de Bourgogne furent garanties de cette horrible exécution (1).

(1) Une chose digne de remarque, c'est le perfectionnement de notre législation au milieu des désastres de

Digitized by Google

La Saint-Barthélemy engendra des guerres nouvelles, triste héritage que *Charles* IX légua en 1574 à son frère *Henri* III. En 1576, les Allemands, appelés par les calvinistes, envahirent pour la troisième fois la Bourgogne. La ville de Nuits, alors ville forte, fut prise malgré la belle défense des habitans, et pillée pendant trois jours. Les autres places résistèrent avec plus de succès.

Un édit de pacification (c'était le cinquième depuis le commencement des troubles) est publié au mois de mai de cette année. Dans les états-généraux tenus à *Blois*, les députés bourguignons, en reconnaissant la nécessité de ramener les huguenots au sein de l'Église, avaient sagement exprimé des doutes sur l'efficacité des moyens de rigueur. Ils ne pouvaient qu'ap-

ce règne, grâce aux soins du chancelier de l'Hôpital. Une des plus utiles institutions de ce grand homme est la *juridiction consulaire* établie en 1563, *pour relever les marchands*, dit l'ordonnance, *des longueurs de la justice*. Elle était exercée par un juge et deux négocians sous le titre de *consuls*, et avait pour but la rapide expédition de tous les procès en matière de commerce. Charles IX créa trente-neuf justices consulaires; le nombre en fut depuis porté à soixante-sept. La Bourgogne en comptait six; celles de Dijon, d'Auxerre, d'Autun, de Châlons, d'Auxonne et de Saulieu. Elles connaissaient des affaires qui sont aujourd'hui du ressort des tribunaux de commerce.

Digitized by Google

prouver l'édit. Cependant les catholiques, en général, le trouvant trop favorable aux calvinistes, il sert de prétexte à la *sainte-ligue*, association formée en apparence pour défendre la religion, mais en réalité pour porter au trône la famille ambitieuse des Guises qui aspirait au pouvoir souverain. La ligue, autorisée par Henri III lui-même, qui, en la détestant, s'en déclare le chef dans le vain espoir de la diriger, s'étend et s'accroît en silence, jusqu'en 1585, où, voyant le roi sans successeur direct, faute d'enfans, et même sans héritier de sa branche par la mort de son frère le duc d'Alençon, elle met au jour ses coupables desseins : elle proclame que *Henri de Bourbon*, l'héritier légitime, doit être exclus du trône comme hérétique, et que l'expectative de la couronne appartient au *Cardinal de Bourbon*, faible prince, le prête-nom des Guises et l'instrument de leur ambition. Tandis que la conspiration, tramée long-temps dans l'ombre, se poursuit à front découvert, que le royaume entier est en proie à l'anarchie dont Paris est le foyer, que le conciliabule des *seize*, né de la ligue, brave dans Paris l'autorité royale, que la journée des *Barricades* chasse le roi de

Digitized by Google

la capitale, que ce lâche monarque se venge par un crime de l'insolente rivalité d'un sujet, *Mayenne*, le frère et l'héritier de ce sujet audacieux, de ce *Henri de Guise* qui vient de tomber à Blois sous le poignard (1588), souffle les fureurs de la ligue dans la Bourgogne dont il a le gouvernement. Les villes de *Flavigny*, *Semur*, *Bourbon-Lancy*, *Montcenis*, *Saint-Jean-de-Lône*, restent fidèles au parti du roi; mais *Dijon*, *Châlons*, *Mâcon*, *Beaune*, *Seurre*, sont entièrement au pouvoir des ligueurs. En d'autres villes, *Autun*, *Avalon*, *Saulieu*, *Montbard*, la supériorité d'un parti sur l'autre est indécise. En général, les campagnes sont royalistes, et, malgré les efforts de Mayenne pour faire dominer en Bourgogne l'esprit de la ligue, la loyauté et la fidélité y contrebalancent avantageusement le fanatisme et la révolte.

Henri III avait fait assassiner le duc de Guise; la ligue l'assassine à son tour par la main du dominicain *Jacques-Clément* (1589). Le roi de Navarre était le plus proche héritier du trône; la ligue lui oppose le cardinal de Bourbon sous le nom de Charles X. Le parlement de Dijon, où do-

Digitized by Google

minent les ligueurs, proclame ce fantôme de roi. Mais un parlement royaliste, siégeant à Semur, reconnaît et maintient les droits de *Henri* IV. La province, divisée entre ces deux parlemens, continue, durant six années, d'être le théâtre de la guerre civile.

En 1590, le parti de la ligue ayant prévalu dans la ville d'Avalon, restée fidèle jusqu'alors, Mayenne accorda au maire de cette ville l'administration de la justice en première instance, dans les causes soit civiles soit criminelles : ce qui nous révèle un point important de sa politique; pour se rendre maître absolu dans le royaume, il affaiblissait le ressort des tribunaux, en attribuant la majeure partie de la juridiction aux officiers municipaux, de l'élection desquels il disposait par le moyen de ses émissaires.

La valeur et les victoires de *Henri* IV, son bon droit, et surtout sa conversion triomphèrent de l'obstination des ligueurs.

Aussitôt qu'il eut abjuré, *Mâcon* donna l'exemple du retour à l'obéissance; successivement *Auxerre*, *Cravant*, *Avalon*, *Autun*, (1) *Beaune*, et la plupart des pla-

(1) Autun avait soutenu en 1591, contre le maréchal d'Aumont, un siége où les titres de la ville avaient été

Digitized by Google

ces occupées par les ligueurs l'imitèrent, et, de gré ou de force, ouvrirent leurs portes au duc de Biron, envoyé par le roi pour réduire la Bourgogne. La journée de *Fontaine-Française*, où Henri IV battit les Espagnols qui étaient venus au secours de Mayenne, acheva la soumission de la province. *Dijon*, jusqu'alors obstiné dans la rébellion, rentra dans le devoir. Le roi, victorieux, y fit son entrée solennelle le 6 juin 1595, y séjourna durant plus d'un mois, et acheva de conquérir par sa bonté et sa clémence ceux qu'il avait réduits par ses armes.

Pendant plus de trente années, la Bourgogne fut paisible, occupée à réparer les maux que lui avaient causés tant d'agitations et de désordres. Mais, en 1630, l'édit des élections, juridiction subalterne qui devait prononcer sur les impôts et en régler le taux et la perception, ayant été appliqué à la province, excita une sédition dangereuse. Les vignerons, armés de pieux et de hallebardes, s'attroupèrent sous les ordres de l'un d'entr'eux, qui

brûlés. Le capitaine qui y commandait pour les ligueurs, manquant de bourre pour les fusils, se servit des papiers qu'il trouva à l'Hôtel-de-Ville.

Digitized by Google

prenait le titre de *roi Machas*, coururent les rues aux cris de *lanturelu*, *vive l'empereur*! d'où cette émeute reçut le nom de *lanturelu;* brûlèrent le portrait du roi Louis XIII, incendièrent plusieurs maisons, et commirent toutes sortes d'excès. Louis XIII vint en personne les faire rentrer dans le devoir, et soumit la ville à des mesures de rigueur que le prince de Condé, Henri de Bourbon, nommé gouverneur de la Bourgogne, fit révoquer bientôt après, ainsi que l'édit même des élections. Cette douceur était d'autant plus nécessaire que la peste et la famine désolaient alors la province. Ces fléaux furent suivis de la guerre civile, que les grands, et Gaston, frère du roi, à leur tête, excitaient contre le ministère de Richelieu. Reçu par les Espagnols en Franche-Comté, Gaston, avec les secours qu'ils lui fournirent, ravagea la Bourgogne en 1632, et, de là, gagna le Languedoc, où il entraîna dans sa révolte le malheureux Montmorency, qui la paya de sa tête.

L'asile et les secours accordés à Gaston par le gouvernement de Franche-Comté étaient une infraction manifeste au traité de neutralité. Cette infraction et d'autres griefs entraînèrent la guerre avec la maison d'Autriche.

Digitized by Google

TROISIÈME SECTION.

Depuis la rupture du traité de neutralité jusqu'à la réunion de la Franche-Comté au royaume de France. (1635-78.)

Le prince de Condé investit *Dôle* au mois de mai 1636. Mais bientôt appelé au secours de la Picardie, par où les ennemis menaçaient de marcher sur la capitale, il laissa la Bourgogne ouverte aux impériaux. Ceux-ci, après avoir ravagé tout le pays au-delà de la Saône et du Doubs, s'emparèrent de *Verdun*. Leur armée, portée à quatre-vingt mille hommes par de nombreux renforts, assiége et force *Mirebeau*. Ses habitans s'étaient vaillamment défendus. Après le saccagement de la ville, une quarantaine de soldats et quelques bourgeois avaient encore tenu ferme dans le château, et obtenu une capitulation honorable. La résistance de *Saint-Jean-de-Lône* fut encore plus admirable. Les habitans de cette ville, qui déjà plusieurs fois s'était signalée par sa fidélité à ses princes, après avoir juré de mourir plutôt que de se rendre, soutinrent deux assauts avec une merveilleuse intrépidité, et l'ennemi, cédant à l'héroïsme de cette poi-

Digitized by Google

gnée d'hommes, leva le siége le 3 novembre 1636, après une invasion destructive qui laissa en Bourgogne des traces profondes et de longs souvenirs de dévastations. Des priviléges honorables et utiles, la noblesse et l'exemption de taxes, récompensèrent l'immortel dévouement de Saint-Jean-de-Lône (1). Mirebeau fut aussi affranchi pour vingt ans de tout impôt.

Après la délivrance de Dôle, le duc de Lorraine, qui avait défendu la ville, avait conseillé au parlement de demander le renouvellement du traité de neutralité. Le refus de cette compagnie, à qui l'Espagne laissait la haute direction du gouvernement, entraîna de grands maux pour la province. Elle fut pendant trois ans, depuis la levée du siége de Saint-Jean-de-Lône, le théâtre de la guerre, et non moins ravagée par les troupes étrangères envoyées pour la défendre que par les Français qui l'attaquaient. La peste, qui avait attaqué Dôle pendant le siége de 1636, se joignit aux maux de la guerre, et se renouvela en plusieurs lieux pen-

(1) Les habitans consacrèrent le 3 novembre comme un jour de fête, en mémoire de la levée du siége. Cette fête s'appelait *la Galas*.

Digitized by Google

dant dix ans. La province perdit la moitié de ses habitans par la contagion, les combats, la famine ou l'émigration, et fut près d'un siècle à se rétablir. Elle n'offrait que misères et désolations, lorsqu'en 1639, le rappel des troupes impériales qui se portèrent sur d'autres points, et la retraite des troupes françaises, lui permirent de respirer et de réclamer l'ancienne neutralité qui fut renouvelée en 1642, moyennant la somme de 40,000 écus, que la province promit de payer chaque année jusqu'à la paix entre les couronnes de France et d'Espagne. Cette paix, conclue en 1659, fut de nouveau rompue en 1668. Louis XIV voyant la monarchie espagnole s'affaiblir de jour en jour, crut devoir profiter de cette décadence pour conquérir la Franche-Comté, qui semblait devoir faire naturellement partie de son empire, et que le mariage de la dernière héritière des ducs de Bourgogne avait soumise à la maison d'Autriche. Cette province était fort attachée à l'Espagne, qui la laissait jouir de grands priviléges, et la gouvernait avec douceur. Les habitans étaient accoutumés au maniement des armes; mais, attaqués à l'improviste par un roi puissant que secondaient Condé et

Digitized by Google

Luxembourg, et abandonnés à leurs propres forces, n'ayant que des places mal réparées, à cause du traité de neutralité, et non encore relevés des désastres de la guerre précédente, ils furent promptement subjugués. *Dôle*, *Salins*, *Besançon*, naguère ville impériale, mais cédée par l'Empire au roi d'Espagne (1648) en échange de Franckendall, furent réduites en quelques jours, et toute la province en trois semaines. Quelques mois auparavant, le roi s'était emparé de la Flandre. Ces succès alarmèrent les puissances voisines, et principalement les Hollandais. La crainte d'une guerre générale détermina Louis XIV à traiter avec l'Espagne et à sacrifier une partie de ses conquêtes. Par le traité d'*Aix-la-Chapelle*, il garda la Flandre et rendit la Franche-Comté. Mais cette province était trop à sa convenance pour que tôt ou tard il ne la réunît point à ses états. La guerre qui éclata (en 1672) entre les Hollandais et la France, et qui, bientôt après, suscita contre Louis XIV les armes de l'Espagne et de l'Empire, lui en fournit l'occasion. En 1674, il envahit de nouveau la Franche-Comté, et la soumit en aussi peu de temps que la première fois. Le traité de *Nimègue*, en

Digitized by Google

1678, lui en confirma la possession.

La Franche-Comté avait eu jusque là, comme la Bourgogne, ses états sans le consentement desquels on ne pouvait établir aucun impôt et lever aucun subside. Ils s'assemblaient environ tous les trois ans. Dans l'intervalle d'une session à l'autre, leur autorité était exercée par neuf commis chargés de répartir les sommes qu'on avait délibéré de payer. Après la conquête de 1674, ces commis, s'imaginant que la province serait restituée comme en 1668, et qu'ils feraient leur cour à l'Espagne s'ils cessaient leurs fonctions, refusèrent de s'assembler et d'agir comme à l'ordinaire. On continua de lever l'impôt sans leur intervention, et lorsqu'après la cession de la province à la France par la paix de Nimègue, ils voulurent reprendre leur commission interrompue, on leur répondit qu'ils étaient déchus par leur abdication volontaire, et depuis ce temps on n'a plus convoqué d'états au comté de Bourgogne. La perte de cette précieuse prérogative explique les regrets que pendant plusieurs générations les Francs-Comtois donnèrent à la domination espagnole. Mais, dans la suite, ils sentirent que cette perte était balan-

Digitized by Google

cée par l'avantage de faire partie d'une puissante monarchie qui leur assurait, en temps de guerre, des secours plus prompts et plus immédiats que ceux de l'Espagne, et, en temps de paix, un commerce plus libre et plus étendu que celui qu'ils pouvaient faire auparavant, enclavés qu'ils étaient presque de tous côtés dans les possessions de la France, surtout après la cession de l'Alsace à ce royaume en 1648. Le régime constitutionnel que nous envient les peuples voisins, et qui, à l'intérieur, n'est nulle part mieux appécié qu'en Franche-Comté et en Bourgogne, a largement compensé la perte de leurs anciennes franchises, et, sous tous les rapports, ils n'ont plus qu'à se féliciter d'être redevenus français. La France, de son côté, ne les regarde pas comme ses enfans les moins dévoués et les moins fidèles, et, parmi les monumens du siècle immortel de Louis XIV, elle met au premier rang l'acquisition d'une province renommée par sa loyauté non moins que par la bravoure de ses habitans, et que le dernier de nos grands ducs de Bourgogne, ce téméraire, mais héroïque Charles, appelait le *verger d'honneur*.

La conquête de la Franche-Comté par

Digitized by Google

Louis XIV met fin à l'histoire particulière des deux Bourgognes. Désormais les annales de ces deux provinces font partie de celles de la France. Nous terminerons ici cette esquisse historique, en y joignant, comme son complément nécessaire, *un précis géographique* des mêmes provinces d'après la division territoriale actuelle.

Digitized by Google

PRÉCIS GÉOGRAPHIQUE.

Le gouvernement de Bourgogne comprenait avant 1790, l'Auxerrois (capitale, *Auxerre*), le pays de la Montagne (*Châtillon-sur-Seine*); l'Auxois (*Semur*); le Dijonnais (*Dijon*); l'Autunois (*Autun*); le Châlonais (*Châlons*); le Charolais (*Charoles*); le Mâconnais (*Mâcon*); la principauté de Dombes (*Trévoux*); la Bresse (*Bourg*); le Bugey (*Belley*); les pays de Gex et Valromey (*Gex*).

Le gouvernement de Franche-Comté se divisait en bailliage d'Amont (*Vesoul*); bailliage de Besançon (*Besançon*); bailliage de Dôle (*Dôle*); bailliage d'Aval (*Salins*).

L'assemblée constituante changea en 1790 l'ancienne division des provinces qui perpétuait la diversité des priviléges, des coutumes, des impôts, des intérêts; et, considérant la France comme un grand corps dont toutes les parties devaient être en parfaite harmonie, la partagea en 83 départemens, ayant les mêmes lois, les

Digitized by Google

mêmes devoirs, les mêmes charges et les mêmes prérogatives.

Le gouvernement de Bourgogne forma les quatre départemens de *l'Ain*, de la *Côte-d'Or*, de *Saône-et-Loire* et de l'*Yonne*; le gouvernement de Franche-Comté, les trois départemens du *Doubs*, du *Jura* et de la *Haute-Saône*.

BOURGOGNE.

QUATRE DÉPARTEMENS.

— Département de l'*Ain*. — Environ 342,000 habitans. — Cour royale et académie de Lyon. — Evéché à Belley; église réformée a Ferney. — Forêts, 65,200 hectares; vignes, 16,418 hectares. — Pays plus agricole que manufacturier; volaille renommée; chasse et pêche; nombreux étangs; lacs de *Silans*, de *Nantua*, etc.

Rivières navigables : la *Saône*, l'*Ain*, la *Bienne*, le *Rhône*.

—Canal de *Pont-de-Vaux* à la *Saône*.

— 6 routes royales; 16 départementales.

Cinq arrondissements. — Ier. *Bourg*,

Digitized by Google

sur la Reyssousse; 8,400 habitans. — Préfecture. Tribunal de première instance, collége, bibliothèque publique, 19,000 volumes. — Patrie du grammairien Vaugelas et de l'astronome Lalande.

119 communes; 10 cantons, Bagé-le-Châtel, Bourg-en-Bresse, Ceyzeriat, Coligny; Montrevel, Pont-d'Ain, Pont-de-Vaux (3,000 habitans; patrie du général *Joubert*), Pont-de-Veyle, Saint-Trivier-de-Courtes, Treffort. — 116,800 habitans.

II. *Belley*; 5,300 habitans. — Sous-préfecture. — Les meilleures pierres lithographiques de France.

111 communes; 9 cantons, *Ambérieu*, *Belley*, *Champagne*, *Hauteville*, *Lagnieu* (2,400 habitans), *L'Huis*, *Saint-Rambert-sur-l'Albarine*, *Seyssel* où le Rhône commence à être navigable, *Virieu-le-Grand*. — 79,200 habitans.

Mines de bitume de *Seyssel* et de *Pyrimont*. — Pierres de taille de *Sault* et de *Villebois-sous-Belley*.

III. — *Gex*; 2,600 habitans. — Sous-préfecture. — Fromages renommés.

29 communes; 3 cantons; *Collonges*;

Digitized by Google

Ferney (célèbre par le séjour de Voltaire), *Gex*. — 20,800 habitans.

IV. — *Nantuà*. — 3,700 habitans. — Sous-préfecture. Tribunal de première instance, collége. — Papeteries, tanneries, chamoiserie considérable, filatures de coton et de soie; commerce de pelleteries venant des montagnes qui renferment beaucoup de bêtes fauves. — Sépulture de Charles-le-Chauve, en 877.

69 communes; 6 cantons, *Brenod*, *Châtillon-de-Michailles*, *Isernore*, *Nantua*, *Oyonnax*, *Poncin*. — 50,000 habitans.

V. — *Trévoux*, sur la Saône, 3,000 habitans. — Sous-préfecture. Tribunal de première instance. — Joaillerie et orfévrerie, imprimerie jadis célèbre.

114 communes; 7 cantons, *Chalamont*, *Châtillon-les-Dombes*, *Meximieux*, *Montluel* (3,700 habitans), *Saint-Trivier-sur-Moignans*, *Thoissey*, *Trevoux*. — 74,200 habitans.

Digitized by Google

Département de la *Côte-d'Or* (Haute-Bourgogne), environ 372,000 habitans.— Forêts 224,671 hectares, vignes 59,651 hectares.

Population mélangée de laboureurs, vignerons, commerçans et manufacturiers. — Récoltes en grain plus que suffisantes. — Vins excellens. — Forges nombreuses; exploitation en grand du minerai de fer. — Carrières de marbre et de porphyre.— Sources salées, eaux minérales.

Canal de Bourgogne qui joint la Seine au Rhône; *canal de Franche-Comté* qui joint le Rhône au Rhin.

— 17 *grandes routes* royales et départementales.

Quatre arrondissemens. — I. *Dijon* sur les rivières d'Ouche et Suzon, 25,000 habitans.—Préfecture. Cour royale, tribunaux de première instance et de commerce, évêché, académie universitaire, collége royal, musée, école de droit, école secondaire de médecine, académie des sciences, belles-lettres et arts, jardin de botanique, superbe salle de spectacle. — Bibliothèque publique, 40,000 volumes. —Belles églises. — Fabriques de draps, bonneterie, chapellerie; moutarde, bou-

Digitized by Google

gie. — Tanneries; fonderies en fer. — Patrie de *Bossuet*, *Bouhier*, *Longepierre*, *Crébillon*, *La Monnoye*, *Piron*, *Rameau*, *Guyton de Morveau*, etc.

264 communes; 14 cantons, *Auxonne*, sur la Saône (place de guerre, école d'artillerie, casernes, hôpital militaire; arsenal, fonderie de canons. — Tribunal de commerce; Collége), *Dijon* est, *Dijon* ouest, *Dijon* nord, *Fontaine-Française* (monument élevé à Henri IV en mémoire de la victoire de 1595), *Genlis*, *Gevrey*, *Grancey-le-Château*, *Is-sur-Tille* (Hôpital. — Carrières de pierre; mines de fer et forges), *Mirebeau* sur la Bèze, *Pontaillier*, *Saint-Seine-en-Montagne*, *Selongey*, *Sombernon*.

On remarque dans l'arrondissement, les forges de *Bêze*, *Cussey*, *Til-Châtel*, etc., et les vins de *Brochon* (clos *Crais Billon*), *Chenove* (clos du roi), *Fixin* (clos de la Perrière), *Gevrey* (Chambertin, clos de Bêze, Saint-Jacques, les Charmes, etc.), *Marsannay-la-Côte* (les Crais, les Résilles, clos des Herbues), *Morey* (clos de Tard). — 134,400 habitans.

Saint-Seine, ancienne abbaye. La Seine prend sa source près de ce bourg.

Digitized by Google

II. — *Beaune*, sur la Bouzeoise; 9,300 habitans. — Sous-préfecture. Tribunal de commerce. — Tannerie, coutellerie, tonnellerie, draperie, grand commerce de vin; salle de spectacle, magnifique hôpital, bibliothèque publique, 20,000 volumes; collége.— Beaune est la patrie de Monge.

202 communes; 10 cantons, *Arnay-le-Duc* sur l'Arroux (Bataille en 1570 entre les catholiques et les calvinistes; collége; 2,400 habitans), *Beaune* nord, *Beaune* sud, *Bligny-sur-Ouche*, *Liernay*, *Nolay* (patrie de Carnot; carrière de marbre; 2,000 habitans), *Nuits* (tribunal de commerce; 2,800 habitans), *Pouilly en Auxois*, *Saint-Jean-de-Lône* (tribunal de commerce; siége célèbre en 1636), *Seurre* (construction de bateaux; bois pour la marine; grand commerce par la Saône; collége. — 3,700 habitans). — 116,200 habitans.

Vins de *Beaune*, d'*Aloxe* (*Corton*, clos Charlemagne, etc.), de *Chassagne* (Mont-Rachet, Morgeot etc.), de *Meursault* (la Goutte d'Or, les Charmes, etc.), de *Nuits* (Saint-Georges, Richebourg, etc.), de *Pomard*, de *Prémeaux*, de *Santenay* (les Gravières, le clos Tavannes),

Digitized by Google

de *Volnay*, de *Vosne* (la Romanée, la Tâche), de *Vougeot*.

III.—*Châtillon-sur-Seine*; 3,900 habitans.—Sous-préfecture. Tribunal de commerce et de première instance; collége. (Châtillon fut autrefois fameux par ses écoles où fut élevé saint Bernard). Bibliothèque publique, 5,000 volumes. Belles fontaines, hôpital, château.

116 communes; 6 cantons, *Aignay*, (source d'eau salée), *Baigneux*, *Châtillon*, *Laignes*, *Montigny-sur-Aube*, *Recey* (troupeaux de mérinos, ainsi qu'à Boudreville, Champigny-sur-Ource, Quemigny, etc.). — 50,900 habitans.

Marbre à *Ogny*, à *Aisey*. Mines de fer. Truffes blanches de *Villiers-le-Duc*.

IV. — *Semur*, sur l'Armançon; 4,200 habitans. — Sous-préfecture. Tribunal de première instance, collége, bibliothèque publique, 11,000 volumes; hôpital. (Patrie de Claude Saumaise, de Charles Fevret, de Gueneau de Montbéliard.)

145 communes; 6 cantons, *Flavigny*, *Montbard*, (ancien château; patrie de Buffon et des Daubenton, du peintre Jean Bar-

Digitized by Google

din ; 2,000 habitans). *Précis-sous-Tille*, *Saulieu* (tribunal de commerce, collége ; 2,400 habitans), *Semur*, *Vitteaux*. — 69,500 habitans.

Lieux divers. — *Alize-Sainte-Reine* (Hôpital, eaux minérales, pélérinage à Sainte-Reine, commerce de chapelets, carrière de marbre). *Moutier-Saint-Jean*, (jadis abbaye, une des plus anciennes de la Bourgogne).

Vallées fertiles d'*Époisses*, de *Saint-Thibault* et des *Lômes*. Carrières d'*Anstrude*. — *Bussy-le-Grand*, patrie de *Junot*.

Département de *Saône-et-Loire*, environ 515,000 habitans. — Cour royale et académie de Dijon.—Évêché et séminaire à Autun.—Forêts, 119,336 hectares, vignes, 28,000 hectares.

Vins de Mâcon et de la côte châlonnaise. —Marbre, albâtre, pierres lithographiques; pierres de taille. — Forges et usines. — Manufactures diverses.

Rivières navigables : La *Loire*, la *Saône*, la *Seille*, l'*Arroux*, le *Doubs*. — Canaux du *Centre*, du *Creusot*.

Digitized by Google

24 grandes routes royales et départementales.

5 arrondissemens. — I. — *Mâcon*, sur la Saône ; 10,900 habitans. — Préfecture. — Tribunal de commerce et de première instance, collége, société des sciences, arts et belles lettres ; salle de spectacle, bibliothèque publique. — Divers commerces, et principalement celui des vins. — Patrie de l'historien Guichenon, du botaniste Dombey, et de notre illustre poète Lamartine.

135 communes ; 9 cantons, la *Chapelle de Quincey*, *Cluny* sur la Grône (4,500 habitans ; collége ; ancienne et célèbre abbaye), *Saint-Gengoux-le-Royal* (tanneries renommées), *Lugny*, *Mâcon* nord, *Mâcon* sud, *Tournus* (tribunal de commerce ; collége ; 5,000 habitans), *Tramayes*. — 113,400 habitans.

Vins de *Mâcon*, de *Pouilly*, de *Thorins*, du *Moulin-à-Vent*, etc.

A *Romanèche*, mine de manganèse ; carrières de pierres et de marbre à *Tournus*.

II. — *Autun* sur l'Arroux (l'ancienne *Bibracte*), 9,900 habitans. — Sous-préfec-

Digitized by Google

ture. Tribunal de commerce et de première instance, évêché, collége.—Antiquités romaines.—Cathédrale gothique. Autun est la patrie de saint Germain, évêque de Paris au sixième siècle, du président Jeannin, etc.

84 communes; 8 cantons, *Autun*, *Couches*, *Épinac*, *Issy-l'Évêque*, *Lucenay-l'Évêque*, *Mesvre*, *Montcenis* (mines de houille, fonderies d'ancres et de canons, manufacture de cristaux), *Saint-Léger-sous-Beuvray*. — 80,400 habitans.

III. — *Châlons-sur-Saône*. — 12,000 habitans.—Sous-préfecture. Tribunal criminel, tribunal de commerce et de première instance, collége très-ancien, école de dessin, salle de spectacle, bibliothèque publique, 10,000 volumes. — Hôpital.—Fonderie de fer.—Entrepôt des marchandises dirigées de la Méditerranée et de l'Océan sur l'intérieur de la France. — Beau quai. — Châlons, patrie de Saint Cézaire (470), de Pontus de Thiard, etc., et, plus récemment, de l'ingénieur Gauthey, qui a construit le canal du Centre, les quais de Châlons-sur-Saône, etc.

159 communes; 10 cantons, *Buxy*,

Digitized by Google

Chagny (2,600 habitans), *Châlons* nord, *Châlons* sud, *Givry* (2,700 habitans; hôpital; bon vin.—Carrière de pierre rouge et blanche); *Mont-Saint-Vincent*, *Saint-Germain du Plain*, *Saint-Martin en Bresse*, *Sennecey-le-Grand*, *Verdun sur-le-Doubs*.—116,400 habitans.

Saint-Brain, verrerie considérable.

IV.—*Charolles*, sur l'Arconce; 3,500 habitans. — Sous-préfecture. Tribunal de commerce et de première instance, collége, hôpital.—Bois, fer, charbon de terre. — Excellentes prairies, le long de l'Arconce et de la Guye.—Beaucoup de forêts et d'étangs. — Le Charolais était jadis hérissé de châteaux-forts, presque tous détruits par ordre de Louis XI, ou durant les guerres civiles.

142 communes; 13 cantons, *Bourbon-Lancy* (eaux minérales,—2,400 habitans), *Charolles*, *Chaufailles* (2,700 habitans), *La Clayette*, *Digoin* (2,500 habitans; faïence. — Commerce de sel), *Geugnon* (forges), *Marcigny*, *Palinges*, *Paray*, sur la Bourbince (ancien monastère; collége; 3,000 habitans); *Saint-Bonnet-de-Joux*, *Semur-en-Brionnais*, *Toulon-sur-Arroux*. — 120,400 habitans.

Digitized by Google

V.—*Louhans*, sur la Seille, 3,200 habitans. — Sous-préfecture. Tribunal de commerce et de première instance; collége, hôpital. — Forges, fourneaux.

82 communes; 8 cantons, *Beaurepaire*, *Cuiseaux*, *Cuisery*, *Louhans*, *Montpont*, *Montret*, *Pierre*, *Saint-Germain-du-Bois*.—84,900 habitans.

Département de l'*Yonne*; environ 342,000 habitans. Cour royale et université de Paris, archevêché à Sens. Forêts, 159, 123 hectares; vignes, 36,000 hectares.

Habitans laboureurs et vignerons; commerce en grains de toute espèce, bois, charbon de bois, chanvre, bestiaux, laines et surtout vins du pays.

Rivière navigable: l'*Yonne*.—Canaux de *Bourgogne*, du *Nivernais*.—6 grandes routes royales et plusieurs départementales.

— Grottes d'*Arcy*; carrières de pierre de *Coutarnoux*, pierres lithographiques de *Thizy*, pierres à fusil rouges et noires de *Cerilly*, etc.

5 arrondissemens. I. *Auxerre* sur l'Yonne, 12,000 habitans.—Préfecture. Tribunal

Digitized by Google

de commerce et de première instance, collége, jardin de botanique, bibliothèque publique, 20,000 volumes; musée, bel hôpital. — Cathédrale gothique.

131 communes; 12 cantons, *Auxerre* est, *Auxerre* ouest; *Chablis* (sur le Serain; vins blancs renommés; 2400 habitans), *Coulange-la-Vineuse*, *Coulange-sur-Yonne*, *Courson*, *Ligny-le-Châtel*, *Saint-Florentin* (2000 habitans), *Saint-Sauveur-en-Puisaie*, *Seignelay*, *Toucy*, (eaux minérales), *Saint-Bris* (2000 habitans), *Vermenton* (sur la Cure; 2,600 habitans). — 109,400 habitans.

II. *Avallon*, sur le Cousin; 5,300 habitans. — Sous préfecture; tribunal de commerce et de première instance, collége, bel hôpital, salle de spectacle. — Bons vins. — Patrie de Simon Val-Lambert, médecin de Marguerite de France, fille de François 1er; de Pierre Odebert, président au parlement de Dijon, fondateur du collége et de l'hôpital d'Avallon, de Lazare Bocquillot, du général Habert.

70 communes; 5 cantons, *Avallon*, *Guillon*, *Isle-sur-Serin*, *Quarré-les-Tombes*, *Vezelay* (ancienne abbaye;

Digitized by Google

concile en 1146, où la deuxième croisade fut prêchée par saint Bernard; patrie de Théodore de Bèze, du lieutenant-général Desfournaux). — 45,043 habitans.

Saint-Léger-de-Foucheret et Annoux, patries de Vauban et du maréchal Davoust.

III. *Joigny* sur l'Yonne; 5,300 habitans. Sous-préfecture. Tribunal de commerce et de première inst.; collége; belles casernes.

106 communes; 9 cantons, *Aillant-sur-Tholon*, *Bléneau*, *Briénon-l'Archevêque* sur l'Armançon (2500 habitans), *Cérisiers*, *Charny*, *Saint-Fargeau*, sur le Loing (2000 habitans), *Saint-Julien-du Sault* (2,200 habitans), *Joigny*, *Villeneuve-le-Roi* (5,200 habitans). — 84,000 habitans.

V — *Sens*, sur l'Yonne, 8,700 habitans. — Sous-préfecture. Tribunal de commerce et de première instance, collége, cathédrale, bibliothèque publique, 5,500 volumes. — Patrie du jurisconsulte Loyseau et du peintre Jean Cousin.

90 communes; 6 cantons, *Cheroy*, *Pont-sur-Yonne*, *Sens* nord, *Sens* sud,

Digitized by Google

Sergines, *Villeneuve-l'Archevêque*, (2000 habitans). — 57,640 habitans.

V. — *Tonnerre*, sur l'Armançon; 4,206 habitans. — Sous-préfecture. Tribunal de première instance, collége, hôpital; belle fontaine.

82 communes; 5 cantons, *Ancy-le-Franc*, *Cruzy-le-Châtel*, *Flogny*, *Noyers*, sur le Serain (collége; environ 2000 habitans); *Tonnerre*. — 45,500 habitans.

A *Angy*, pierre statuaire; truffes à *Châtel-Gérard*.

FRANCHE-COMTÉ,

TROIS DÉPARTEMENS.

Département du *Doubs*, environ 254,300 habitans. — Cour royale, académie, archevêché, église consistoriale réformée, synagogue juive à Besançon. — Pays de montagnes; forêts, 130,312 hectares; vignes, 8,500 hectares.

Habitans laboureurs, pasteurs, vignerons et manufacturiers. — 550 fromageries

Digitized by Google

façon de Gruyère, grande manufacture d'horlogerie (environ 75,000 montres par an); 79 tanneries, plusieurs papeteries, etc. — Mines de fer, forges et fourneaux ; nombreuses carrières de pierre de taille ; plâtrières et marnières, etc.

Rivière navigable, le *Doubs*. — *Canal* du Rhône au Rhin. — 23 grandes routes, 5 royales et 18 départementales.

4 arrondissemens.—I. *Besançon* sur le Doubs ; 29,000 habitans.—Préfecture. Archevêché, cour royale, tribunal de commerce et de première instance, académie universitaire, collége royal, cabinet d'histoire naturelle, musée, bibliothèque publique, 55,000 volumes ; académie royale des sciences, belles lettres et arts ; école de médecine, institution de sourds-muets, salle de spectacle, forte citadelle ; patrie du cardinal Granvelle, du médecin et historien J. J. Chifflet, de Millot, de Joseph Dupand, de l'académicien Suard, de Charles Nodier, du général Pajol, du maréchal Moncey.

202 communes ; 8 cantons, *Amancey*, *Audeux* (source d'eau salée), *Besançon*, nord, *Besançon* sud, *Boussières*,

Digitized by Google

Marchaux, *Ornans* (sur la Loüe ; 3000 habitans ; population très-laborieuse), *Quingey* (sur la Loue ; grottes d'Osselles ; patrie du pape Calixte II.) — 93,600 habitans.

II. — *Baumes-les-Dames* ; 2,300 habitans. — Sous-préfecture. Tribunal de première instance. — Riche carrière de plâtre. — (Eaux minérales à Guillon.)

187 communes ; 7 cantons, *Baumes*, *Clerval*, *L'Ile-sur-le-Doubs*, *Pierre-Fontaine*, *Rougemont*, *Roulans-l'Église*, *Vercel*. — 61,200 habitans.

III. — *Montbéliard*, sur l'Allan et la Luzine ; 4,600 habitans. — Sous-préfecture. Bibliothèque publique de 10,000 volumes. — Patrie de Cuvier.

162 communes ; 7 cantons, *Audincourt*, *Blamont*, *Montbéliard*, *Maiche*, *Pont-de-Roide*, *le Russey*, *Saint-Hippolyte* (mines de fer). — 52,700 habitans.

IV. — *Pontarlier*, sur le Doubs ; 4,500 habitans ; — Sous-préfecture. Tribunal de première instance.

Digitized by Google

Population industrieuse, grand commerce avec la Suisse.

89 communes; 5 cantons, *Levier*, *Mont-Benoît*, *Morteau*, *Mouthe*, *Pontarlier*. — 46,700 habitans.

Département du *Jura*, environ 310,000 habit. — Cour royale et académie de Besançon, évêché à Saint-Claude. — Forêts, 140,959 hectares; vignes, 16,060 hectares. Population industrieuse. Bois de sapin, bois de marine, charpente, merrains; tournerie de *Saint-Claude*; horlogerie de *Morez* et de *Foncine*; tanneries, fromageries; beau marbre, meules de moulin à Moissey, plâtre et albâtre, etc., travail de pierres fines et de strass aux *Melunes* et à *Septmoncel*, arrondissement de Saint-Claude. Vins blancs d'Arbois, de Château-Châlons et de l'Etoile.

Rivières navigables, l'*Ain*, le *Doubs*, la *Loüe*.—Le *canal* du Rhône au Rhin.—30 grandes routes royales ou départementales.

4 arrondissemens. — I. *Lons-le-Saulnier*, sur la Vallière; 7,800 habitans.—Préfecture. Cour criminelle, tribunal de com-

Digitized by Google

merce et de première instance, collége, salle de spectacle, bibliothèque publique, 10,000 volumes; musée d'antiques. — sources d'eau salée. — Patrie du général *Lecourbe*.

218 communes; 11 cantons, *Arinthod*, *Beaufort*, *Bletterans*, *Clairvaux*, *Conliége*, *Lons-le-Saulnier*, *Orgelet*, (2,300 habitans), *Saint Amour*, (collége; carrière de marbre; 2,600 habitans), *Saint-Julien*, *Sellières*, *Voiteur*. — 108,900 habitans.

II. — *Dôle*, sur le Doubs; 9,800 habitans. — Sous préfecture. Tribunal de commerce et de première instance, collége, bibliothèque publique, 10,000 volumes; école de dessin, belles prisons, Hôtel-Dieu, hôpital général; carrières de marbre à *Audelange*, *Damparis* et *Sampans*; mines de fer à *Romanges*, eaux minérales à *Jouhe*, carrières de meules à *Ménotey* et à *Moissey*.

141 communes; 9 cantons, *Chanmergy*, *Chatussin*, *Chemin*, *Dampierre*, *Dôle*, *Gendrey*, *Mont-Barrey*, *Mont-Miney*, *Rochefort*. — 72,600 habitans.

Digitized by Google

III. — *Poligny*, sous-préfecture, 5,600 habitans. Collége; patrie du fameux Coitier, médecin de Louis XI.

155 communes; 7 cantons, *Arbois*, sur la Cuizance, (vignobles renommés; tribunal de première instance, collége; 6,400 habitans; patrie des généraux *Pichegrue* et *Delort*), *Champagnolle* (2,500 habitans), *Nozeroy*, *les Planches*, *Salins* (sur la Furieuse; salines royales; commerce considérable de bois de sapin, de chêne, etc. — Carrière abondante de gypse et de plâtre. — Bons vins rouges, principalement ceux du canton des *Arsures*. — Collége, bibliothèque publique, 4000 volumes. — Forts Belin et Saint-André. — 7000 habitans. — Patrie de l'abbé d'Olivet et du médecin Xavier Girod, qui a introduit l'inoculation en Franche-Comté.), *Viliers-Farlay*. — 75,500 habitans.

IV. — *Saint-Claude*, sur la Bienne 5,600 habitans. — Sous-préfecture. Tribunal de première instance. — Belle cathédrale. — Patrie des Dunod.

82 communes; 5 cantons, les *Bouchoux* (2000 habitans), *Saint-Claude*,

Digitized by Google

Moirans, *Morez*, *Saint Laurent*. — 53,200 habitans.

Département de la *Haute-Saône* — Environ 338,900 habitans — Cour royale, académie et diocèse de Besançon; synagogues d'Israëlites à Luxeuil, Gray, Vesoul. — Forêts, 155,187 hectares; vignes, 12,600 hectares.

Habitans laboureurs, vignerons et manufacturiers.—Terres fécondes en grains; minerai de fer, houille, (à *Gouhenans*, *Ronchamp*, *Gémonval*, etc.) Beau granit à *Mélisey*, à *Château-Lambert*, à *Fresse*; manganèse; meules à aiguiser de *Selles*. Beaucoup de forges, manufactures diverses, 400 moulins à farine, presque autant de moulins à huile, à foulon, etc. Belles papeteries, entre autres celles de *Bresson*, pour les papiers vélins. — Vins de *Chariez*, *Quincey*, *Monteuil*, *Champlitte*, etc. Sources salées à *Saulnot*, à *Scey-sur-Saône*. — Eaux thermales à *Luxeuil*.

Rivière navigable, la *Saône*. — 15 grandes routes royales et départementales.

Digitized by Google

3 arrondissemens. — I. *Vesoul*, sur le Drugeon, 5,300 habitans, préfecture, cour criminelle, tribunal de première instance, collége, bibliothèque publique, 21,000 volumes; belle caserne de cavalerie, hospices civil et militaire; eaux minérales aux Rèpes.

212 communes; 10 cantons, *Amance* (carrière de sable blanc qui alimente les verreries des Vosges et de la Haute-Saône), *Combeau-Fontaine*, *Jussey* (2,600 habitans), *Montboson*, *Noroy-l'Archevêque*, *Port-sur-Saône* (2,000 habitans), *Rioz*, *Scey-sur-Saône*, *Vesoul*, *Vitrey*. — 112,900 habitans.

II. *Gray*, 5,900 habitans.—Sous-préfecture. Tribunal de commerce et de première instance, collége, bibliothèque publique, 4,000 volumes. — Caserne de cavalerie. — Commerce varié et considérable.

165 communes; 8 cantons, *Autrey*, *Champlitte* (3,400 habitans), *Dampierre-sur-Salon*, *Frène-Saint-Mamès*, *Gray*, *Gy* (2,700 habitans), *Marnay*, *Pesmes*. — 88,200 habitans.

Digitized by Google

III.—*Lure*, sur l'Ognon (autrefois célèbre abbaye de bénédictins, dont l'abbé portait le titre de prince d'empire). — Sous-préfecture. Tribunal de première instance, collége.—2,800 habitans.

196 communes; 10 cantons, *Champagney* (3,000 habitans), *Faucogney* près de la Voivre (mines de fer), *Héricourt* sur la Lizère (2,700 habitans; ville manufacturière), *Lure*, *Luxeuil*, près du Breuchin (ancien monastère, collége, eaux minérales; 3,400 habitans), *Melisey*, sur l'Ognon (fromages de Servance; belle carrière de granit; 2,000 habitans), *Saint-Loup*, sur l'Angronne, (grand commerce d'eau de cerises; nombreuses fabriques de chapeaux de paille; 2,600 habitans), *Saulx*, *Vauvillers*, *Villersexel*. — 137,600 habitans.

FIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Depuis l'établissement des Bourguignons dans les Gaules jusqu'à la conquête du royaume de Bourgogne par les Francs (413-534).

Anciens habitans des provinces de Bourgogne et de Franche-Comté; Eduens, Lingons, Séquanais. 5

Les Gaules sous les Romains. 6

Origine des Bourguignons; leurs premières invasions dans les Gaules; leur établissement définitif. 7

Gondicaire leur premier roi. Bataille de Châlons-sur-Marne. Partage des terres. Titres de la magistrature romaine adoptés par les rois barbares. 9

Mort de Gondicaire. Étendue de son royaume. Discorde de ses fils. Règne de Gondeband. Clotilde. Expédition en Italie. Guerre contre les Francs. 11

Digitized by Google

Rédaction de la *Loi Gombette*. Idée de ce code. 12
Mort de Gondebaud. Sigismond. Godomar. Fin du premier royaume de Bourgogne. Causes de sa décadence. 15
Quelques détails sur les usages de cette époque. 17

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Depuis la conquête du royaume des Bourguignons par les Francs jusqu'aux ducs bénéficiaires exclusivement (534-880).

La Bourgogne sans roi pendant vingt-sept ans. Gontran lui rend le titre de royaume. Guerre avec les Lombards. 19
Adoption de Childebert. Traité d'Andelot. *id.*
Fiefs héréditaires. 20
Thierry. Maires du Palais. 21
Clotaire II. Mairie momentanément supprimée en Bourgogne. 22
Dagobert I; Clovis II; mairie rétablie. Clotaire III; Childéric II; Saint-Léger et Ébroïn. 23
Thierry III; Pépin d'Héristal; Drogon et Grimoald, ducs de Bourgogne. *id.*

Digitized by Google

Charles Martel; Chilpéric II; les Sarrazins en Bourgogne. 24
Origine de l'hommage féodal. 25
Pépin-le-Bref; Charlemagne; écoles; monastères. *id.*
Louis-le-Débonnaire; abolition de la *Loi Gombette*. 28
Lothaire et Charles-le-Chauve; bataille de Fontenay. Assemblée de Kiersi-sur-Oise. Féodalité. 29
Royaumes de Bourgogne cisjurane et de Bourgogne transjurane. Royaume d'Arles. 31
Divers usages. 32

TROISIÈME ÉPOQUE.

La Bourgogne sous les ducs bénéficiaires (880-1032).

Richard-le-Justicier. Ses guerres contre Boson et contre Eudes, comte de Paris. Victoires sur les Normands. 37
Raoul. Giselbert. Hugues-le-Noir et Hugues-le-Grand. Otton. Henri-le-Grand. 38
La Franche-Comté à cette époque. Otton-Guillaume; le roi Robert. Guerre de Bourgogne. 40

Digitized by Google

Famine et peste. 43
Ignorance et barbarie. 45

QUATRIÈME ÉPOQUE.

La Bourgogne duché-pairie sous les ducs de la première race royale (1032-1361). La Franche-Comté pendant le même temps.

PREMIÈRE SECTION.

Le duché de Bourgogne de 1032 à 1330.

De la pairie. 47
Robert-le-Vieux. Ses guerres; ses crimes; sa fin tragique. 49
Hugues I. Son abdication. 50
Eudes I. Croisades. 51
Hugues II le Pacifique. *id.*
Eudes II. 52
Hugues III. Origine des communes. 53
Cruautés sous prétexte d'hérésie. Usages bizarres. 58
Eudes III. Les seigneurs de Vergy sénéchaux de Bourgogne. 61
Hugues IV. Pastoureaux. Pélerinage en Galice. Institution des baillis. 63

Digitized by Google

Robert II. Expédition en Italie. Fréquens changemens dans la monnaie. 64
Hugues V. Abolition des Templiers. 65
La trève de Dieu. La quarantaine le Roi. 66
Eudes IV. 67

DEUXIÈME SECTION.

La Franche-Comté de 1027 à 1330

Mort d'Otton-Guillaume. Renaud I. Guillaume II; ses fils Étienne, Gui et Raimond. 68
Renaud II; Guillaume III; Guillaume IV. 70
Renaud III; sa puissance. *id.*
Béatrix I; Frédéric-Barberousse. 71
Otton I; Béatrix II; Otton II; guerres cruelles. 72
Otton III; Alix; Hugues de Châlons; Otton IV. 74
Robert; Jeanne I; Jeanne II; Eudes IV. 75

Digitized by Google

TROISIÈME SECTION.

Depuis la réunion du comté de Bourgogne au duché, jusqu'à la mort de Philippe de Rouvre (1330-1361). Divers usages.

Eudes IV; ses guerres. 76
Philippe de Rouvre. Les Anglais en Bourgogne. Combat de Brion-sur-Ource. Traité de Guillon. Mort de Philippe. 77
Divers usages. Revenus des ducs de Bourgogne; leurs résidences. 79
Etat du commerce. Juifs et Lombards. 82
Lépreux; hôpitaux; monastères. 85
Etat des armées. Instruction publique. 89

CINQUIÈME ÉPOQUE.

La Bourgogne et la Franche-Comté sous les ducs de la seconde race royale (1361-1477).

PREMIÈRE SECTION.

Philippe-le-Hardi et Jean-Sans-Peur.

Séparation momentanée de la Franche-Comté et du duché de Bourgogne. 91

Digitized by Google

Philippe-le-Hardi, investi du duché de Bour-gogne, par son père le roi Jean. 92
Guerres contre les Anglais et les grandes compagnies. *id.*
Mariage de Philippe et de Marguerite de Brabant; réunion nouvelle de la Franche-Comté à la Bourgogne. 93
Expédition de Hongrie. 94
Mort de Philippe; ses dettes, sa magnificence, son amour pour les lettres, etc. *id.*
Jean-Sans-Peur. Ordonnance de Mont-Réal. Meurtre du duc d'Orléans. Le cordelier Jean Petit. 99
Bourguignons et Armagnacs. Bataille d'Azincourt—Assassinat de Jean-Sans-Peur au pont de Montereau. 100

DEUXIÈME SECTION.

Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire (1419-1477).

Traité de Troyes. 102
Guerres des Bourguignons et des Anglais contre les Français — Combats de Cravant, de Ver-neuil, etc. — Congrès d'Arras. *id.*
Famine, ravages des *Ecorcheurs*. 105
Mort de Philippe-le-Bon — Sa générosité, sa puissance. 106

Digitized by Google

Ordre de la toison d'or; jeux de l'arc et de l'arbalète. Université de Dôle. 107
Coutumes diverses. La Mère-Folle, etc. 109
Charles-le-Téméraire; ses guerres avec le roi de France, les Gantois, les Liégeois, le duc de Lorraine, les Suisses. — Sa mort. 113
Des Etats de Bourgogne sous les ducs de la seconde race. 115

SIXIÈME ÉPOQUE.

La Bourgogne et la Franche-Comté depuis la réunion du Duché à la couronne, jusqu'à la réunion du comté.

PREMIÈRE SECTION.

Depuis la réunion du duché jusqu'au traité de neutralité pour les deux Bourgognes (1477-1522).

La Bourgogne réunie à la France. — Intrigues de Louis XI. Mariage de Marie de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche 116
Guerre de Franche-Comté. — Siége de Dôle. — Louis XI à Dijon. 118
Parlemens de Bourgogne et de Franche-Comté. 120
Paix d'Arras. Marguerite d'Autriche,

Digitized by Google

fiancée au dauphin Charles. Mariage rompu. Franche-Comté rendue à l'Autriche. 121
La Bourgogne sous Louis XII. Siége de Dijon par les Suisses. 124
Traité de neutralité pour les deux Bourgognes. 125

DEUXIÈME SECTION.

Depuis la conclusion du traité de neutralité en 1522 jusqu'à sa rupture en 1636.

La Franche-Comté paisible sous Charles-Quint, Philippe II et Philippe III. *id.*
Traité de Madrid. Les Etats de Bourgogne et d'Auxonne refusent de s'y soumettre. 126
Guerres de religion en Bourgogne. Dévastations. Etat de la province sous Charles IX, Henri III et Henri IV. Destruction de la ligue. Journée de Fontaine-Francaise. Henri IV à Dijon. 127
Sédition de cette ville en 1630. 134
Griefs de la France contre le gouvernement de Franche-Comté. Rupture du traité de neutralité. 135

Digitized by Google

TROISIÈME SECTION.

Depuis la rupture du traité de neutralité jusqu'à la réunion de la Franche-Comté au royaume de France, en 1478.

Guerre en Franche-Comté. Siége de Dôle, de Verdun, de Mirebeau, de Saint-Jean-de-Lône. 136
Guerre, peste et famine en Franche-Comté. 137
Renouvellement du traité de neutralité. 138
Première conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. 139
Deuxième conquête. Réunion. Abolition des Etats de la province. 140

PRÉCIS GÉOGRAPHIQUE. 143

Département de l'Ain. 144
—— de la Côte-d'Or. 147
—— de Saône-et-Loire. 151
—— de l'Yonne. 155
—— du Doubs. 158
—— du Jura. 161
—— de la Haute-Saône. 164

FIN DE LA TABLE.

Imprimerie de A. Belin, rue Sainte-Anne, n. 55.

Digitized by Google

On trouve chez le même libraire les ouvrages suivans du même auteur.

Abrégé de l'Histoire générale des temps modernes, 2 vol. in-8.

Analyse et extraits des discours de Cicéron, vol. in-12.

Idem, des discours de Démosthène, 1 vol. in-12.

Idem. des chefs-d'œuvre de l'éloquence française, 1 vol. in 12.

Satires et épîtres d'Horace, traduites en vers français, texte en regard avec des notes, 2 vol. in-18.

Traduction de Florus, 1 vol. in-8.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ON TROUVE CHEZ LE MÊME LIBRAIRE :

Almanach des villes et des campagnes pour 1834, 1 joli vol. in-18. Prix br..... 30 c.

Alphabet et premier livre de lecture. 1 vol. in-18 de 108 pages. Prix br..... 30 c.

—*Tableaux de lecture* extraits du même. 16 feuilles couronne collée..... 1 fr. 50 c.

Arithmétique (*petite*) *raisonnée*, par M. Vernier. 1 vol. in-18. Prix cart..... 60 c.

Catéchisme (*petit*) *historique* de Fleury, 1 vol. in-18. Prix broché..... 25 c.

Cours de dessin industriel, par Normant fils. Un atlas et 1 vol. in-8°. Prix..... 18 fr.

Cours élementaire d'Agriculture, par M. Raspail. 5 vol. in-18. Prix br..... 3 fr.

Cours méthodique de Dessin linéaire, par M. Lamotte. 1 vol. in-8° et un atlas de 19 planches demi-jésus. Prix br..... 5 fr.

Exercices de dessin linéaire, par Bouillon, 4 cahiers in-f°. Prix de chaque cahier..... 2 fr.

Grammaire française des commençans, par A. Bonnaire. 1 vol. in-12. Prix cart..... 1 fr. 20 c.

— *Abrégé* de la même. 1 vol. in-12. Prix cart. 60 c.

— *Cours de thèmes*, ou *nouveaux exercices* d'orthographe, de syntaxe, d'analyse et de ponctuation, par le même. 1 vol. in-12. Prix cart... 1 fr. 20 c.

——*Corrigé* des mêmes. 1 vol. in-12. Pr. br. 1 fr. 25 c.

Géographie moderne (*petite*), par M. Ansart. 1 vol. in-18 de 230 pages. Prix cart..... 75 c.

Géographie (*petite*) *ancienne*, par De Blignières. 1 vol. in-18. Prix cart..... 75 c.

Histoire de France, par madame L. de Saint-Ouen. 1 fort vol. in-18. Prix br..... 75 c.

Physique (*petite*) *du Globe*, par M Saigey. 2 vol. in-18. Prix br..... 1 fr. 50 c.

Problèmes d'arithmétique et exercices de calcul, par M. Saigey. 1 vol. in-18. Prix br..... 75 c.

Robinson dans son île. 1 vol. in-18. Pr. cart... 60 c.

Google